



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 07 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 avril à 09h15, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur convocation et sous présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de conseillers : 41

En exercice : 41

Présents : 38

Absents : 7

    Dont suppléé : 1

    Dont représentés : 3

Votants : 38

Quorum : 22

Présents : David ROUSSEL, Dominique JEULIN, Sylvie GUILPAIN, Jean-Luc BOUGAULT, Valérie DARTOIS, Philippe DE NIJS, Monique JARRY, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Henri DE REVIERE, Bernadette DOUBLET, Laurent BOULMIER, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Etienne SEGUELAS, Fred JEAN-CHARLES, Béatrice HIMBRECHTS, Florence BARDOT, Patrice MAISON, Xavier ROSALIE, Jean-Luc HENRY, Claudine PASQUIER, Philippe DELION, Pierre PRUE, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON, Corinne PASQUIER, Jean-Claude BERNARD.

Absents : Séverine MAZATEAU, Bruno CHEMIN, Jacky GUYON,

Absents ayant donné pouvoir : Brigitte BERTEIGNE, ayant donné pouvoir à Valérie DARTOIS, Christian DESCHAMPS ayant donné pouvoir à Bernadette DOUBLET, Jérôme CORDIER ayant donné pouvoir à Claudine PASQUIER.

Absent suppléé par : Louise CARTIER, suppléée par Pierre PRUE.

**La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-François CHABOLLE, Président. Ce dernier procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 9h17.**

**Monsieur le Président propose de désigner David ROUSSEL au poste de secrétaire.**

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## **1. GENERAL**

### **1.1. Approbation du procès-verbal de séance du 03 février 2023**

Le Président soumet le procès-verbal de la réunion du conseil du 03 février 2023 à l'approbation de l'assemblée.

#### **Délibération 2023-05-01**

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

### **1.2. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire**

**Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des l'article L5211-10 du CGCT, les décisions prises par le bureau communautaire en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2020-07-03 en date du 10/07/2020 sont portées à la connaissance du conseil communautaire.**

#### **Lors de la réunion du 24 février 2023, le Bureau a pris les décisions suivantes :**

2023-03-01 Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 20 janvier 2023 : adoptée à l'unanimité

2023-03-02 Convention de prestation de services avec le Sivom du Gâtinais : adoptée à l'unanimité

2023-03-03 Achat d'un véhicule léger pour les services : adoptée à l'unanimité

2023-03-04 Achat d'un véhicule utilitaire pour les services : adoptée avec 13 voix favorables et 1 abstention (Christelle NOLET)

2023-03-05 Entretien ménager des locaux administratifs de Chéroy et de Saint-Valérien 2023 : adoptée à l'unanimité

2023-03-06 Services techniques : achat d'un microtracteur : : adoptée à l'unanimité

2023-03-07 Convention de recrutement d'un intervenant social pour la prise en charge des violences conjugales : rejetée avec 10 abstentions (Jean-François CHABOLLE, Florence BARDOT, Gilbert GREMY, Christelle NOLET, Fred JEAN-CHARLES, Laurent BOULMIER, Christine AITA, Etienne SEGUELAS, Brigitte BERTEIGNE, Jean-Jacques NOEL) et 4 oppositions (Monique JARRY, Davida ROUSSEL, Jean-François ALLIOT, Frédéric BOURGEOIS)

2023-03-08 Association Pole Economie et Insertion Professionnelle du Sénonais (PEIPS), avenant à la convention de partenariat pour 2023 : adoptée à l'unanimité

2023-03-09 Communication : choix du prestataire pour réaliser la charte graphique : adoptée à l'unanimité

2023-03-10 DECHETS MENAGERS : Attribution du marché de fournitures des bacs pucés pour la collecte des ordures ménagères et emballages ménagers : adoptée à l'unanimité

2023-03-11 Ecole de musique, de danse et d'art dramatique : Syndicat mixte d'enseignement artistique (SMEA) : convention de mise à disposition de personnel pour 2023 : adoptée à l'unanimité

2023-03-12 : Ecole de musique, de danse et d'art dramatique : prêt d'instrument : adoptée à l'unanimité

2023-03-13 Ecole de musique, de danse et d'art dramatique : ouverture d'un cours « avance » de danse classique : adoptée à l'unanimité

2023-03-14 Ecole de musique, de danse et d'art dramatique : ouverture d'un cours de danse « rythmique/moderne : adoptée à l'unanimité

**Lors de la réunion du 17 mars 2023, le Bureau a pris les décisions suivantes :**

2023-04-01 Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 24 février 2023 : adoptée à l'unanimité

2023-04-02 Choix du prestataire pour le site internet : adoptée à l'unanimité

2023-04-03 Soutien aux populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes : adoptée avec 2 abstentions (Monique JARRY et Xavier ROSALIE), 2 oppositions (Frédéric BOURGEOIS et Bruno CHEMIN) et 15 voix pour.

2023-04-04 Action sociale d'intérêt communautaire : Accueil d'un stagiaire en formation CPJEPS: adoptée à l'unanimité

**1.3. Compte-rendu des décisions prises par le Président**

**Devis signés :**

**Services techniques :**

Devis pour entretien de la Clio : 714.53 € TTC (595.44 € HT)

Devis pour entretien du Kangoo : 55 € TTC (45.83 € HT)

Devis pour recharge extincteur : 58.80 € TTC (49 € HT)

Devis pour maintenance défibrillateur Tennis : 216 € TTC (180 € HT)

Devis pour fournitures : 315.60 € TTC (263 € HT)

Devis pour entretien chaudière Cossec : 1 263 € TTC (1 025.5 € HT)

Devis pour travaux divers ZA Savigny : 7 520.50 € TTC (6 267.08 € HT)

Devis pour réparation douches Cossec : 3 660.65 € TTC (3 050.54 € HT)

**Service action sociale d'intérêt communautaire :**

Devis pour les activités du centre d'avril 2023

- Transport/ramassage: 170 € TTC (154.55 € HT)

- Déplacements : 1350 (1 227.27 € HT)

- Fournitures : 129.01 € TTC

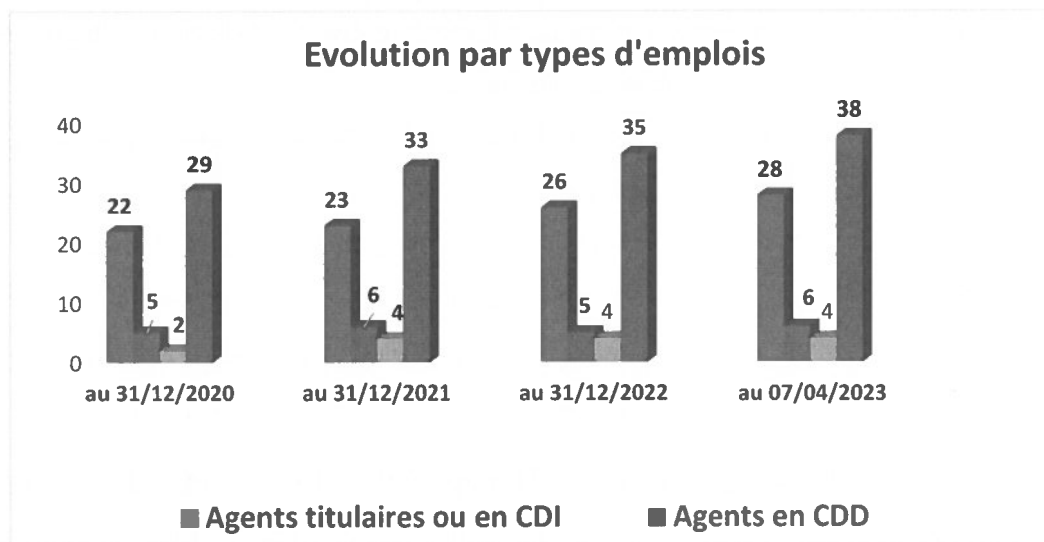
- Sortie parc Félines : 776 € TTC (735.55 € HT)

- Amination « Palais des 5 sens » : 420 € TTC

- Sortie Paintball : 175 € TTC (159.09 € HT)
- Initiation self defense : 115.75 € TTC

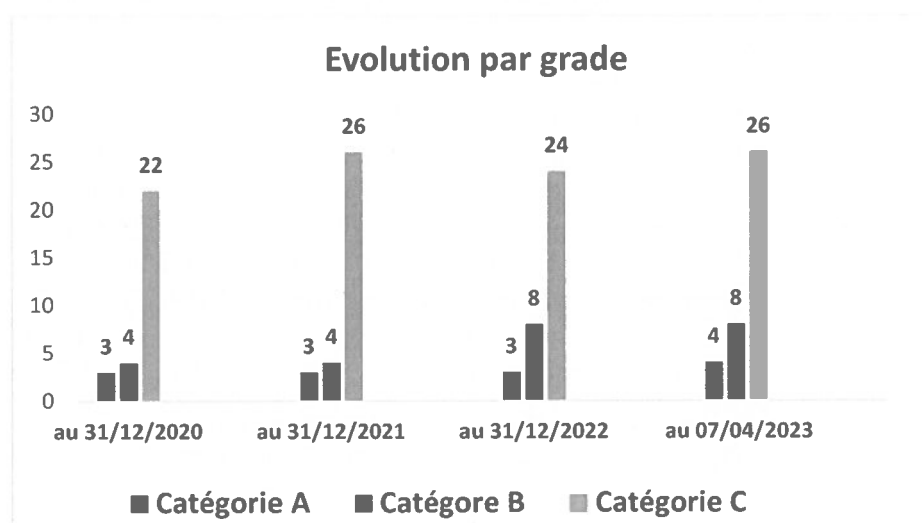
#### 1.4. Point sur les effectifs

Evolution du personnel depuis le 31/12/2020 :



L'augmentation du nombre d'emplois est due :

- A la réorganisation des services présentée au conseil du 4/02/2021,
- A la nécessité du renforcement de certaines missions (instruction des dossiers d'urbanisme, contrôles Spac),
- A l'apparition de nouvelles missions : mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) et création d'un service transition environnementale chargé, entre autre, du Contrat d'Objectif Territorial (COT) et du Plan Climat,
- Au transfert de compétence « Cosec » qui a entraîné le transfert automatique et obligatoire de 3 agents du Sivom vers la CCGB.



### **1.5. Création de 3 postes suite à l'accession au grade supérieur par ancienneté**

Le Président informe l'assemblée que 3 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté, durant l'année 2023.

Le Président rappelle que la promotion des agents de la CCGB n'est possible que s'ils remplissent les conditions énoncées dans les lignes directrices de gestion (LDG), établies par l'arrêté 20121/79, du 10 septembre 2021.

Le chapitre III des LDG fixe les conditions de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents :

#### **▪ Avancement de grade**

La collectivité décide de fixer le taux d'avancement de grade à **100% de ses agents** sous réserve :

- De remplir conditions statutaires
- De l'avis favorable du DGS après consultation des ou du supérieur hiérarchique
- D'avoir suivi au moins une formation dans les 3 dernières années
- Que les agents concernés acceptent l'emploi assigné dans leur nouveau grade.
- De ne pas avoir eu d'avertissement, commis une faute et/ou eu une sanction disciplinaire dans l'année précédente.

Ces 3 agents remplissent ces conditions. Ils peuvent donc être promus aux conditions suivantes :

- Créer les postes qui correspondent aux nouveaux grades
- S'assurer que les crédits sont inscrits au budget.

### **Délibération 2023-05-02**

#### **Décision du Conseil communautaire**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

#### **DÉCIDE**

**La création** de ces 3 postes, à savoir :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet, 22h30 hebdomadaires, à compter du 01/05/2022
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, 35h00 hebdomadaires, à compter du 01/05/2022
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, 35h00 hebdomadaires, à compter du 01/05/2022

**La suppression** des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet, 22h30 hebdomadaires, à compter du 01/05/2022
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, 35h00 hebdomadaires, à compter du 01/05/2022
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, 35h00 hebdomadaires, à compter du 01/05/2022

- **d'adopter** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants, chapitre 012;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents liés à la présente délibération.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

**1.6. Commission « développement économique » : candidature de la commune de La Belliole**

Le Président informe l'assemblée que la commune de La Belliole n'est pas représentée au sein de la commission « développement économique » et qu'elle a fait part de son souhait d'y siéger.

Pour mémoire, il rappelle la composition actuelle de la commission :

**Président : Jean-François CHABOLLE**

Dominique CASSET (Brannay)  
 Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)  
 Sylvie GUILPAIN (Chaumot)  
 Christophe GOUTELARD (Chéroy)  
 Bouchaïd HOUMMADY (Cornant)  
 Christine AITA (Courtoin)  
 Jean-Jacques NOEL (Dollot)  
 Stefano MANFREDINI (Domats)  
 Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)  
 Laurent BOULMIER (Fouchères)  
 Laure RAVEREAU (Jouy)  
 Etienne SEGUELAS (Lixy)  
 Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin)  
 Jean-Luc KLEIN (Nailly)  
 Jean-Luc HENRY (Piffonds)  
 Bruno CHEMIN (Saint Agnan)  
 Jérôme CORDIER (Saint Valérien)  
 Jean-François CHABOLLE (Vallery)  
 Marcel MILACHON (Villebougis)  
 Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)  
 Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)  
 Françoise BOUILLOT (Villemariery)

Le Président présente ensuite la candidature de Loïc BARRET pour représenter la commune de La Belliole.

**Le Président propose de voter à main levée.**

**Délibération 2023-05-03**

**Le Conseil communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la candidature de Loïc BARRET pour siéger au sein de la commission « **développement économique** »

Vu le procès-verbal d'élection de Loïc BARRET à la commission « **développement économique** » ;

Vu les résultats du scrutin ;

### **DÉCIDE**

De proclamer :

Loïc BARRET (**La Belliole**)

pour faire partie de la commission « **développement économique** » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

Le Président annonce donc la nouvelle composition de la commission « **développement économique** » comme étant la suivante :

Jean-François CHABOLLE, Président (Vallery)

Dominique CASSET (Brannay)

Séverine MAZATEAU (Bussy le Repos)

Sylvie GUILPAIN (Chaumot)

Christophe GOUTELARD (Chéroy)

Bouchaïd HOUMMADY (Cornant)

Christine AITA (Courtoin)

Jean-Jacques NOEL (Dollot)

Stefano MANFREDINI (Domats)

Christian DESCHAMPS (Egriselles le Bocage)

Laurent BOULMIER (Fouchères)

Laure RAVEREAU (Jouy)

Loïc BARRET (La Belliole)

Etienne SEGUELAS (Lixy)

Fred JEAN-CHARLES (Montacher-Villegardin)

Jean-Luc KLEIN (Nailly)

Jean-Luc HENRY (Piffonds)

Bruno CHEMIN (Saint Agnan)

Jérôme CORDIER (Saint Valérien)

Jean-François CHABOLLE (Vallery)

Marcel MILACHON (Villebougis)

Jean-François ALLIOT (Villeneuve la Dondagre)

Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)

Françoise BOUILLOT (Villemariery)

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **1.7. Proposition de création d'une commission « transition environnementale »**

Suite à la commission « aménagement du territoire » du 8 février consacrée au Plan Climat, il a été proposé de créer une commission « transition environnementale ».

Dans cette commission environnementale seraient traités les dossiers suivants :

- Contrat d'Objectif Territorial
- Plan Climat
- Projet Alimentaire Territorial
- Contrat Relance et Transition Environnementale

La volonté de créer cette commission « transition environnementale » repose sur le constat actuel d'une commission « aménagement du territoire » au périmètre trop vaste et trop hétérogène sans cohérence d'ensemble. Il y est traité tout aussi bien du fonctionnement des tennis couverts, que du Plan Climat ou encore des instructions d'urbanisme qui sont des thèmes sensiblement différents.

Il apparaît nécessaire que la question de la transition environnementale ,qui est un sujet aujourd'hui majeur dans les politiques mises en œuvre au sein des collectivités, puisse faire l'objet d'une commission à part entière pour mieux structurer la réflexion et la prise de décision des élus.

#### **Délibération 2023-05-04**

##### **Décision du Conseil :**

VU l'arrêté préfectoral portant statuts de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 septembre 2020 créant 11 commissions thématiques, et la délibération du 05 juillet 2021 portant création de la commission « subventions aux associations » ;

**DÉCIDE** de créer la commission thématique intercommunale supplémentaire suivante :

- Commission « transition environnementale »

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**



### **1.8. Election des membres de la commission « transition environnementale »**

Le Président rappelle les modalités d'élection des membres des commissions :

Il appartient au conseil communautaire de désigner les membres, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire) les conseillers communautaires et/ou municipaux qui siégeront au sein de cette commission.

Un tableau est à disposition pour inscrire les élus souhaitant être membres de cette commission.

Etant donné que chaque commune doit désigner au maximum 1 élu (conseiller communautaire ou municipal), le Président propose de considérer qu'une seule liste est déposée pour la commission et propose donc de voter à main levée.

Le Président relit à voix haute les membres inscrits sur la liste ;

#### **Délibération 2023-05-05 Le Conseil communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2023-05-03 en date du 07 avril 2023, décidant de la création de la commission « transition environnementale »

Vu le procès-verbal de l'élection des membres de la commission « transition environnementale » ;

Vu les résultats du scrutin ;

#### **DÉCIDE**

De proclamer :

Dominique JEULIN (Brannay)

Alain ARNAULT (Chaumot)

Philippe DE NIJS (Chéroy)

Serge TARAN (Dollot)

Stefano MANFREDINI (Domats)

Bernadette DOUBLET (Egriselles le Bocage)

Etienne SEGUELAS (Lixy)

Florence BARDOT (Nailly)

Pierre PRUE (Savigny-sur-Clairis)

Annie AMBERMONT (Vallery)

Frédéric BOURGEOIS (Vernoy)

Marcel MILACHON (Villebougis)

Cyrille CHASSAT (Villeneuve la Dondagre)

Pierre-Eric MOIRON (Villeroy)

Pour faire partie de la commission « transition environnementale » avec le Président de la Communauté de Communes qui est Président de la commission.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## 2. SPANC<sup>1</sup>

*Intervenant M Bourgeois.*

### 2.1. Bilan 2022 et projets 2023

- Bilan des contrôles en assainissement non collectif

#### Contrôle des installations existantes

	contrôles existants	Ventes comprises	Périodique/initial compris
2016	222	116	106
2017	148	108	40
2018	130	130	0
2019	122	122	0
2020	170	161	9
2021	138	138	0
<b>2022</b>	<b>122</b>	<b>116</b>	<b>6</b>

Sur 2022, 122 contrôles ont été réalisés dont 116 visites nécessaires à la vente d'un bien immobilier.

Conformément à l'arrêté de 2009 qui régit les fonctionnements des SPANC et le règlement de service, le SPANC doit effectuer les **contrôles périodiques de fonctionnement**.

Sont concernées les installations non conformes et les microstations de plus de 5 ans et celles diagnostiquées en bon état de fonctionnement de plus de 10 ans.

Le contrôle périodique permet de vérifier sur la durée que l'installation est adaptée, la réalisation de certains travaux et les opérations d'entretien des dispositifs de prétraitement, les défauts d'entretien et d'usure...

Les 1ères communes concernées ont été contrôlées depuis 2017, Nailly (319 inst.), Lixy (89 inst.), Villethierry (61 inst.), Saint-Agnan (18 inst.) et Egriselles-le-Bocage (25 inst.).

Pour 2023, le SPANC reprendra la réalisation des **diagnostics initiaux et contrôles périodiques**, notamment sur les communes de Piffonds, Bussy-le-Repos et Chaumot...

La CCGB dispose d'un parc de près de 3 000 installations. 8% de ces assainissements individuels n'ont jamais été visités et actuellement près de 1 000 installations seraient à contrôler dans le cadre des périodiques.

En outre, le SPANC relancera les propriétaires qui ont fait l'acquisition d'un bien dont l'installation est non conforme, pour vérifier la réalisation des travaux.

Afin de garantir le financement du SPANC, de terminer la réalisation des contrôles initiaux et les périodiques, le service envisage de recruter un deuxième technicien. Il pourrait intervenir aussi bien pour le SPANC que pour réaliser les contrôles des assainissements collectifs « dits de branchements » pour le compte des communes. Cette dernière mission serait financée par le service « transfert de compétences eau et assainissement » du budget général.

En outre, un deuxième technicien permettrait également de mieux assurer la continuité du service en cas d'absence de l'agent actuel.

---

<sup>1</sup> Service Public d'Assainissement Non Collectif

Détail contrôles de l'existant réalisés en 2022

Commune	Contrôles diagnostics de l'existant	Commune	Contrôles diagnostics de l'existant
Brannay	2	Lixy	7
Bussy-Le-Repos	10	Montacher-Villegardin	7
Chaumot	14	Nailly	11
Chéroy	2	Piffonds	11
Cornant	5	Saint-Valérien	3
Courtoin	1	Subligny	5
Dollot	1	Vallery	1
Domats	10	Vernoy	8
Egriselles-Le-Bocage	11	Villebougis	2
Jouy	1	Villethierry	5
La Belliole	5		<b>122</b>

Evaluation des installations

Les installations ont été évaluées selon les critères de l'arrêté du 27 avril 2012. Il définit les modalités d'exécution de la mission de contrôle et l'évaluation de la conformité.

Ce texte conduit à prioriser l'action des SPANC sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental.

	ACCEPTABLE	NON CONFORME: recommandation pour améliorer le fonctionnement	
<b>ARRETE 27/04/2012</b>	Installation adaptée	Installation non conforme (Art.4-cas c)	Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes Installation non conforme (Art.4- cas b) > Risque environnemental avéré
<b>NB TOTAL</b>	32 26%	52 43%	38 31%
<b>Réhabilitation</b>	Recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation	Travaux dans un délai de 1 an si vente	Travaux obligatoire sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente Travaux à réaliser dans les meilleurs délais

### Contrôle des installations neuves




Depuis 2018 et les années précédentes, le décalage entre la conception et la réalisation pourrait s'expliquer par les propriétaires qui déposent un dossier de conception, mais réalisent les travaux sans en informer le SPANC.

Ainsi, le SPANC relance régulièrement ces propriétaires afin de connaître l'avancement de leurs travaux.

2018		2019		2020		2021		2022	
Concept	Réalisé	Concept	Réalisé	Concept	Réalisé	Concept	Réalisé	Concept	Réalisé
56	21	42	24	51	23	94	32	61	65

Sur 2021 et 2022, le nombre de dossiers de conception instruits et les suivis de travaux réalisés sont bien plus importants que les années précédentes, grâce à l'opération de réhabilitation des installations sur les communes de Lixy et Subligny.

### Résultats types de filières de traitement depuis 2012

Filtre à sable vertical drainé	Filtre à sable non drainé	Microstation	Tranchées d'épandage à faible profondeur	Filtre compact	Filtre à roseaux
					
34%	4%	29%	11%	19%	3%

Seulement 17% des projets d'assainissement présentés au SPANC sont des systèmes de traitement qui utilisent le sol en place (tranchées d'épandage, filtres à sable non drainés et 2% des filtres à roseaux).

Il est souvent nécessaire de rejeter les eaux usées traitées vers un milieu hydraulique superficiel (fosse, réseau pluvial), après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par l'étude de faisabilité à la charge du propriétaire, qu'aucune autre solution d'évacuation (infiltration) n'est envisageable.

Les autorisations de rejets sont annulées sans délai si l'analyse du rejet dépasse les valeurs fixées dans l'autorisation de rejet.

En cas de pollution le propriétaire du lieu de rejet (fossé ou réseau pluvial) est tenu responsable.

### Montant des redevances 2023

Le budget du SPANC étant régulièrement en déficit, depuis 2021 les redevances ont été progressivement augmentées.

Evolution des montants des redevances du SPANC de la CCGB	2022	2023
Installations existantes		
<b>Contrôle vente</b>	150 €	200 €
<b>Contrôle diagnostic</b>	110 €	120 €
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement</b>	100 €	110 €
Installations neuves ou réhabilitées		
<b>Contrôle de conception et d'implantation</b>	100 €	100 €
<b>Contrôle de réalisation / Contrôle de bonne exécution</b>	120 €	120 €
Contre-visite si nécessaire	50 €	50 €
Déplacement, (dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée- / absence non justifiée du propriétaire)	30 €	30 €

### **Bilan des vidanges de prétraitement**

Le marché de vidange avec l'entreprise SARP OSIS, débuté en 2020, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

3 types d'entretien sont proposés :

- Entretien programmé pendant les campagnes annuelles
- Entretien programmé hors campagne
- Entretien d'urgence (délai maximal d'intervention de 48 heures)

### **Les prestations d'entretien**

Nombre d'interventions	2018	2019	2020	2021	2022
Programmé été	51	39	21	34	28
Programmé automne	31	30	15	21	27
Hors campagne	25	53	13	21	6
Urgente	26	28	10	10	6
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>150</b>	<b>59</b>	<b>76</b>	<b>67</b>

Le nombre d'interventions pratiquées est relativement faible et les montants proposés par la collectivité demeurent élevés.

Aussi, les membres de la commission ont souhaité **l'arrêt des prestations de vidange** afin que le service puisse se concentrer sur la réalisation des contrôles initiaux et périodiques.

### **Opération de réhabilitation des assainissements non collectifs sur les communes de Lixy et Subligny**

Pour rappel, l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, qui est basée sur le volontariat, s'est déroulée en 2 étapes :

- Le maître d'œuvre missionné par la Communauté de Communes, TEST INGENIERIE, a réalisé les études de faisabilité chez les propriétaires concernés qui l'ont souhaité ;
- Ces propriétaires ont signé une convention avec la CCGB et l'AESN pour réaliser les travaux avec les entreprises de leur choix. Le SPANC est chargé du contrôle de l'exécution des travaux et s'assure que le constructeur respecte les prescriptions techniques et administratives fixées par le cahier des charges.

Elles concernent les installations défectueuses des communes de Lixy (142) et Subligny (185) ; celles ayant un risque de pollution ou d'insalubrité. 100 études ont été réalisées 56 sur Lixy et 45 sur Subligny.

Bilan :

LIXY		SUBLIGNY	
<b>Filières préconisées</b>	<b>Quantité</b>	<b>Filières préconisées</b>	<b>Quantité</b>
tranchées d'épandage	11	tranchées d'épandage	9
filière compacte	30	filière compacte	27
micro-station	14	micro-station	9
<i>Filtre à sable non drainé</i>	<i>1</i>		
<b>Destination des eaux traitées</b>	<b>Quantité</b>	<b>Destination des eaux traitées</b>	<b>Quantité</b>
Réseau d'eaux pluviales	21	Réseau d'eaux pluviales	27
Tunnel d'épandage	23	Tunnel d'épandage	9

Début novembre 2021, l'AESN a notifié l'accord des aides d'un montant de 366 000 € à la CCGB pour les travaux de réhabilitation pour 61 installations.

Les travaux sont aidés à hauteur de 6 000 € TTC par installation, sous réserve de la conformité de l'installation et de fournir les pièces justificatives (factures, certificat de vidange, le contrat d'entretien éventuel de la microstation...).

Les usagers disposent d'un délai maximum de 2 ans pour les réaliser soit jusqu'en novembre 2023.

Avancement des travaux de réhabilitation au 31/12/2022 sur les 61 installations éligibles aux travaux :

- 12 installations sur 29 ont été réalisées à Lixy
- 16 installations sur 32 ont été réalisées à Subligny

Type d'installation	Lixy	Subligny
	12/29	16/32
Filtre compact	5	7
montant moyen TTC travaux	12 975 €	11 692 €
Micro station	2	5
montant moyen TTC travaux	12 199 €	11 765 €
Tranchées d'infiltration	5	4
montant moyen TTC travaux	11 328 €	10 311 €

Le montant moyen d'une installation avec les aides est de 5 710 €.

## **2.2. Compte de gestion 2022**

### **Délibération 2023-05-06**

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes

émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 du budget SPANC par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **2.3. Compte administratif 2022**

#### **Délibération 2023-05-07**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08/04/22 approuvant le budget primitif 2022 et la décision modificative du 24/06/2022

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Considérant que le Conseil Communautaire a, pour se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, jusqu'au 30 juin 2023,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit être remplacé par le Vice-Président, le Vice-Président présente le compte administratif de l'année 2022 – budget SPANC, arrêté comme suit :

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	173 254,61 €	56 691,61 €
Dépenses	171 515,71 €	63 384,85 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>1 738,90 €</b>	<b>-6 693,24 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus pour le budget SPANC, rigoureusement identique au compte de gestion présenté par le Comptable Public.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## **2.4. Affectation de résultats 2022**

### **Délibération 2023-05-08**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	-5 525,54 €	-6 693,24 €	-12 218,78 €
<i>affectation du résultat 1068 en N-1</i>			
Section investissement	19 410,90 €	1 738,90 €	21 149,80 €

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

Considérant les restes à réaliser s'élevant à 48 000 € en dépenses, et à 48 000 € en recettes,

Considérant l'absence de besoin de financement,

**DECIDE** de procéder à l'affectation de résultats au BP 2023 SPANC comme suit :

- Déficit de fonctionnement reporté pour 12 218,78 € à l'article D002 « dépenses » de fonctionnement
- Excédent d'investissement reporté pour 21 149,80 € à l'article R001 de la section « recette » d'investissement.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## **2.5. Budget primitif 2023**

### **Délibération 2023-05-09**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 du SPANC, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADOPTÉ** le budget primitif 2023 du Budget SPANC comme suit :

Fonctionnement en équilibre :

- Dépenses : 95 186,78 €
- Recettes : 95 186,78 €



Investissement en suréquilibre :

- Dépenses : 180 000,00 €
- Recettes : 203 217,70 €

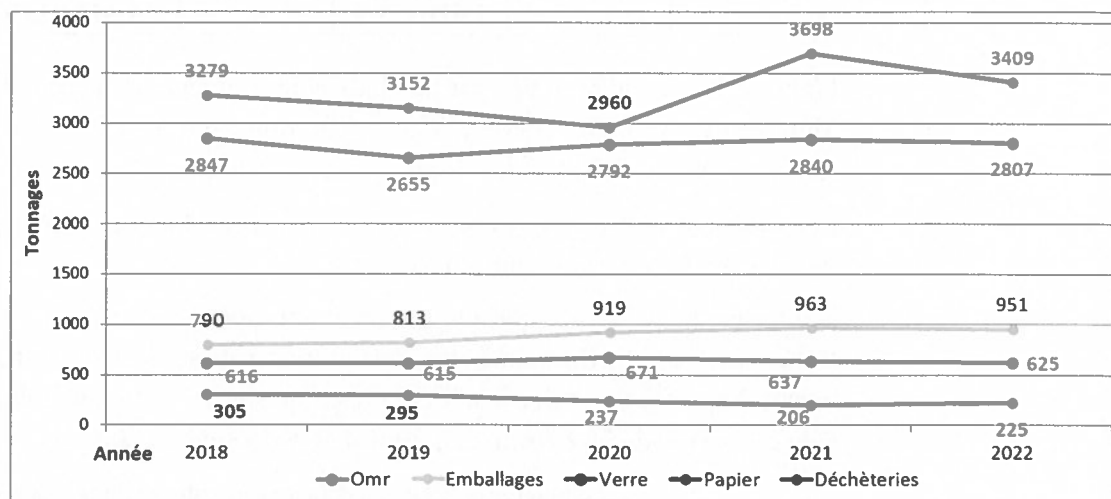
**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### 3. Gestion des déchets

*Intervenante : Mme BARDOT*

#### 3.1. Bilan 2022 et projets 2023

#### Evolution des tonnages collectés depuis 2018



#### Détail des tonnages des collectés

Tonnage déchets ménagers	2020	2021	2022	2021 quantités kg/hab	2022 quantités kg/hab	Evolut° 2021/2022
<b>Omr</b>	2792	2840	2807	162	160	-1%
<b>Emballages</b>	919	963	951	55	54	-1%
<b>Verre</b>	671	637	625	36	36	-2%
<b>Papier</b>	237	206	225	12	13	9%
<b>Déchèteries</b>	2960	3698	3409	211	195	-8%
<i>Tout venant</i>	1135	1408	1366	80	78	-3%
<i>Gravats</i>	522	656	569	37	33	-13%
<i>Déchets Verts</i>	653	884	715	51	41	-19%
<i>Déchets dangereux</i>	25	31	31	2	2	-2%
<i>Ferrailles</i>	141	163	155	9	9	-5%
<i>Cartons</i>	54	48	52	3	3	8%
<i>Bois</i>	85	147	154	8	9	5%
<i>DEEE</i>	140	155	139	9	8	-10%
<i>Mobilier</i>	205	207	229	12	13	11%
<b>TOTAL</b>	7 579	8 343	8017	477	458	-4%

## Evolution des coûts des prestations de collecte et traitement des déchets

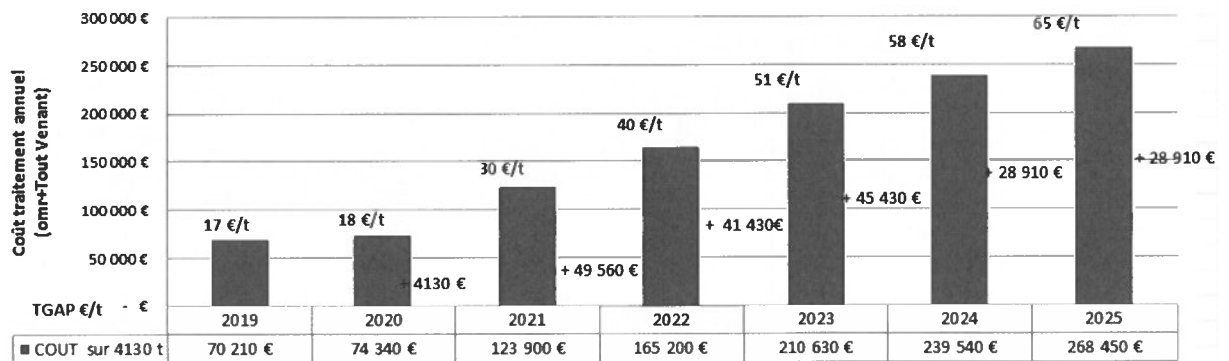
	2021		2022		Evolution	
	TONNAGE	COÛT TTC	TONNAGE	COÛT TTC	TONNAGE	COÛT TTC
Collecte	4645	661 949 €	4608	691 227 €	-1%	4%
Tri emballages	1027	251 656 €	989	254 397 €	-4%	1%
Traitement des omr	2840	277 673 €	2807	314 462 €	-1%	13%
Déchèteries	3698	419 869 €	3408	409 768 €	-8%	-2%
Total	-	<b>1 611 147 €</b>	-	<b>1 614 023 €</b>	-	0%

L'année 2022 a été marquée par une baisse des tonnages de l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 4% (326 tonnes) dont - 8% pour les déchèteries (dont les gravats -13 % et les déchets verts - 19%).

Les tonnages collectés des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) et d'emballages ménagers sont en légère diminution -1% .

Toutefois, les coûts de collecte ont augmenté de 4 % soit 29 278 € TTC et le traitement des OMR en enfouissement est en hausse de 13% soit 36 789 €. Cette hausse importante est liée à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Elle est passée de 30 €/tonne en 2021 à 40 €/tonne en 2022.

**Evolution de la TGAP sur l'enfouissement des déchets pour la CCGB**



En 2022, l'ensemble des coûts des marchés de gestion des déchets ont été stables grâce à une baisse des tonnages.

### La présentation des bacs

Le nombre de présentation moyen des bacs marron est d'environ 15 levées en 2022. Ce taux de présentation est stable depuis 2017, année de la mise en place de la collecte tous les 15 jours et de l'extension des consignes de tri qui a permis de réduire le contenu du bac.

### Le renouvellement des marchés de collecte et traitement des déchets

L'année 2023 est impactée par le renouvellement des marchés de collecte, traitement des déchets et de gestion des déchèteries de Fouchères et de Chéroy.

Compte tenu des évolutions tarifaires et réglementaires, les nouveaux marchés prennent en compte :

- L'augmentation de la TGAP ; (réduire les tonnages enfouis, favoriser l'incinération) ;
- Renforcer la performance du service en améliorant le tri (baisse de refus de tri) ;
- Passer d'une offre de services associant la prévention des déchets (le réemploi en déchèterie...) ;
- L'obligation du tri à la source des bio-déchets prévue en 2024 introduit par la loi de transition énergétique.

### Caractéristiques des marchés

Prestation (lot)	Durée	Attributaires	Montants HT
Lot 1 : Collecte des OMR et emballages hors verre en porte-à-porte	6 ans reconductible 1 fois 1 an	PAPREC-COVED	4 871 989 €
Lot 2 : Collecte des papiers et du verre en apport volontaire	6 ans reconductible 1 fois 1 an	PAPREC-COVED	413 599 €
Lot 3 : Tri des emballages et des papiers	4 ans reconductible 3 fois 1 an	PAPREC-COVED	1 831 725 €
Lot 4 : Traitement des ordures ménagères résiduelles	4 ans reconductible 3 fois 1 an	PAPREC-45	2 429 950 €
Lot 5 : gestion des déchèteries de Chéroy et Fouchères	6 ans reconductible 1 fois 1 an	SUEZ	4 005 189 €
			<b>13 552 452 €</b>

Le montant de l'ensemble des prestations est de 13 552 452 € HT sur la durée maximale du marché avec la tranche optionnelle pour la collecte des biodéchets pour les gros producteurs.

**Le montant annuel escompté pour 2023 sans la collecte des biodéchets est de 1 907 798 € HT. Il était de 1 494 465 € HT en 2022.**

L'estimation des dépenses montrerait en 2023 une hausse de 30% des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers pour un montant de + 413 333 € HT. La gestion des déchèteries augmenterait d'environ 40 %.

#### **Lot 1 : Collecte des OMR et emballages hors verre en porte-à-porte**

Contenu des prestations

- La collecte en porte à porte des OMR de l'ensemble du territoire de la CCGB, tous les 15 jours exceptés les gros producteurs collectés hebdomadairement.
- La collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers (hors verre) de l'ensemble du territoire de la CCGB, tous les 15 jours.

Nouvelles prestations :

- En tranche optionnelle : collecte en porte-à-porte et valorisation des biodéchets des gros producteurs de biodéchets.
- Prestations occasionnelles au BPU : campagnes de caractérisations du flux OMR
- Possibilité d'affichage personnalisé sur les bennes

## **Lot 2 : Collecte des papiers et du verre en apport volontaire**

La prestation comprend :

-La collecte sélective, en apport volontaire du papier et verre sur l'ensemble du territoire de la CCGB, leur transport et leur déchargement sur le centre de tri-conditionnement ou de transfert attributaire du lot 3.

Nouvelles prestations :

- Nettoyage extérieur/intérieur sur demande de la CCGB du parc de colonnes d'apport volontaire de la CCGB
- Déplacement ponctuel de bornes selon les besoins de la CCGB

## **Lot 3 : Tri des emballages et des papiers**

La prestation comprend :

-La réception, la pesée des emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte et des Journaux-Magazines (JRM) collectés en apport volontaire par les Titulaires des lots 1 et 2

-Le tri-conditionnement des emballages ménagers recyclables et des JRM selon les standards matériaux

en vigueur et dans le respect des prescriptions définies par les filières de reprise

-Le chargement et l'expédition du gisement vers les filières de valorisation matières

-Le traitement des refus de tri

-La réalisation de caractérisations des emballages entrants.

Nouvelles prestations :

- Caractérisations du papier et refus de tri

## **Lot 4 : Traitement des ordures ménagères résiduelles**

La prestation comprend :

-La réception, la pesée des ordures ménagères résiduelles collectées sur l'ensemble du territoire de la CCGB par le Titulaire du lot 1,

-Le traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants par élimination ou valorisation matière ou énergétique.

Nouvelle prestation :

- Traitement par Unité de Valorisation Energétique

## **Lot 5 : gestion des déchèteries de Chéroy et Fouchères**

La prestation comprend :

- L'exploitation du quai haut :

o Le gardiennage des 2 sites

o La gestion du contrôle d'accès, l'accueil et l'orientation des usagers

o Le suivi des dépôts (estimations des volumes ou pesées de certains déchets)

o L'assistance aux usagers du site et l'aide au déversement d'objets lourds ou encombrants

o Le suivi des données d'exploitation (apports, fréquentation...)

o L'entretien des sites, des installations et de leurs équipements, y compris les espaces verts

- L'exploitation du quai bas :

o L'organisation et le suivi des rotations des bennes

o Le suivi des tonnages évacués par flux

- o Le transport et la valorisation/traitement des flux collectés vers les filières adaptées
- o La fourniture des caissons et contenants (si non fournis par la CCGB)

#### Nouvelles prestations :

- **Prestations occasionnelles :**
  - Collecte exceptionnelle de certains déchets non repris en déchèteries ( des bouteilles de gaz, des pneus hors filière éco-organisme...)
  - 2 gardiens sur site pendant les horaires d'été (avril-septembre)
  - Forfait pour la réalisation d'une caractérisation d'une benne de déchèterie
- **Mise en place de nouveaux flux :**
  - Le réemploi des matériaux et le réemploi pour une association
  - la collecte du plâtre et du bois traités,
  - L'accueil des nouvelles filières (REP) Responsabilité Élargie des Producteurs) :jouets, articles de sport – loisirs, bricolages jardins, BTP ...
  - Les gestions de l'alarme, vidéosurveillance, clôture active ;
  - Analyses ICPE (eaux ruissellements, bruits).

#### La redevance incitative RI

La grille tarifaire de la redevance incitative de 2023 prend en compte les évolutions des dépenses et des recettes du service.

Au vu de l'augmentation de 30% des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers, les élus de la CCGB n'ont pas souhaité répercuter l'intégralité de la hausse aux usagers du service.

Ainsi, ils ont été favorables à l'augmentation de 20 % de la RI.

#### GRILLE TARIFAIRE

(Collecte des ordures ménagères résiduelles tous les 15 jours)

Nb de personnes /Contenance	2022		2023	
	Forfait obligatoire 18 levées	Levée supplémentaire	Montant redevance 18 levées	Levée supplémentaire
1 pers. : 80 litres	123.16 €	1.26 €	<b>147.76 €</b>	<b>1.51 €</b>
2 pers. : 120 litres	152.87 €	1.89 €	<b>183.48 €</b>	<b>2.27 €</b>
3 pers. : 180 litres	193.70 €	2.84 €	<b>232.48 €</b>	<b>3.41 €</b>
4 pers.et + : 240 litres	237.08 €	3.78 €	<b>284.57 €</b>	<b>4.54 €</b>
4 pers.et + : 360 litres	309.83 €	5.36 €	<b>371.76 €</b>	<b>6.43 €</b>
660 litres	541.15 €	10.40 €	<b>649.38 €</b>	<b>12.48 €</b>

- Le forfait varie selon la composition du foyer ou du volume du bac.

Depuis 2021, la facturation est semestrielle :

- La facture du 1er semestre est composée d'un ½ forfait + levées supplémentaires de l'année précédente ;
- La facture du 2ème semestre correspond à un ½ forfait.

Les dépôts en déchèterie dépassants les quotas seront facturés annuellement avec la facturation du 2ème semestre. Les dépôts comptabilisés sont ceux de l'année précédente.

Pour limiter les dépôts des professionnels qui utilisent régulièrement les cartes d'accès des particuliers, la CCGB a mis en place les seuils suivants depuis 2016 :

Les dépôts sont gratuits pour tous les usagers (particuliers, professionnels et collectivités) résidant sur le territoire qui utilisent le service de la Communauté de Communes dans la limite annuelle de

- de 10 m<sup>3</sup> pour les Déchets Verts ;
- de 5 m<sup>3</sup> pour le Tout Venant ;
- de 10m<sup>3</sup> pour les autres déchets Bois non traité, Gravats, ... (Exceptés : le verre, papier, textile, DDM, huiles) ;
- 20 litres/ semaine pour les huiles ;
- Les déchets dangereux sont limités à 20 kg /semaine.

Au-delà de ces seuils, les dépôts seront facturés selon la grille tarifaire ci-dessous :

Dépôts	Tarif 2022/2023
	€/m <sup>3</sup>
Déchets verts (Broyage/compostage)	9,0 €
Tout venant	16,60 €
Gravats	7,40 €
Déchets Dangereux	1,5 €/kg
Bois non traité	10,40 €

### Les déchèteries de Chéroy et Fouchères

La fréquentation sur les deux sites augmente dès les mois d'avril-mai et son pic a lieu en juillet-août :

Fréquentation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
<b>Total</b>	31 357	29 312	28 909	26 675	23 323	28 277	<b>26775</b>	-5 %

En 2022, la fréquentation des déchèteries s'est élevée à 26 775 visites, soit une baisse de 5 %.

## La composition des poubelles jaunes

	2021	Tonnage annuel	2022	Tonnage annuel	/hab. en kg
<b>Acier</b>	5%	51	5%	48	3
<b>Aluminium</b>	1%	8	0.50%	5	0
<b>Briques alimentaires</b>	2%	20	1.50%	14	1
<b>Cartonnette</b>	38%	370	45.00%	428	24
<b>Bouteilles transparentes claires</b>	8%	81	9.50%	90	5
<b>Bouteilles colorées foncées</b>	2%	20	1.80%	17	1
<b>PEHD (ex. bouteilles opaques)</b>	3%	31	5%	48	3
<b>Pots et barquettes valorisés</b>	6%	57	-		0
<b>Films PE</b>	4%	39	3%	29	2
<b>Refus tri*</b>	21%	202	19%	176	10
<b>Erreur de Tri (JRM/papier)</b>	9%	91	9.70%	92	5
<b>TOTAL</b>		969		951	54

\*En 2022, les pots et les barquettes valorisés sont intégrés dans les autres résines plastiques.

\*Refus de tri = déchets qui ne sont pas des emballages ménagers (OMR, verre, textile...), contenants non vidés, emballages imbriqués.



En 2022, sur le flux des emballages entrant dans le centre de tri, le pourcentage de refus de tri est en baisse. Pour comparaison, d'après CITEO, ce taux est proche de la moyenne nationale.

La quantité de refus de tri représente un coût pour le service de près de 40 000 € TTC.

### L'accueil des nouvelles filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Les évolutions réglementaires conduisent les collectivités à collecter les nouvelles filières de gestion des déchets.

Après les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), les meubles, les DDS (Déchets Diffus Spécifiques), des nouvelles filières REP émergent pour le BTP, les jouets, les articles de bricolage et de jardin et les articles de sport et de loisirs.

Cela peut nécessiter d'aménager des espaces dédiés à ces nouvelles collectes et au réemploi, dans les déchèteries.

La loi Anti Gaspillage pour l'Economie Circulaire (AGEC) transforme en profondeur le système d'organisation des filières REP. Aujourd'hui, l'objectif du dispositif REP n'est plus seulement de traiter les déchets générés. L'article L. 541-10 du code de l'environnement a été modifié, imposant désormais aux filières REP d'intervenir sur l'ensemble du cycle de vie des produits, notamment en favorisant l'allongement de la durée de vie de ces produits, ainsi qu'en soutenant la réparation et le réemploi.

**La mise en place de ces filières assure une collecte gratuite pour la collectivité et une aide financière pour sa mise en place.** Pour information, la CCGB contractualise depuis plusieurs années avec notamment ECO MAISON (ex ECO-MOBILIER) pour la collecte des meubles, ECOSYSTEM pour les D3E, ECODDS pour les déchets dangereux.

**3 nouvelles filières REP sont agréées en 2022 pour :**

➤ **Les articles de bricolage et jardin**

- Pour la catégorie 1° Outillages du peintre / ECODDS a été agréé le 27 mars 2022 ;
- Pour la catégorie 2° Machines et appareils motorisés thermiques / ECOLOGIC a été agréé le 28 avril 2022 ;
- Pour les catégories 3° Matériel de bricolage et 4° Produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin / ECO-MOBILIER a été agréé le 28 avril 2022.

➤ **Les articles de sport et loisirs**

ECOLOGIC a été agréé le 27 mars 2022.

➤ **Les jouets**

ECO MAISON a été agréé le 28 avril 2022.

- **Le BTP**

VALDELIA, VALOBAT, ECOMAISON et ECOMINERO sont agréés au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Réflexion pour limiter les embouteillages de la déchèterie de Fouchères**

Sur le site de Fouchères, la proximité du rond-point et la voie d'accès courte favorisent régulièrement des embouteillages, notamment aux heures d'ouvertures et en période de forte affluence.

De plus, le site est situé au-droit d'une zone d'activité en pleine expansion.

Le service envisage de créer une voie de contournement pour fluidifier la circulation aux abords de la déchèterie et d'agrandir le site.

**L'utilisation des déchèteries voisines**

Les déchèteries Chéroy et Fouchères étant ouvertes et accessibles à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes, les conventions signées avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) pour l'accès aux déchèteries environnantes ne concernent que les habitants des communes qui sont situées à plus de 10 kilomètres de l'une ou l'autre des déchèteries.



En conséquence, les habitants de Nailly, de même que les communes de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds depuis janvier 2017, peuvent avoir accès aux déchèteries extérieures de la CAGS.

*Pour 2023, le montant du prix unitaire/hab proposé par la CAGS est en forte augmentation pour se rapprocher des coûts réels du service.*

Communes	Nombre d'habitants	2022		Nombre d'habitants	2023	
		Prix /habitant	Montant total		Prix /habitant	Montant total
Bussy-le-Repos	463	7.50 €	3 473 €	466	17 €	7 922 €
Chaumot	775		5 813 €	715		12 155 €
Nailly	1372		10 290 €	1370		23 290 €
Piffonds	657		4 928 €	609		10 353 €

### 3.1.1. Convention d'accès aux déchèteries de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS)

#### **Délibération 2023-05-10**

#### Décision du Conseil communautaire

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DECIDE** de renouveler la convention avec la CAGS pour l'accès à ses déchèteries en 2023, des usagers des communes de Bussy-le-Repos, Chaumot, Nailly, Piffonds, avec un montant de cotisation à 17 €/hab., pour l'année 2023,

**PREVOIT** la dépense au Budget primitif 2023,

**AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document afférent à cette décision.

**Vote : Approbation : 34, opposition : 0, abstention : 4 (Xavier ROSALIE, Jean-Luc HENRY, Bernadette DOUBLET, Laurent BOULMIER).**

### PROJET D'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS SENS

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets prévoit à l'horizon 2031 une forte réduction des capacités d'enfouissement des déchets ne pouvant être valorisés par d'autres moyens.

L'évolution prévisionnelle de la TGAP traduit la volonté de l'Etat de favoriser la valorisation énergétique des déchets résiduels n'ayant pu faire l'objet de mesures de prévention de la production ou de valorisation matière.

Dans ce contexte, le site d'incinération actuel de Sens étant vieillissant et saturé, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a proposé aux collectivités voisines de participer à la réalisation d'un nouveau site.

Ainsi, dans un 1er temps, une proposition de regroupement pour mener une étude de faisabilité d'une Unité de Valorisation Énergétique des Déchets est proposée à la CCGB.

Les collectivités concernées peuvent être, la CAGS, les collectivités adhérentes au Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY), les Communautés de Communes Yonne Nord et Puisaye-Forterre.

Il s'agirait de constituer un groupement de commande avec l'objectif de :

- Déterminer les tonnages de déchets de chaque intercommunalité participante ;
- Réaliser une étude technico-économique de la faisabilité dont les coûts du transfert des déchets ;
- Etude des montages juridiques possibles assurant une gouvernance équilibrée
- Réaliser une approche coûts/bénéfices de cette opération

### **Actions sur 2022/2023**

#### ***Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)***

Depuis le 1er janvier 2017, la CCGB adhère au Syndicat Mixte d'Etude pour la Valorisation et le Traitement des Déchets Ménagers et assimilés du Centre Yonne (SDCY).

Le PLPDMA doit répondre à l'objectif de réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 (objectif initial : 10% entre 2010 et 2020).

C'est la mise en place d'actions sur les thématiques suivantes :

En 2023

Axe 1 : Eco-exemplarité des collectivités

- *Rencontre des 26 communes*

Axe 2 : Sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets

Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la réduction des déchets

Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 5: Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- *Le déploiement du compostage individuel, collectif et en établissement.*
- *Le jardinage au naturel*
- *Le broyage de branches*

Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits

- *Accompagnement du Repair Café du Gâtinais (collecte de Vélo)*
- *Mise en place d'un préau des matériaux en déchèteries*

*Le « Préau des matériaux » est une structure ayant pour but de détourner des filières de recyclage en déchèterie, les matériaux de construction encore utilisables et ayant conservés leurs propriétés techniques pour les mettre à disposition des particuliers via un système de don/reprise directement sur site.*

- *Contractualisation avec l'association d'insertion PENELOPE. La CCGB est la 1<sup>ère</sup> collectivité à accueillir l'association dans ses déchèteries.*

*Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.*

Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable (STOP PUB)

Axe 8 : Réduire les déchets des entreprises

*Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, conseils aux entreprises (audits)*

Il est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, (article L541-15-1 du Code de l'Environnement).

	Population	DMA	DMA	Réduction DMA pour objectif	Réduction DMA	Objectif DMA 2020	Objectif DMA 2030
	Nb d'habitants	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Kg/an/hab	Kg/an/hab
2010	14 062	6628	471	663	47	<b>424</b>	
2017	17 431	7461	428	70	4		
2020	17 444	7 579	434	183			
2021	17 470	8 410	481				
<b>2022</b>	<b>17 498</b>	<b>7994</b>	<b>457</b>				<b>400</b>
			-5%			-10%	-15%

- **Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité (axe 5).**

- Le compostage individuel

La Communauté de Communes participe à l'acquisition de composteurs individuels.

Bilan des composteurs commandés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
	816	214	189	134	62	102	159	50	132	142	2017

- Le broyage des déchets verts (branches)

Dans l'optique de limiter les apports de déchets verts en déchèteries et de limiter les coûts liés au frais de transports et de traitement des déchets verts, le broyage des branchages peut être une solution.

La CCGB étudie la possibilité de proposer aux habitants des opérations de broyage (à but pédagogique) pendant des périodes précises de la saison de taille (une au printemps, et une à l'automne).

Dans le cadre de la quinzaine nationale du compostage de proximité du 26 mars au 10 avril 2022, la CCGB en collaboration avec le SDCY a animé une journée sur la gestion des déchets verts de proximité autour du broyage de branches (le 09 avril 2022 à Dollot...)



Le grand public a été sensibilisé sur les utilisations du broyat au jardin et au compostage (stand).

### **L'Appel à projet du tri des biodéchets**

Le projet de la CCGB a été retenu dans le cadre de l'**appel à projets ADEME-Région pour généraliser le tri à la source des biodéchets**.

Pour atteindre ses objectifs dans les 2 prochaines années, la CCGB doit continuer à distribuer un nombre important de composteurs individuels chaque année et à installer 17 sites de compostage partagé et 15 en établissement (32 en tout).

Pour le compostage partagé et en établissement, la CCGB envisage une base de 3 bacs (600 l ou 800 l) par site.

- 1 bac pour les dépôts de matières organiques,
- 1 bac pour la fermentation/maturation du compost,
- 1 bac de structurant, (broyat)
- panneaux et bio-seaux

L'information sera diffusée à travers un guide qui reprend le compostage, le broyage, et la lutte contre le brûlage.

La CCGB fera l'acquisition d'un broyeur thermique pour proposer aux habitants une prestation de broyage de branches pendant des périodes précises de la saison de taille (une au printemps, et une à l'automne). Cette opération serait effectuée dans les communes qui le souhaitent.

La CCGB sensibilisera le grand public pour promouvoir les utilisations du broyat au jardin et au compostage (stand) en amont de la campagne.

Les communes qui le souhaitent devront disposer d'un site temporaire et surveillé pour accueillir les branchages des usagers.

La CCGB s'engage à réaliser :

- un suivi de l'opération concernant les coûts (mise en œuvre de ComptaCoût) sur une période de 3 ans et à transmettre des informations non confidentielles utilisables par l'ADEME (facteurs de réussite, difficultés rencontrées, bilan matière et performances, supports et résultats des opérations de communication, sensibilisation, formation, etc.).
- une campagne de caractérisations des ordures ménagères avant et après la mise en place du dispositif de tri à la source

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 66 272 euros (équipements, animation, communication) avec un financement de l'ADEME de 41 506 euros, un financement de la région Bourgogne-Franche-Comté de 9 785 euros, soit un reste à charge pour la CCGB de 14 981 euros.

### *Les actions de communication sur le tri des déchets :*

**En 2022 :**

#### **Les calendriers de collecte :**

Comme chaque année, les calendriers de collecte indiquant les jours de passage ont été édités et distribués aux usagers. Sont indiqués les horaires des déchèteries ainsi que le tri des emballages.

#### **L'intervention en milieu scolaire :**

-Les élèves des écoles primaires de Domats (4 classes puis 2 classes : 8 mars, 10 février) et de Saint Valérien ont été sensibilisés au tri, au recyclage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ( mars 2022).

-Forum des métiers du collège de Saint-Valérien

-Intervention au centre de loisirs aux vacances d'automne pour environ 100 enfants.

En 2023, les supports de communication seront réédités et mis à jour (les guides, les réglettes, les autocollants pour conteneurs, la création d'accroches poignées pour informer sur le tri, la fourniture de sacs cabas pour les habitats collectifs).

**En 2023**, réunion publique à La Belliole en janvier, sur le tri des emballages et la gestion des déchets.

#### **Les opérations « nettoyons la nature »**

La CCGB accompagne les structures dans les opérations « nettoyons la nature » : Elle est intervenue à Villeroy en novembre 2022 et au collège de Saint Valérien en juin 2022 pour faciliter la collecte.

La CCGB prévoit d'organiser une opération « nettoyons la nature ». Elle consiste à nettoyer des parties du territoire, la collectivité prêtant le matériel nécessaire (pinces, gants, chasubles).

## **3.2. Compte de gestion 2022**

### **Délibération 2023-05-11**

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 du budget Ordures Ménagères par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **3.3. Compte administratif 2022**

#### **Délibération 2023-05-12**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08/04/22 approuvant le budget primitif 2022 et la décision modificative du 24/06/2022,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Considérant que le Conseil Communautaire a, pour se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, jusqu'au 30 juin 2023,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit être remplacé par le Vice-Président, le Vice-Président présente le compte administratif de l'année 2022 – budget Ordures Ménagères, arrêté comme suit :

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	121 564,28 €	2 254 140,14 €
Dépenses	149 289,13 €	2 158 849,05 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>-27 724,85 €</b>	<b>95 291,09 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus pour le budget Ordures Ménagères, rigoureusement identique au compte de gestion présenté par le Comptable Public.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **3.4. Affectation de résultats 2022**

#### **Délibération 2023-05-13**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	1 001 339,50 €	95 291,09 €	1 096 630,59 €
<i>affectation du résultat 1068 en N-1</i>			
Section investissement	337 680,21 €	-27 724,85 €	309 955,36 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

Considérant les restes à réaliser s'élevant à 18 000 € en dépenses, et à 0 € en recettes,

Considérant l'absence de besoin de financement,

**DECIDE** de procéder à l'affectation de résultats au BP 2023 Ordures Ménagères comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté pour 1 096 630,59 € à l'article R002 « recettes » de fonctionnement
- Excédent d'investissement reporté pour 309 955,36 € à l'article R001 de la section « recette » d'investissement

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **3.5. Budget primitif 2023**

#### **Délibération 2023-05-14**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 des Ordures Ménagères, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif 2023 du Budget Ordures Ménagères comme suit :

Fonctionnement en équilibre :

- Dépenses : 3 465 192,20 €
- Recettes : 3 465 192,20 €

Investissement en équilibre :

- Dépenses : 837 661,60 €
- Recettes : 837 661,60 €

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

*Intervenant : M CHABOLLE*

### 4.1. Actions de la CCGB en faveur du développement économique :

Le contexte inflationniste et d'incertitudes économiques se poursuit en 2023, pour les ménages comme pour les entreprises. De plus, la situation du Gâtinais engendre des problématiques spécifiques liées à la mobilité, à l'emploi et à la formation en particulier. Le soutien aux entreprises du territoire se révèle donc indispensable pour préserver son dynamisme.

Les 648 entreprises du territoire sont dans des situations diverses face à ces questionnements, mais peuvent pourtant trouver des solutions communes. L'objectif de cette année sera donc de **rassembler les entreprises** pour qu'elles puissent échanger entre elles sur des thématiques diverses (mobilité, emploi, transition écologique, aides publiques). Les formalités de ces réunions plus ou moins régulières restent à définir afin de s'adapter aux préoccupations des entreprises. Elles pourront prendre la forme de rencontres informelles, de visites d'entreprises, de journées « portes ouvertes », de réunions de travail sur des thèmes spécifiques, de conférences...

La CCGB est aidée par de nombreux partenaires pour procéder à ce maillage économique du territoire et ainsi mieux saisir ses enjeux contextuels. La CCGB est ainsi entrée au capital de **l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER-BFC)** en 2022 (5000€). Cette Société Publique Locale (SPL) accompagne le maintien et le développement économique du territoire et assure la promotion économique dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires – dont la CCGB fait partie. L'offre de service de l'Agence économique régionale est compatible avec les attentes du tissu économique régional et des responsabilités conférées à la Région et aux EPIC (loi NOTRe). Elle intervient en subsidiarité par rapport aux acteurs territoriaux existants. Elle nous aide par exemple en ce moment à faire l'inventaire des zones économiques intercommunales du territoire.

Le partenariat se poursuit avec **Yonne Développement** (cotisation de 5 344,90€), agence de développement économique qui facilite l'implantation et le développement des entreprises. D'autres échanges constructifs ont lieu avec des acteurs économiques, comme la CCI/CMA ou encore la préfecture.

Enfin, pour faciliter l'emploi sur le territoire, la participation financière à **Mobil'eco** se poursuit (4000 €), ainsi qu'au **Pôle Economie et Insertion Professionnelle du Sénonais (PEIPS)**, 16 000 €).

**10h : Départ de Xavier ROSALIE et Jean-Luc HENRY (Piffonds) portant le nombre de présents 33 à et le nombre de votants à 36**



## **4.2. ZA sud du Gâtinais en Bourgogne (ZAC 1 et 2 de Savigny)**

### **4.2.1. Bilan 2022- projets 2023**

La CCGB a la volonté de prévoir une extension de la zone, cette dernière étant, de par son positionnement géographique à un carrefour autoroutier, hautement stratégique pour le développement économique du territoire.

### **4.2.2. Compte de gestion 2022**

**Le compte de gestion 2022 du budget annexe n'étant pas parvenu ce jour à la CCGB, le vote est reporté et le projet de délibération 2023-05-15 est annulé.**

### **4.2.3. Compte administratif 2022**

**Le Compte de gestion 2022 du budget annexe n'étant pas parvenu ce jour à la CCGB, le vote du compte administratif du budget annexe est reporté et le projet de délibération 2023-05-16 est annulé.**

### **4.2.4. Affectations de résultats 2022**

L'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31/12/22 (documents joints à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0,00 €	427 408,45 €
Dépenses	30 071,96 €	40 732,81 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>-30 071,96 €</b>	<b>386 675,64 €</b>

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	2 811 405,68 €	386 675,64 €	3 198 081,32 €
<i>affectation du résultat 1068 en N-1</i>			
Section investissement	-1 801 442,83 €	-30 071,96 €	-1 831 514,79 €

#### **Délibération 2023-05-17**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R231-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**CONSTATE et APPROUVE** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser dans le budget primitif 2023 détaillée comme suit :

L'excédent de fonctionnement de **3 198 081,32 €** est reporté dans son intégralité à l'article R002 « recettes » de la section de fonctionnement au budget primitif 2023 de la ZA Sud du Gâtinais (ZAC 1 et 2 Savigny),

Le déficit d'investissement de **1 831 514,79 €** est reporté à l'article D001 « déficit » de la section d'investissement au budget primitif 2023 de la ZA Sud du Gâtinais.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### 4.2.5. Budget primitif 2023

##### **Délibération 2023-05-18**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir constaté et approuvé la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 de la ZA du Sud du Gâtinais, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

ADOpte le budget primitif 2023 du Budget de la ZA Sud du Gâtinais

En équilibre pour la section de fonctionnement :

- Dépenses : 4 248 122,32 €
- Recettes : 4 248 122,32 €

en équilibre pour la section d'investissement :

- Dépenses : 3 312 942,77 €
- Recettes : 3 312 942,77 €

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **4.3. ZA nord du Gâtinais en Bourgogne (ZA Aire de Villeroy)**

#### 4.3.1. Bilan 2022 et projets 2023

##### Déménagement de Pebix :

Pebix a décidé de quitter Dollot. L'apprenant, la CCGB a tout mis en œuvre pour maintenir cette entreprise locale de qualité et en pleine expansion sur son territoire. Ainsi, le site du terrain de Fouchères a été retenu par Pebix pour un projet d'1,7 ha. C'est Yonne Equipement qui porte le projet. Le permis de construire a été octroyé. La commune de Fouchères se charge de l'amenée des réseaux au droit du terrain.

##### Stonehedge :

La CCGB a signé une promesse de vente avec Stonehedge au sujet du terrain situé à côté de la déchèterie de Fouchères.

Le contournement et l'extension de la déchèterie permettront de répondre aux problèmes d'engorgement de la zone au niveau du giratoire.

De plus, une réflexion globale d'aménagement de la zone dans son ensemble est en cours, notamment du fait des négociations actuelles sur la vente du terrain situé sur la « pointe Renault », qui engendrera une hausse de la circulation routière. Un giratoire desservant la « pointe Renault » et les terrains que souhaite acquérir la CCGB pourrait donc voir le jour en fonction des observations du terrain.



#### 4.3.2. Compte de gestion 2022

**Le compte de gestion 2022 du budget annexe n'étant pas parvenu ce jour à la CCGB, le vote est reporté et le projet de délibération 2023-05-19 est annulé.**

#### 4.3.3. Compte administratif 2022

**Le Compte de gestion 2022 du budget annexe n'étant pas parvenu ce jour à la CCGB, le vote du compte administratif du budget annexe est reporté et le projet de délibération 2023-05-20 est annulé.**

#### 4.3.4. Affectations de résultats 2022

L'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31/12/22 (documents joints à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	435 048,05 €	888 096,46 €
Dépenses	451 758,05 €	463 896,71 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>-16 710,00 €</b>	<b>424 199,75 €</b>

#### Résultat de Clôture

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	656 124,47 €	424 199,75 €	1 080 324,22 €
<i>affectation du résultat 1068 en N-1</i>			
Section investissement	-446 668,77 €	-16 710,00 €	-463 378,77 €

#### Délubération 2023-05-21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R231-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**CONSTATE** et **APPROUVE** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 dans le budget primitif 2023 détaillée comme suit :

L'excédent de fonctionnement de **1 080 324,22 €** est reporté dans son intégralité à l'article R002 « recettes » de la section de fonctionnement au budget primitif 2023 de la ZA Nord du Gâtinais (ZAC de Villeroy),

Le déficit d'investissement de **463 378,77 €** est reporté à l'article D001 « déficit » de la section d'investissement au budget primitif 2023 de la ZA Nord du Gâtinais.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### 4.3.5. Budget primitif 2023

##### **Délibération 2023-05-22**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir constaté et approuvé la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 de la ZA du Nord du Gâtinais, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

ADOpte le budget primitif 2023 du Budget de la ZA du Nord du Gâtinais

En équilibre pour la section de fonctionnement :

- Dépenses : 6 255 324,22 €
- Recettes : 6 255 324,22 €

en équilibre pour la section d'investissement :

- Dépenses : 963 378,77 €
- Recettes : 963 378,77 €

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### **4.4. ZA de Villeneuve la Dondagre**

##### 4.4.1. Bilan 2022 et projets 2023

L'implantation d'un parc photovoltaïque a eu lieu en 2022 par le biais d'EDF Renouvelables.

##### 4.4.2. Compte de gestion 2022

##### **Délibération 2023-05-23**

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 du budget ZA Villeneuve la Dondagre par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### 4.4.3. Compte administratif 2022

##### **Délibération 2023-05-24**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08/04/22 approuvant le budget primitif 2022,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Considérant que le Conseil Communautaire a, pour se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, jusqu'au 30 juin 2023,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit être remplacé par le Vice-Président, le Vice-Président présente le compte administratif de l'année 2022 – budget ZA Villeneuve la Dondagre, arrêté comme suit :

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	137,00 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-137,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus pour le budget ZA Villeneuve la Dondagre, rigoureusement identique au compte de gestion présenté par le Comptable Public.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### 4.4.4. Affectation de résultats 2022

##### **Délibération 2023-05-25**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	698 421,08 €	-137,00 €	698 284,08 €
<i>affectation du résultat 1068 en N-1</i>			
Section investissement	-298 898,97 €	0,00 €	-298 898,97 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

Considérant l'absence de restes à réaliser,

Considérant l'absence de besoin de financement,

**DECIDE** de procéder à l'affectation de résultats au BP 2023 ZA Villeneuve la Dondagre comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté pour 698 284,08 € à l'article R002 « recettes » de fonctionnement
- Déficit d'investissement reporté pour 298 898,97 € à l'article D001 de la section « dépenses » d'investissement

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### 4.4.5. Budget primitif 2023

##### **Délibération 2023-05-26**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 de la ZA Villeneuve la Dondagre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif 2023 du Budget ZA de Villeneuve la Dondagre comme suit :

Fonctionnement en équilibre :

- Dépenses : 874 334,97 €
- Recettes : 874 334,97 €

Investissement en équilibre :

- Dépenses : 458 898,97 €
- Recettes : 458 898,97 €

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**



## **4.5. Zone du Bordeaux à Chéroy**

### **4.5.1. Bilan 2022 et projets 2023**

En 2023, une réflexion va être menée sur les possibilités de développement de la ZA.

### **4.5.2. Compte de gestion 2022**

#### **Délibération 2023-05-27**

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 du budget ZA du Bordeaux par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **4.5.3. Compte administratif 2022**

#### **Délibération 2023-05-28**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08/04/22 approuvant le budget primitif 2022,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Considérant que le Conseil Communautaire a, pour se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, jusqu'au 30 juin 2023,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit être remplacé par le Vice-Président,

le Vice-Président présente le compte administratif de l'année 2022 – budget ZA du Bordeaux, arrêté comme suit :

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus pour le budget ZA du Bordeaux, rigoureusement identique au compte de gestion présenté par le Comptable Public.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### 4.5.4. Affectation de résultats 2022

#### **Délibération 2023-05-29**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0,00 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

#### **Résultat de Clôture**

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	219 105,23 €	0,00 €	219 105,23 €
<i>affectation du résultat 1068 en N-1</i>			
Section investissement	-269 361,80 €	0,00 €	-269 361,80 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder à l'affectation de résultats au BP 2023 ZA du Bordeaux comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté pour 219 105,23 € à l'article R002 « recettes » de fonctionnement
- Déficit d'investissement reporté pour 269 361,80 € à l'article D001 de la section « dépenses » d'investissement

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### 4.5.5. Budget primitif 2023

##### **Délibération 2023-05-30**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 de la ZA du Bordeaux, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADOpte le budget primitif 2023 du Budget ZA du Bordeaux comme suit :**

Fonctionnement en équilibre :

- Dépenses : 568 435,23 €
- Recettes : 568 435,23 €

Investissement en équilibre :

- Dépenses : 610 861,80 €
- Recettes : 610 861,80 €

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### **4.6. Zone de Domats**

##### 4.6.1. Bilan 2022 et projets 2023

La CCGB en en train de finaliser l'achat de la dernière parcelle disponible (ZL134 : 6 206 m<sup>2</sup>) auprès de la commune de Domats pour un montant de 62 060 € HT.

##### 4.6.2.

##### Compte de gestion 2022

C

##### **Délibération 2023-05-31**

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 du budget ZA de Domats par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### **4.6.3. Compte administratif 2022**

##### **Délibération 2023-05-32**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08/04/22 approuvant le budget primitif 2022,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Considérant que le Conseil Communautaire a, pour se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, jusqu'au 30 juin 2023,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit être remplacé par le Vice-Président, le Vice-Président présente le compte administratif de l'année 2022 – budget ZA Domats, arrêté comme suit :

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 274,59 €	2 774,59 €
Dépenses	2 774,59 €	2 774,59 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>-500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus pour le budget ZA Domats, rigoureusement identique au compte de gestion présenté par le Comptable Public.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### **4.6.4. Affectation de résultats 2022**

##### **Délibération 2023-05-33**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	0,08 €	0,00 €	0,08 €
<i>affectation du résultat 1068 en N-1</i>			
Section investissement	-2 274,59 €	-500,00 €	-2 774,59 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

Considérant l'absence de restes à réaliser,

Considérant l'absence de besoin de financement,

**DECIDE** de procéder à l'affectation de résultats au BP 2023 ZA Domats comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté pour 0,08 € à l'article R002 « recettes » de fonctionnement
- Déficit d'investissement reporté pour 2 774,59 € à l'article D001 de la section « dépenses » d'investissement

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

**4.6.5. Budget primitif 2023**

**Délibération 2023-05-34**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 de la ZA Domats, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADOpte le budget primitif 2023 du Budget ZA de Domats comme suit :**

Fonctionnement en équilibre :

- Dépenses : 161 050,08 €
- Recettes : 161 050,08 €

Investissement en équilibre :

- Dépenses : 98 774,59 €
- Recettes : 98 774,59 €

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## 5. BUDGET GENERAL

### 5.1. Bilan des activités 2022 et projets 2023 par service

#### 5.1.1. COMMUNICATION

*Intervenant M Chabolle*

#### 2022 : BILAN DES RÉALISATIONS

##### a) **Tâches récurrentes :**

- Gestion de la page Facebook et du PanneauPocket de la communauté de communes (informations institutionnelles, activités locales, événements communaux), communications presse ;
- Réalisation des supports de communication (affiches, flyers, communications réseaux sociaux) des différents services de la communauté de communes : école de musique, urbanisme, enfance jeunesse, environnement, journées du patrimoine... ;
- Réalisation des cartes de vœux, cartons d'invitation [*impression Sigg*] ;

b) **Lettre du Gâtinais** : refonte de la publication (formule thématique, changement de la pagination (24 p.) et de la périodicité [désormais semestrielle], conception d'une nouvelle maquette) ; conception et réalisation de chaque numéro (chemin de fer, rédaction, prises de vues, mise en page) [*impression Barré*] ;

c) **Site internet** : gestion du contenu du site actuel ; conception du nouveau site à venir (architecture générale, arborescence) ; mises au point des différentes sections avec les agents de la communauté de communes ;

d) **Réseaux sociaux** : création et gestion d'une page Instagram ;

e) **Événementiel** : supervision de l'organisation des journées européennes du patrimoine ; supervision de l'organisation de la journée d'inauguration des tennis couverts de Saint-Valérien ; couverture des événements organisés par les collectivités (reportages photo, articles...).

#### 2023 : PROJETS À VENIR

##### a) **Tâches récurrentes :**

- Réalisation des supports de communication des différents services de la communauté de communes et de l'école de musique ;
- Conception et réalisation de la Lettre du Gâtinais ;
- Administration des réseaux sociaux.

b) **Identité visuelle** : création et validation d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique commune pour la CCGB et le SIVOM ; harmonisation des différents supports de communication (site internet, papier à en-tête, cartes de visite, véhicules bacs déchets ménagers...) ;

- c) **Site internet** : construction du nouveau site (contenu et design graphique), échanges et mise au point avec les élus et les agents pour l'optimiser au mieux ; administration du site (gestion, alimentation, mises à jour) ;
- d) **Création d'un guide d'accueil et d'information** recensant les services, commerces, associations, infos pratiques, animations du territoire ;
- e) **Réalisation de supports institutionnels** : cartes de visites, papier à en-tête...
- f) **Événementiel** : conception, en coordination avec les autres services, de l'organisation d'événements fédérateurs (le Jour de la nuit, le Challenge de la mobilité, les Journées européennes du patrimoine...).

### Communication

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	36 900,00 €	25 426,18 €	39 510,00 €	regroupement com de tous les services
chapitre 012 charges de personnel	58 600,00 €	53 171,55 €	64 000,00 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>95 500,00 €</b>	<b>78 597,73 €</b>	<b>103 510,00 €</b>	

investissement communication	Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023
Site internet		20 000,00 €		
Charte graphique		10 000,00 €		
Téléphone appareil photo et objectif	839,00 €	2 000,00 €		328,08 €
<b>Totaux</b>	<b>839,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>-</b>	<b>328,08 €</b>

## 5.1.2. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Intervenante : Mme AITA

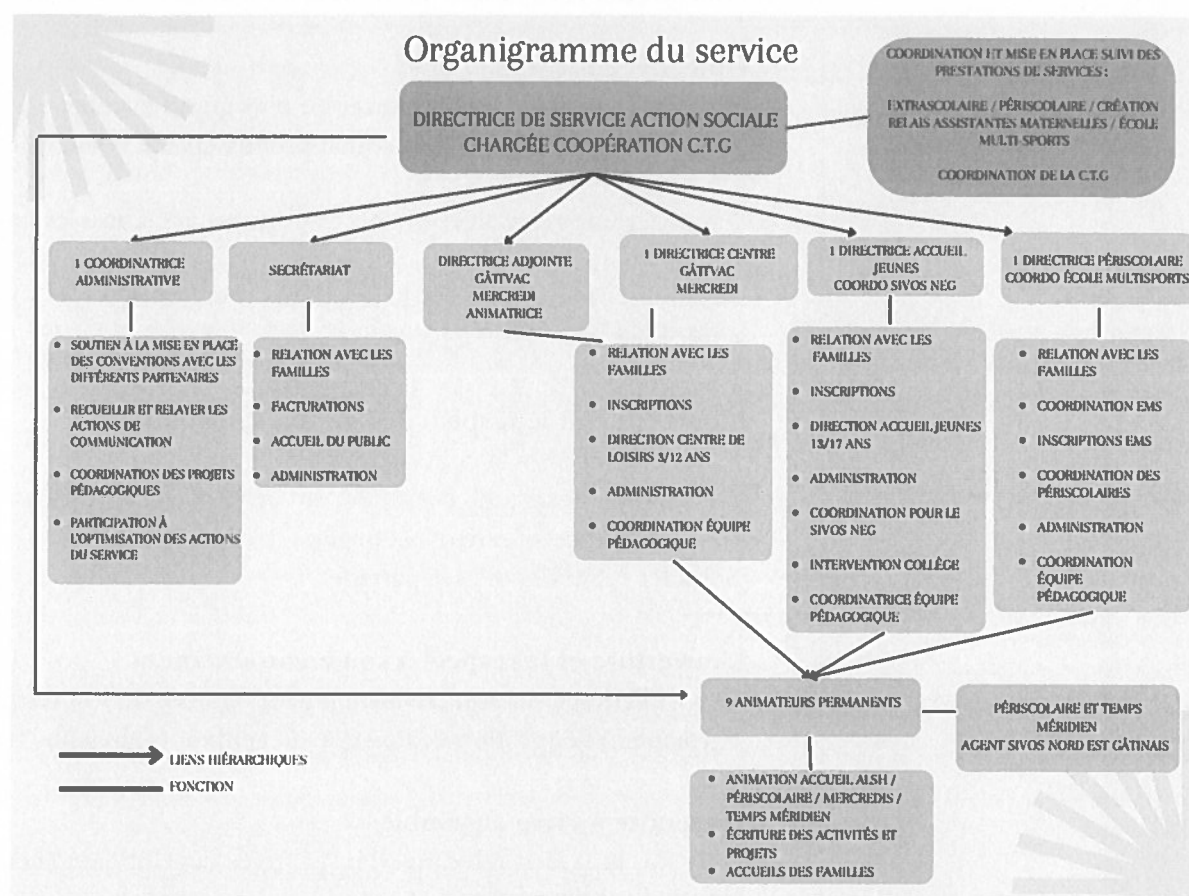
### PREAMBULE

#### Présentation des interventions du service Action Sociale sur le territoire :





## Organigramme du service depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 :



### L'équipe administrative se compose :

- Une directrice de service,
- Une coordinatrice administrative,
- Une secrétaire administrative.

### L'équipe pédagogique se compose :

- Une directrice pour les Accueil de Mineurs (3/12 ans) et les mercredis,
- Une directrice adjointe pour les Accueil de Mineurs (3-12 ans) et les mercredis,
- Une directrice des péri-scolaires et de l'école Multisports,
- Une directrice pour les temps méridiens, l'Accueil Jeunes et le collège,
- Huit animateurs permanents (manque à ce jour un animateur pour compléter l'équipe)

Concernant les vacataires saisonniers, ont été recrutés en priorité ceux qui ont travaillé sur nos ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), pendant les périodes précédentes ou ceux qui ont effectué leur stage pratique **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)** dans la collectivité. Il en va de même pour les postes d'agents de cantine et d'entretien.

Effectifs des familles inscrites sur nos prestations au **01/03/2023** : **451 familles**.  
Effectifs des enfants inscrits sur nos prestations : **647 enfants** (3-17 ans).

L'équipe d'animation et de direction travaille sur la diversité et la complémentarité des objectifs du Projet Educatif pour la mise en place des projets et activités tout

au long de l'année. Ci-dessous un rappel des objectifs généraux des élus du territoire.

<b>1 Objectifs éducatifs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Permettre un accès aux vacances au plus grand nombre</li><li>- Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne</li><li>- Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'animation</li><li>- Sensibiliser les enfants sur le développement durable, leur permettre d'y contribuer</li></ul>
<b>2 L'ouverture et le respect des autres, citoyenneté</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser l'accès à la culture</li><li>- Développer l'esprit de créativité, de recherche et de dépassement de soi</li><li>- Favoriser l'insertion dans un groupe</li><li>- Stimuler la solidarité et le partage</li></ul>
<b>3 L'ouverture et le respect à son environnement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel, de son territoire</li><li>- Participer à l'éducation écologique de l'enfant et du jeune</li></ul>
<b>4 Apprendre à vivre ensemble</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Activités ludiques, éducatives et sportives développant la curiosité, la créativité et l'inventivité</li><li>- Activités axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences</li><li>- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité</li></ul>

Les activités proposées visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles sont interculturelles et visent à favoriser les rencontres, les échanges et le partage.

Chaque activité doit intervenir en support du projet éducatif, elle ne doit pas être une fin en soi : épanouissement personnel, ouverture à la culture, éveil de l'esprit critique, développement du sens du partage...

Il peut s'agir aussi de faire naître de nouvelles solidarités, de favoriser la prise de responsabilité et des engagements sur des valeurs démocratiques et laïques.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'être humain dans deux dimensions : sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre de la collectivité.

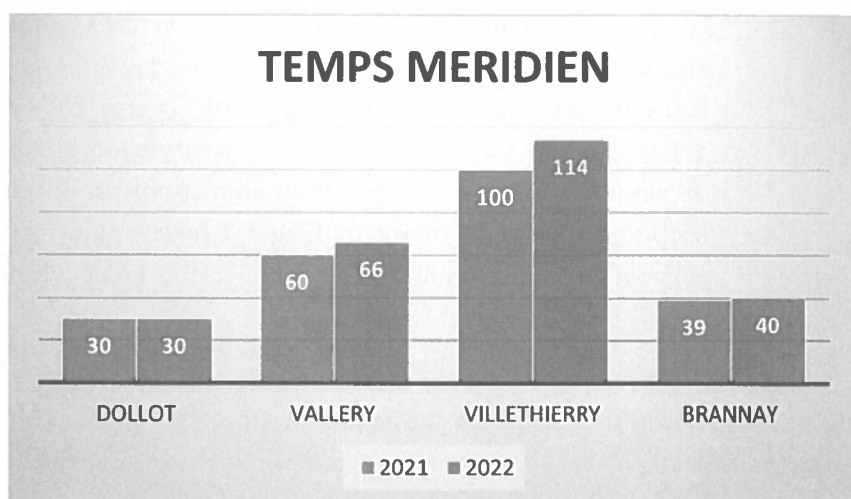
Ainsi, une pratique artistique peut, selon les cas, constituer une expérience de création, une première rencontre avec un artiste, une occasion de renouer avec le groupe, de s'investir au service d'un projet collectif comme individuel.

## Bilan activités 2022 / Perspectives 2023

### BILAN 2022, TEMPS MERIDIEN

La collectivité intervient sur les temps méridiens à Dollot, Vallery, Villethierry et Brannay. Sur le Sivos Nord-Est-Gâtinais (NEG), l'encadrement est assuré conjointement par les agents de la CCGB et ceux du SIVOS. La CCGB coordonne à ce titre l'action d'une vingtaine d'agents.

#### Effectifs d'enfants par site pendant le midi



La coordinatrice est présente plusieurs fois par semaine sur chaque site.

Le contenu de ces activités est élaboré de vacances à vacances et suivi lors de réunions hebdomadaires. Ces accueils sont ouverts sur les 36 semaines d'école. Ils fonctionnent bien et semblent répondre aux attentes des familles. Les plannings d'activités sont envoyés régulièrement aux familles, aux mairies et aux SIVOS.

#### Petit retour sur les projets de l'année 2022

##### Vallery CE2 CM1 CM2 (Cours Élémentaire/Cours Moyen)

potager communautaire (reconduit d'année en année), confection de barrières pour le potager et fresque pour les résidents de l'EHPAD de Chéroy (action intergénérationnelle).

##### Villethierry PS MS GS CP (Petite Section/Moyenne Section/Grande Section/Cours Préparatoire)

Le rythme dans la peau, l'agriculture, la correspondance intergénérationnelle, la correspondance entre CP du regroupement, l'apprentissage de chants mimés (PS) et le self-service pour les CP.

Dollot 2 classes de CP : « l'art contemporain et expo », la correspondance entre les CP du regroupement (Villethierry).

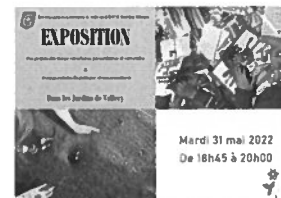
Brannay CE1 CE2 : création de panneaux de signalisation pour la Commune, avec la participation de la Mairie.



**Lixy CM1 CM2** : création d'une chorégraphie, gestes de premiers secours avec l'intervention des pompiers de Saint-Valérien et organisation d'un carnaval dans la commune (pour les enfants).

Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire continue. L'ambassadeur du tri de la Communauté de communes est intervenu avec notre partenaire du Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY).

Afin de présenter les projets menés pendant l'année par l'équipe d'animation (les agents du SIVOS NEG et les animateurs de la CCGB) et les enfants, une exposition a eu lieu dans les jardins de Vallery le mardi 31 mai 2022 de 18h45 à 20h00. Celle-ci a permis aux parents et aux enfants de venir découvrir le potager et les animations proposées sur les temps méridiens, les périscolaires et le mercredi. L'équipe pédagogique était présente afin de pouvoir échanger avec les familles et d'expliquer plus en détail les projets.



Nous avons accueilli plus d'une quarantaine de personnes dont des élus, le Président de la CCGB, la Première Vice-Présidente de la CCGB (élue référente au service action sociale) et le Président du SIVOS NEG.

Cette exposition a été très appréciée par les familles et les élus ; Elle sera reconduite sur différents sites.

Sans oublier toutes les activités manuelles, sportives et autres que les animateurs ont proposées toute l'année.

## **PERSPECTIVES TEMPS MÉRIDIEN 2023**

### **Quelques exemples de projets pour l'année 2023**

**Vallery** : potager communautaire, échange intergénérationnel avec l'EHPAD de Chéroy (création d'un livre reprenant les deux générations/Savoir-faire et Savoir-être).

Dans le cadre du temps méridien de Vallery, l'équipe d'animation et les enfants ont eu pour projet d'organiser un loto gratuit réunissant les parents et les enfants. Celui-ci a eu lieu le 27 janvier 2023 de 18h00 à 22h00 dans la salle des fêtes de Vallery.

Nous remercions la mairie d'avoir prêté gracieusement la salle afin de pouvoir accueillir les familles dans de bonnes conditions.

Lors des temps d'animation du temps méridien, les enfants ont confectionné des grilles de loto, des décorations, des affiches... Un appel au don de lots a été lancé afin de proposer différents lots convenants à tous et un boulier nous a été prêté pour cette occasion.

Cette soirée a été un grand succès, nous avons accueilli **plus de 80 personnes**. Les remerciements et compliments des parents ont été nombreux. En fin d'année, un loto sera certainement de nouveau organisé (action parentalité).



repas.

**Villethierry** : apprentissage de chants accompagnés de la découverte du langage des signes, confection d'activités sur l'environnement, la réalisation de semis d'intérieur et plantations dans le jardin de l'école (PS), apprentissage des groupes nutritionnels (comprendre ce que les enfants mangent sous forme de dessin et d'image). De plus les agents du SIVOS organisent des temps de découverte sur les aliments pendant le

**Dollot** : les valeurs et les gestes de premiers secours, la découverte des êtres vivants, le magazine top (communication des enfants pour les parents sous forme de gazette).

**Brannay** : la découverte du système solaire de manière créative...

La prochaine exposition prévue se déroulera sur la commune de Brannay. Celle-ci pourra exposer aussi les panneaux de signalisations (projet 2021-2022).

Continuité du projet sur le gaspillage alimentaire en partenariat avec l'agent de la CCGB qui est en charge du **Plan Climat**.

## **BILAN PÉRISCOLAIRE 2022**

La CCGB intervient toujours en tant que prestataire de services, dans le cadre des accueils périscolaires, pour l'exécution des missions suivantes :

- Suivi administratif : inscriptions, facturation, convention et dossiers de financement Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Coordination sur les différents sites des SIVOS-CESV, SIVOS NEG et la Commune de Jouy,
- Organisation générale sur chaque site,
- Formation du personnel en place, pédagogie,
- Soutien à l'écriture et à la mise en œuvre de projets,
- Encadrement des temps périscolaires sur le SIVOS-CESV, SIVOS NEG et la Commune de Jouy.

### **Rappel de la fonction de l'accueil périscolaire :**

L'accueil périscolaire du matin et du soir est organisé pour répondre aux besoins des parents qui ont des contraintes horaires de travail tôt le matin et tard le soir et qui ne peuvent trouver d'autres moyens de garde pour leurs enfants.

Cet accueil se fait en lien avec les enseignants et personnels scolaires qui vont recevoir les enfants en classe après la période du matin, ou bien qui passent le relais après l'école le soir, le midi, les animateurs doivent particulièrement veiller à travailler en relation avec les personnels enseignants et les Agents Techniques des Services des Ecoles maternelles (ATSEM).

Dans ce contexte, les directeurs et les équipes d'animation des accueils périscolaires devront particulièrement se centrer sur trois objectifs :

---

### **1 Veiller à la qualité de l'accueil des enfants et de leurs parents :**

- Organiser des accueils chaleureux (aménagement des lieux et du temps)
- Travailler avec chaque animateur la fonction et la qualité de l'accueil des enfants et des parents (civilité et attention à autrui)
- Dans la création du lien de mémoire avec l'enfant (ce qu'il s'est passé dans la journée.)
- Dans la gestion de l'information entre parent et animateur (recevoir et donner)

---

### **2 Veiller au rythme de vie des enfants. Proposer des espace-temps adaptés aux réalités et aux besoins dans le contexte d'une fonction d'accueil :**

- Permettre aux enfants de « souffler » dans un espace chaleureux après le réveil du matin, ou après la journée de classe et la fatigue accumulée.
- Prévoir des espaces pré-aménagés dans lesquels les enfants puissent vivre à leur rythme (coins lectures, goûter, seul ou en groupe.)
- Permettre aux enfants de s'approprier ce temps par la mise à disposition de petits jeux diversifiés en accès libre (jeux de sociétés, dessins...)

---

### **3 Veiller à la qualité de la relation et de la communication avec les adultes :**

- Définir des règles et des cadres de fonctionnement internes claires.
- Les faire connaître aux partenaires.
- Les mettre en œuvre en concertation et en cohérence entre les pratiques des uns et des autres.
- Organisation commune des temps du midi.
- Organisation du temps, des espaces et des personnes en contact avec les enfants qui favorisera les transitions multiples à vivre (sorties de cantine, temps d'activités...) sans insécurité et énervement pour les enfants.

---

Les accueils périscolaires proposent différents ateliers explorant les champs des activités manuelles, artistiques, sportives et de détente (jeux de société, de construction, lecture...).

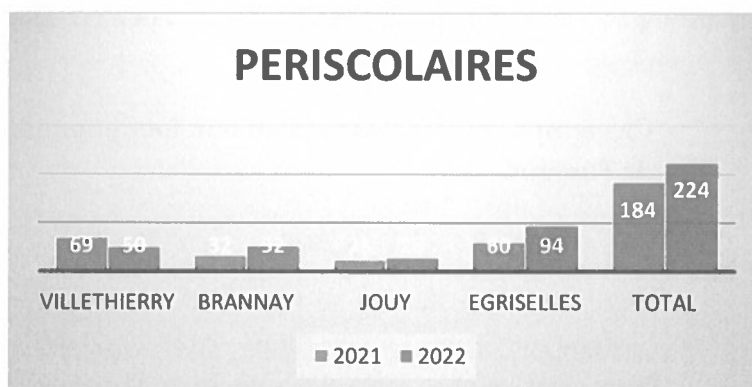
**A Jouy**, le potager a été lancé. Les parents ont fait des dons et l'agent communal a fabriqué des bacs dans le jardin de la cour de l'école maternelle.

**A Brannay**, un projet d'échange de cartes postales avec des écoles du monde entier a fonctionné toute l'année 2022 et est reconduit en 2023.

**A Villethierry**, le projet « autour des contes » a beaucoup plu. Un conte était lu en début de séance et une activité était réalisée en lien avec celui-ci sur deux ou trois semaines.

**A Egriselles Le Bocage**, en plus de la décoration de la salle et de l'aide aux devoirs avec deux bénévoles du village, la visite du lutin farceur a beaucoup fait rire les enfants qui l'ont de nouveau réclamé cette année.

## Statistiques concernant la prestation des périscolaires : Villethierry, Brannay, Egriselles et Jouy



On constate une augmentation, même si une baisse est enregistrée sur Villethierry concernant majoritairement des maternels (la bascule se fait sur le périscolaire de Brannay).

### **PERSPECTIVES PERISCOLAIRE 2023**

**A Jouy**, le potager est toujours en route cette année, et les animatrices organisent des goûters avec les parents afin de faciliter la communication (action parentalité). L'équipe pédagogique a écrit un projet afin d'aménager au mieux le lieu d'accueil avec différents endroits chaleureux. Echange avec les aînés par le biais de carte postale. Goûters partagés entre les enfants et les aînés.

**A Brannay**, la venue d'un pompier pour parler des gestes de premiers secours est programmée. Les animatrices organisent aussi des goûters, soirées pyjama, carnaval (action parentalité). Exposition avec notre partenaire CAF : « des limites pour mieux grandir ».

**A Villethierry**, un projet autour des couleurs est mis en place et d'autres projets sont en cours d'écriture).

**A Égriselles Le Bocage**, la décoration des murs du périscolaire est prévue dans la deuxième salle. Une récolte de bouchons via l'association « bouchons89 » est faite.

L'organisation des **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

- Pour le **SIVOS-CESV**, il se déroule à Egriselles-le-Bocage le matin de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h15 à 18h30. Ces temps sont encadrés en totalité par les agents de la CCGB sur le SIVOS CESV.
- Pour le **SIVOS Nord-Est-Gâtinais (NEG)**, il se déroule à Villethierry le matin de 7h00 à 8h20 et le soir de 16h20 à 19h00 et à Brannay de 7h00 à 8h50 et le soir de 16h50 à 19h00. A Villethierry, les accueils du matin sont assurés par les agents du SIVOS et le soir par un agent de la CCGB et du SIVOS. A Brannay, il est assuré par les agents du SIVOS.
- Pour la **commune de JOUY**, il se déroule le matin de 7h00 à 8h50 et le soir de 16h50 à 19h00. Le matin et le soir, les accueils sont assurés par un agent de la CCGB et un agent communal de Jouy.

### **Explication sur la planification des plannings d'activités**

La directrice des accueils périscolaires met en place de manière régulière des temps de préparation avec ses équipes afin de vérifier l'opportunité des lieux pré-aménagés, leur fonctionnalité et l'utilisation qu'en font les enfants.

Ces temps de réunion sont aussi l'occasion de faire le point sur les systèmes de relations entre les animateurs et les enfants, et entre les adultes à différents niveaux (animateurs-parents, animateurs-enseignants, animateurs-Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ATSEM), afin de réguler les tensions qui peuvent apparaître.

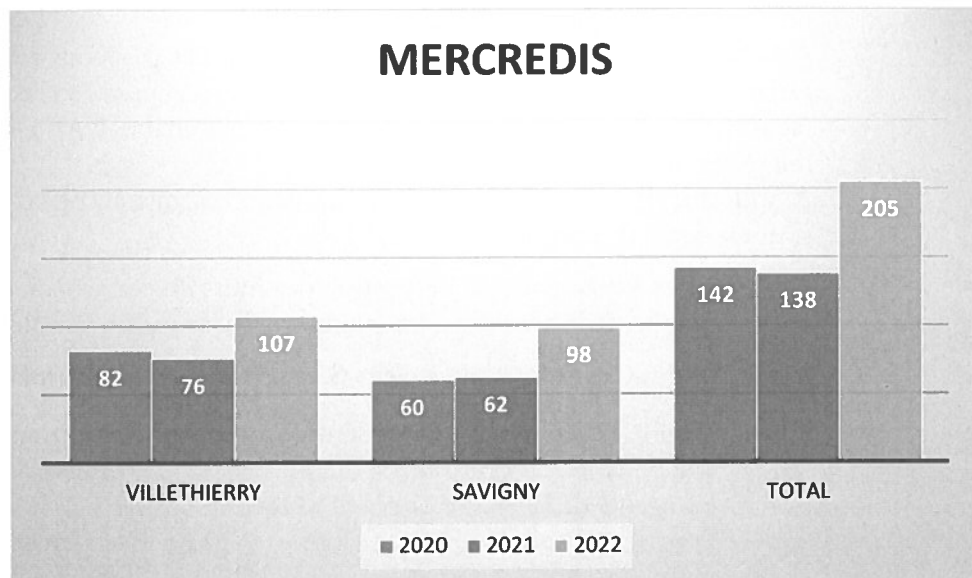
**Ces temps sont nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil et du rythme de l'enfant.**

### **BILAN MERCREDIS 2022**

L'accueil des mercredis se fait sur deux sites : l'école de Villethierry et celle de Savigny sur Clairis. Durant l'année 2021-2022, différents thèmes ont pu être mis en place tels que : Le carnaval des couleurs, l'hiver, les animaux etc. Plusieurs activités sont proposées aux enfants afin de favoriser la découverte du monde qui les entoure, la vie en collectivité, l'échange, le partage, l'autonomie ou la confiance en soi.

Les enfants ont ainsi pu participer à des jeux collectifs, à la décoration du village pour les fêtes de fin d'année, à des ateliers culinaires ou encore à des activités manuelles.

#### **Statistiques concernant la prestation des mercredis : Villethierry et Savigny/Clairis**



Le nombre d'enfants sur les prestations du mercredi est en hausse. Nous sommes actuellement ouverts pour **30 enfants par jour**. Il devient difficile, à ce jour, de fournir des places aux familles. (Liste d'attente d'environ 5 à 8 familles).



## PERSPECTIVE MERCREDIS 2023

### A la rentrée 2022, de beaux projets ont pu émerger.



Sur **Villethierry**, le monde du handicap et de l'entraide est le thème choisi afin de sensibiliser les enfants. Une collecte de dons pour l'association Bouchons 89 ainsi que pour la SPA ont été créées par l'équipe et les enfants. Ce projet s'étalera sur l'année 2023-2024 afin de le développer au mieux. La sensibilisation au monde du handicap et tout ce qui l'englobe est donc prévue pour la suite. (CTG)

Concernant le site de **Savigny sur Clairis**, il s'agira d'accompagner les enfants et de les ouvrir sur le monde qui les entoure. Pour cela, les activités proposées sont tournées sur la découverte des pays, coutumes et traditions. Un livret est en cours de réalisation afin de partager des recettes de familles.

Un repas est également en projet afin d'inviter nos aînés à partager un déjeuner avec les enfants du centre et un moment convivial à travers une activité.

## BILAN GATI'VAC 2022

Le centre de loisirs Gati'vac est ouvert pour les vacances d'hiver, de printemps, durant les deux mois d'été ainsi que pour les vacances d'octobre.

Il est essentiel pour les familles et les enfants qui le fréquentent. Il rencontre un franc succès. En 2022, le centre s'est déroulé à l'école d'Egriselles le Bocage, au collège de Saint-Valérien et dans les écoles primaires et maternelles de Chéroy.

Un service de ramassage bus journalier, matin et soir, permet à tous de pouvoir venir au centre. De plus en plus d'enfants le prennent, soit une moyenne de 40 enfants.

Le nombre d'enfants qui ont fréquenté le centre de loisirs **en 2022** s'élève à **418** (329 en 2021 / 237 en 2020).

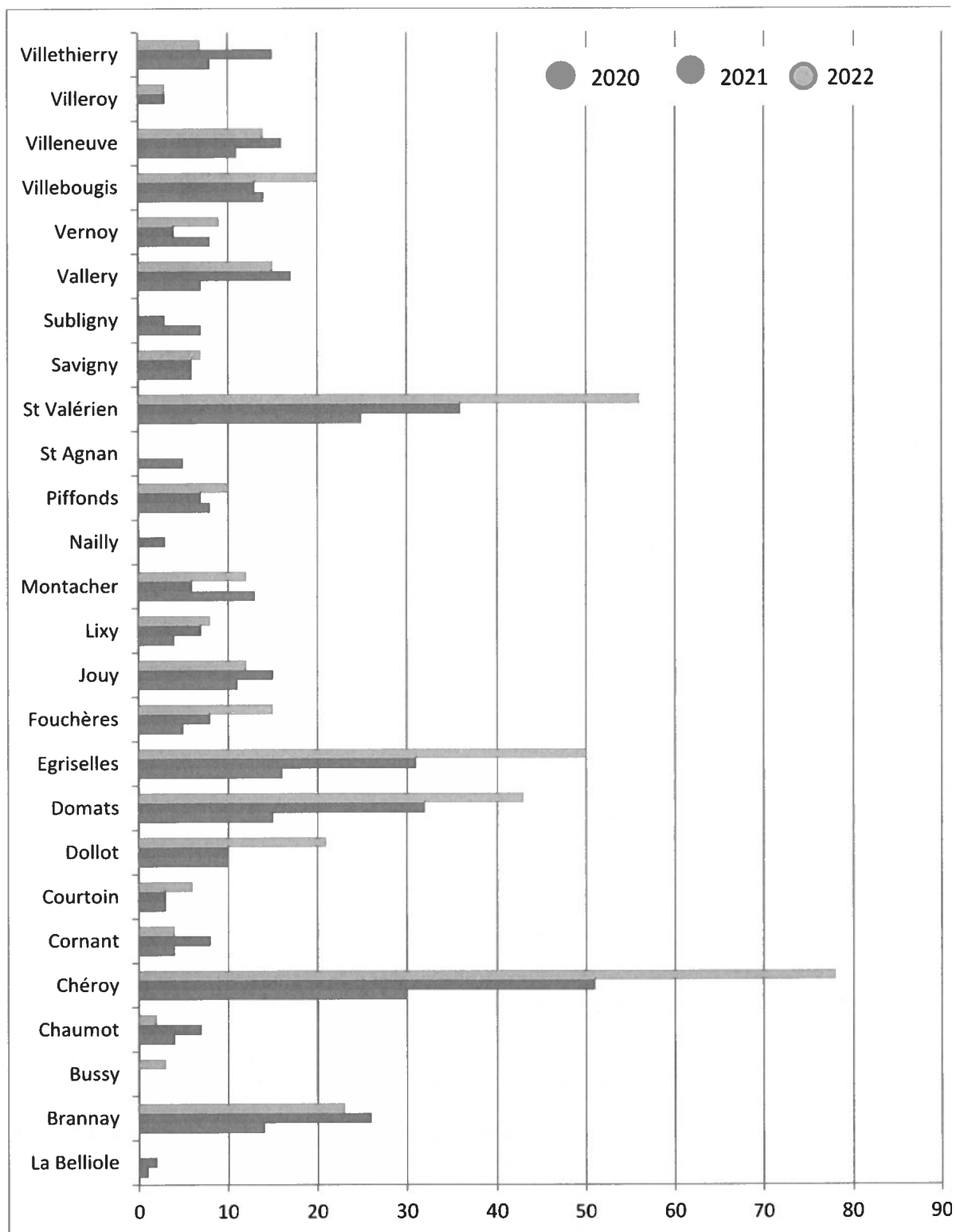
**22 des 26 communes** de la CCGB sont représentées en 2022 (25 en 2021) ; pas d'enfants de La Belliole, Nailly, Saint-Agnan et Subligny.

Une forte augmentation d'inscription pour les communes de Chéroy, Domats, Dollot, Égriselles-le-bocage, Saint Valérien et Villebougis.

Le ramassage quotidien proposé par la Communauté de Communes aide nos familles du territoire à accéder au centre de loisirs.

Durant l'année 2022, différents projets et sorties ont été mis en place afin de permettre à tous de pouvoir s'épanouir pleinement, de profiter des vacances en s'amusant mais également en découvrant de nouvelles choses.

**Statistiques par communes concernant l'extrascolaire 2022 de 3 à 17 ans.**



## HIVER 2022

Le thème des différences et des contraires a pu être mis en place grâce à différentes activités manuelles, sportives, culinaires... Exemple : chaud/froid, noir/blanc, jour/nuit etc. Les vacances ont été ponctuées par la sortie à la patinoire pour les plus grands, Funspace pour les plus jeunes, et cinéma pour tous. Le but étant la découverte d'activités et l'accès pour tous. Une journée sur la découverte de nouveau jeux de société a également permis une mutualisation entre la tranche d'âge des pré-ados et des adolescents.

## PRINTEMPS 2022

Les activités proposées sur le thème des pays et de l'art ont permis aux enfants de laisser place à l'imagination et de s'exprimer sur la découverte de ces derniers. Ils ont pu partir à la découverte de plusieurs animaux de différentes régions grâce à la sortie à « La ferme de Flo »(à Evry 89). Ils ont également pu profiter pleinement de jeux d'eau et différents sports aquatiques lors de notre venue à la piscine.

## ÉTÉ 2022

L'été se déroulant sur plusieurs semaines, il fut riche en découvertes, thèmes et temps forts. Les enfants ont pu profiter des vacances grâce à la mise en place de 2 camps, le premier en **Juillet au Lac du Bourdon** et le deuxième en **Août au lac de la forêt d'Orient**. Les deux camps ont été vite complets. Durant ces derniers, plusieurs activités ont été proposées tel que paddle, course d'orientation, voiles. Très appréciés tant par les enfants que par les parents, heureux de voir leurs enfants épanouis.

Le reste de l'été a été ponctué par différentes sorties et intervenants : la découverte des monuments par la visite de France Miniature (Elancourt 78), un stage de danse et poney (Fouchères), une baignade à Châlette sur Loing (45), la visite du monde apicole avec une dégustation de différents miels sur notre territoire (Sylvestre BONNEMIN à Montacher-Villegardin), des parcs d'attraction : Astérix (Plailly 60) et La Mer de sable (Ermenonville 60). Cela permet un accès aux vacances aux plus grand nombre et d'assurer aux enfants l'accès à une culture commune et partagée (charte de la laïcité N°7).

Un large panel d'activité a été mis en place par l'équipe pédagogique afin de répondre aux attentes de chacun. Les enfants ont pu ainsi faire des activités manuelles, sportives, artistiques, culinaires, scientifiques etc.

Chacun est libre de choisir ce qui lui correspond le plus afin d'être acteur de ses vacances. Nos projets pédagogiques sont élaborés en fonction du rythme de l'enfant ainsi, nous leur permettons de s'exprimer et de tisser des liens avec d'autres, d'apprendre l'autonomie et la confiance en soi.

## AUTOMNE 2022

Lors des vacances d'automne, nous avons mis l'accent sur le respect de l'environnement, la citoyenneté et le vivre ensemble. L'ambassadeur du tri de la communauté de commune a participé à ce projet en intervenant auprès des enfants et de l'équipe d'animation. Nous avons également pu organiser une journée « **Nettoyons la nature** » sur la commune de Chéroy avec la participation du Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY).

Différentes activités ont été proposées avec des matériaux recyclés permettant de découvrir le réemploi de certains objets et aux enfants de laisser libre court à leur imagination.

Une passerelle avec la crèche a pu être créée avec le groupe de pré-ados. Ils ont pu aller lire différentes histoires et les faire vivre aux plus petits. Différents objectifs de la Convention Territoriale Globale ont ainsi pu être réalisés grâce à différents acteurs (fiches actions Petite Enfance).

## PERSPECTIVES GATI'VAC 2023

En 2023, le centre de loisirs a pour projet d'aborder la nutrition et l'équilibre alimentaire mais également la parentalité et la découverte d'activités artistiques. En effet, nous souhaiterions par le biais d'activités ludiques, faire découvrir aux enfants l'importance de l'équilibre alimentaire mais également les enjeux sur la santé.

Continuité du projet sur le gaspillage alimentaire en partenariat avec l'agent de la CCGB qui est en charge du **Plan Climat**.



PARIS 2024



Le Département de l'Yonne s'est positionné pour le passage de la flamme Olympique. Pour notre plus grande joie, le Département a été retenu.

Nous attendons dans les jours à venir plus d'informations. Selon les éléments, nous pourrions avec tous nos partenaires (enseignants, parents, élus etc), élaborer un programme pour les Jeux Olympiques 2024.

SOUTIEN À LA  
PARENTALITÉ

Nous voudrions que les parents puissent s'intégrer pleinement à la vie au centre par le biais de soirées parents, de rencontres et d'échanges sur les temps ou des activités.

Cela permet également de renforcer le lien parents/enfants.



Concernant l'été 2023, nous avons pour projet une passerelle pré-ados/ ados dans le but de créer un lien entre eux et de permettre aux 10-12 ans d'appréhender au mieux leur passage à l'accueil jeunes. Pour cela, un camp mutualisé pourrait être proposé.

Un second camp est également en projet pour les 9 – 12 ans. Nous souhaiterions mettre l'accent sur l'art et les pratiques sportives grâce à la venue de plusieurs

professionnels et à la mise en place d'activités. Nous avons aussi pour projet la mise en place d'un blog afin de pouvoir échanger au mieux avec les familles. (Fiche action CTG enfance jeunesse).

Nous remercions les communes d'accueils.

## **BILAN ACCUEIL JEUNES 2022**

Les 13/17 ans se sont réunis, la plupart du temps, au stade de Montacher-Villegardin ou sur les lieux d'implantation du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).



### **Les objectifs pédagogiques pour sur les 13 - 17 ans :**

Ils sont issus du projet pédagogique du CLSH été 2022. L'accent sera notamment mis sur les items suivants :

#### **Valoriser les compétences des jeunes**

##### **Autonomie :**

Permettre aux jeunes de grandir, de cheminer vers la responsabilisation et d'être libres dans le cadre défini (le règlement, la loi) être acteur / être responsable / prendre des initiatives / expérimenter

→favoriser la prise d'initiative,

→Favoriser les activités libres et les propositions d'activité des jeunes

- En insérant dans le planning les propositions des jeunes
- En mettant à disposition du matériel pédagogique diversifié

##### **Socialisation (basée aussi sur la charte de la laïcité) :**

Apprendre à vivre ensemble, partager, respecter ; découvrir l'autre ; construire sa personnalité ; faire sa place dans le collectif

→favoriser l'apprentissage du jeune dans sa connaissance de lui-même et des autres :

- Le jeu (de connaissance, collectifs, ...)
- Installer des temps collectifs pour favoriser l'expression des jeunes, gérer les conflits...

les conflits...

→favoriser le respect :

- Règle de vie interne au groupe, externes, ce qui peut être accepté ou non autorisé,
- Favoriser le langage positif.

Lors de l'année 2022, nous avons ouverts trois jours par semaine pendant les vacances. Des sorties ont été proposées telles que : le paintball, le battle archery, le laser quest, les parcs d'attractions, la journée Parisienne et la patinoire.

Nous proposons aussi des après-midis et des soirées ; certaines d'entre elles ont énormément plu aux jeunes comme les soirées murder party ou cluedo géant. Le principe de ces soirées était de résoudre tous ensemble ou individuellement le mystère de la soirée.

Lors de ces journées ou soirées, les goûters et les repas sont compris. Pour la plupart, nous proposons d'aller chercher et de ramener les jeunes chez eux, à l'aide du mini bus de l'UNA qui est à notre disposition pendant les deux semaines.

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES des mini séjours**

### **Valoriser les compétences des jeunes :**

Mise en place d'activités spécifiques : activités sportives (type randonnée)

→ Favoriser la prise d'initiative, notamment sur les temps de la vie quotidienne :

- Installation du camp
- Logistique du camp : Courses, préparation des menus et des repas, vaisselle...

→ Favoriser les activités libres et les propositions d'activité des jeunes

→ favoriser l'apprentissage de l'enfant dans sa connaissance de lui-même et des autres, par :

- Le jeu (de connaissance, collectifs, ...)
- L'attribution des tentes en fin de journée, le jour de l'arrivée
- Installer des temps collectifs pour favoriser l'expression des jeunes, gérer les conflits...

→ Favoriser le respect

- Règle de vie interne au groupe, externes au groupe (camping), ce qui peut être accepté ou non autorisé.

Pour l'été 2022, nous avons proposé deux camps : un en Auvergne au Camping du Lac d'Aydat et un autre au Lac d'Orient.

Nous sommes partis en Auvergne une semaine en juillet avec 8 jeunes. Le but de ce séjour était d'apporter aux jeunes le privilège de la découverte du paysage et des grands espaces.

Nous sommes partis au Lac d'Orient une semaine en août avec 8 jeunes. L'objectif était de faire découvrir aux jeunes des activités nautiques.

Lorsque nous partons une semaine avec les jeunes, il est important pour nous de leur apporter de l'autonomie en participant aux tâches quotidiennes du groupe. Ils vont aider à concevoir leurs menus, faire les courses, participer aux repas, mettre et débarrasser la table, faire la vaisselle... Tout en profitant des animations et des veillées (temps d'animation réalisé le soir) que l'on va proposer.

## Prestation de Services Jeunes avec notre partenaire CAF – Ps Jeunes (2022)

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a souscrit le 1er décembre 2022 à une prestation de services dédiée aux jeunes du territoire.

Celle-ci a pour but de travailler sur les objectifs suivants :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative,
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat,
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse,
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et « hors les murs ».

A partir des conclusions du diagnostic, renseigner le tableau suivant :

Constats ayant amené à la définition du projet (Cf. Diagnostic ci-dessus)	Objectifs définis par la structure afin de répondre à ces constats	Objectifs opérationnels nationaux du dispositif « Ps jeunes » (cf. « Rappel » ci-dessus) correspondant aux objectifs définis par la structure <sup>1</sup>	Indicateurs d'évaluation permettant de déterminer si les objectifs définis par la structure ont été atteints
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le territoire avec en 2020, 1149 jeunes de 12 à 17 ans et 234 jeunes de 18 ans et + (Portrait de territoire CTG)</li> <li>• Une augmentation de la population constatée sur le territoire avec l'arrivée de nouvelles familles (+0.6% en 2020, PLUI)</li> <li>• Nous avons actuellement une moyenne d'inscriptions de jeunes de 12-15 ans plus importantes que 16-17 ans.</li> <li>• Besoin de connaître plus précisément les besoins des jeunes et de leurs familles</li> <li>• Besoin des services de connaître et développer les liens avec les acteurs jeunesse, les élus et</li> </ul>	Diagnostiquer le besoin des jeunes et créer une offre de service adaptée	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recenser les jeunes du territoire</li> <li>2. Identifier les besoins de la population, des acteurs jeunesse et des élus en matière de jeunesse</li> <li>3. Recenser les structures jeunesse (solutions)</li> <li>4. Elaborer un plan d'action co-construit</li> <li>5. Mettre en œuvre et évaluer ce plan d'action</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Démographie mairies, typologie par communes</li> <li>2. Questionnaires, réunions, entretiens, événements et retours sur les attentes, difficultés, besoin de structure et d'accompagnement thématique</li> <li>3. Nombre de structures partenaires du diagnostic localisation, thématiques...</li> <li>4. Elaboration d'un plan d'action avec les jeunes et les acteurs institutionnels du champ de la jeunesse</li> <li>5. Satisfactions des parties prenantes, retours sur les avancées jeunes, valorisation des réussites</li> </ol>
	Diagnostiquer le besoin des parents d'ados et jeunes adultes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recenser les familles et connaître leurs besoins</li> <li>2. Recenser les réseaux de parents et les réponses existantes sur le territoire (assos parents d'élèves ou autres, réunions, groupes)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Démographie mairies, typologie par communes, questionnaires, réunions, entretiens, événement et retours sur les attentes, difficultés, besoins et projets</li> </ol>
les parents pour mettre en œuvre des projets adaptés aux besoins de la tranche d'âge			<ol style="list-style-type: none"> <li>d'accompagnement thématique</li> <li>2. Nombre d'associations ou autres regroupant les parents et projet de mise en lien, retours des parents (satisfaction)</li> </ol>
	Proposer un accueil jeune	Ecrire projet offre de service jeunesse <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouvrir un lieu d'accueil jeunes de proximité</li> <li>2. Proposer des temps éducatifs d'accompagnement jeunesse</li> <li>3. Proposer des actions jeunesse</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Existence de la structure</li> <li>5. Définition des temps éducatifs</li> <li>6. Nombres d'actions et satisfactions des jeunes et de leurs familles + retours des partenaires</li> </ol>

Ces actions doivent prendre appui sur des méthodologies d'animation collective des jeunes et sur des propositions d'activités diversifiées et poursuivre à minima les objectifs éducatifs suivants :

- Développer la culture de l'initiative, de l'engagement et de la participation chez les jeunes,
- Développer la citoyenneté et la prise de responsabilité des jeunes,
- Rendre les jeunes acteurs de leurs projets et de leurs réalisations,
- Accompagner l'autonomisation des jeunes,
- Faciliter leur inclusion sociale et leur socialisation,
- Valoriser les projets et réalisations des jeunes.

La **CAF** verse une prestation de services, à partir d'un pourcentage de dépenses définies limité à un plafond d'**Equivalent à Temps Plein 1 (ETP)**, fixé annuellement par la Cnaf.

Le montant de la Prestation Jeunes = **50% des dépenses, 2 relatives au poste d'animateur** qualifié et des dépenses de fonctionnement afférentes à ce poste (frais de déplacement et frais de formation non qualifiante) dans la limite d'un prix plafond par Etp.

**1 Etp** : Equivalent temps plein.

**2 Charges salariales** (salaires et charges proratisées au temps de travail dédié au projet Ps Jeunes)

Concernant la directrice de l'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, la première année de septembre à décembre 2022 était à 0.5 Etp. L'année suivante de janvier à février 2023 était à 0.5 Etp et de mars à décembre 2023 sera de 1 Etp. Pour la troisième et dernière année de janvier à décembre 2024, nous serons à 1 Etp.

Cette convention de financement a été conclue du 1 septembre 2022 au 31 décembre 2024.

Nous remercions la mairie de Montacher-Villegardin du prêt de la salle du stade pour accueillir nos différents partenaires, parents, élus et jeunes afin d'échanger et de construire ensemble pour faire évoluer les projets d'action sur le territoire.

Durant ces 3 années, nous allons continuer à nous former, nous qualifier et nous évaluer afin d'apporter aux jeunes un cadre professionnel et une équipe dynamique et à leur écoute. Cela nous permettra durant ces années d'approfondir notre prestation de services jeunes avant l'ouverture de notre structure.



## PERSPECTIVES 2023, PS JEUNES

Voici quelques actions qui seront mises en place durant l'année 2023 :



- Recenser les jeunes du territoire,
- Diagnostiquer les besoins des jeunes,
- Recenser les structures jeunesse,
- Proposer des temps d'échanges sur des thématiques aux jeunes,
- Continuer à proposer le ramassage mini bus pendant les vacances afin de faciliter l'accès à tous,
- Ouvrir le jeune sur son environnement naturel et son territoire,
- Favoriser l'accès à la culture,
- Stimuler la solidarité et le partage.

## BILAN 2022, INTERVENTION AU COLLEGE

Afin de compléter ses actions en direction de la jeunesse, la CCGB met un agent à disposition du collège.

Le projet prévoit des animations adaptées à chaque tranche d'âge. De ce fait, les activités et leur conduite, en direction des collégiens, respectent les capacités et les besoins liés au public ado.

Pour coller au plus près à leurs aspirations, la directrice de l'Accueil Jeunes intervient le jeudi de 15h00 à 17h00 dans l'enceinte du collège.

Nous travaillons en lien avec le foyer des élèves du collège de Saint-Valérien, la principale du collège et le CPE (Conseiller Principal d'Education) ; le collège mettant à disposition aussi un agent technique afin d'animer un groupe.

Durant l'année 2022, les jeunes ont participé à plusieurs ateliers de bricolage : rénovation dans la cour du collège. Un gros travail a été fait sur la rénovation des bancs de la cour et la création de jeux (dame, petits chevaux...)

## PERSPECTIVES COLLEGE 2023

Pour l'année 2023, nous allons continuer le projet rénovation de la cour du collège avec la réalisation de jeux que nous allons incorporer aux bancs. Des jeux géants seront aussi peints sur le sol au milieu de la cour.

Après plusieurs échanges avec les collégiens, l'animatrice s'est aperçue que les jeunes avaient le besoin d'échanger sur divers sujets.

Suite à ces échanges, une réflexion sur des temps de paroles va être proposée au principal du collège en lien avec le **Conseiller Principal d'Education**. Le but de ces temps de paroles, sera de prendre un groupe de collégiens pendant une permanence (temps d'études) afin de discuter sur un thème comme : la différence, les orientations sexuelles, la laïcité, la discrimination, le harcèlement, les réseaux sociaux, la nutrition... L'animatrice se forme continuellement sur tous ces sujets afin de s'enrichir et de pouvoir aborder plus facilement son public.

Un échange avec la professeure de la classe « Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire » (ULIS) du collège a eu lieu en février 2023. Cet échange va aboutir sur un projet visant l'inclusion des jeunes et un travail en partenariat avec les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) (fiche action CTG accès aux droits).

## **BILAN ADMINISTRATIF 2022**

Au bureau communautaire du 29 novembre 2021, les élus de la Commission ont voté l'acquisition d'un nouveau logiciel se nommant INOE. Celui-ci permet de faciliter les réservations, les paiements en ligne et la communication pour les familles du territoire.

A ce jour, **450 familles** sont inscrites à nos prestations soit **646 enfants** du territoire de 3 à 17 ans.

### **Nouvelle réglementation mit en place le 1<sup>er</sup> avril 2022 :**

Suite à la réglementation du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports), l'équipe administrative a effectué une refonte concernant nos documents obligatoires à l'inscription d'une famille soit :

- Dossier d'inscription 2022 / 2023 comprenant la fiche sanitaire de liaison,
- Droit à l'image (autorisation parentale qui autorise les parents pour la diffusion des photos et de nos réseaux sociaux. Loi RGPD).
- Le règlement intérieur

Nous insistons sur l'importance que nos documents soient renouvelés à chaque rentrée scolaire.

### **Nos partenaires :**



## **Création d'un livret d'accueil des enfants en situation de handicap, en accueil de loisirs :**

Suite à un stage de directrice BAFD (**B**revet d'**A**ptitude aux **F**onctions de **D**irection), l'agent concerné, a entrepris une démarche pour créer un livret d'accueil personnalisé pour des enfants que nous accueillons en situation de handicap. Selon la **Loi du 11 février 2005 remise à jour le 1<sup>er</sup> avril 2022**, le centre de loisirs de la Communauté de Communes est dans l'obligation d'accueillir des mineurs en situation de handicap.

L'initiative de cet agent a permis d'accueillir des enfants et les parents en toute sécurité dans nos centres de loisirs. L'équipe pédagogique se forme au quotidien pour être au plus proche des enfants et des familles du territoire. Une animatrice référente est désignée selon ses aptitudes. Des formations pour l'ensemble de l'équipe sont prévues courant 2023.

# **ÉGALITÉ DES CHANCES**

## **Bilan 2022 et perspective 2023 : stagiaires recrutés dans le service Action Sociale**

En 2022, le service Action Sociale a permis à **11 jeunes du territoire** de pouvoir se former sur le métier de l'animation de la direction mais aussi de l'administratif en milieu social. Effectivement, suite à la **Convention Territoriale Globale**, qui a été signée le 30 septembre 2022, des actions ont démarré pour permettre aux jeunes d'accéder à des stages afin de valider leurs diplômes. Nous sensibilisons nos élus sur le fait qu'à ce jour, nos jeunes ont des difficultés pour trouver des stages sur le territoire et aussi par manque de mobilité. Un travail est en cours avec toute l'équipe du service.

En 2023, nous accueillons **6 stagiaires**.

Le service de la Communauté de Communes est sollicité par :

- La mission locale (pour Contrat Engagement Jeune)
- La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)
- Les organismes de formation pour BAFA et BAFD
- Des stages de 3<sup>ème</sup> avec le collège de Saint Valérien
- Des stages découvertes 1<sup>ère</sup> et terminale du lycée Sainte Colombe.
- 

L'équipe au complet est investie et montre un intérêt tout particulier de faire découvrir et former nos jeunes du territoire aux différents métiers de l'action sociale. Un livret spécifique à l'accueil d'un stagiaire, de la communauté de communes, a été créé. Un référent animateur ainsi que les directrices suivent tout au long du stage ce livret. Un bureau et ordinateur ont été installés dans le service afin que les stagiaires puissent rechercher et écrire leurs rapports de stage (inclusion numérique CTG).

### **Organisation du service en interne :**

Afin de communiquer au plus près des élus de la Commission Enfance Jeunesse et Sports, et de nous organiser au mieux de façon interne, l'équipe administrative a établi un rétroplanning pour l'année 2023 (prévisionnel en accord avec les élus).

Celui-ci comprend :

- Des propositions de dates de Commissions sur l'année 2023
- Des ordres du jour prédéfini par l'équipe administrative.

Etant donné que les Conseils communautaires et Bureaux communautaires ont été définis sur l'année 2023, ceci permet administrativement au service de préparer et de communiquer au mieux, les dossiers en cours aux élus. Il est important de préciser que ce rétroplanning permet aux directrices et aux animateurs d'avoir un visuel pour l'écriture de leurs projets et leurs plannings d'activités.

### **PERSPECTIVES ADMINISTRATIVES 2023**

- Des réunions pôle direction ont lieu 1 fois par mois pour l'organisation du service,
- Des réunions vont être organisées dans les communes pour communiquer au mieux sur les prestations du service,
- Construction d'un glossaire en collaboration avec les secrétaires des mairies et nos partenaires, afin de répondre à la population.

Nous soulignons l'importance de la coopération avec le service communication de la communauté de communes pour la diffusion des activités, des évènements proposés par l'équipe pédagogique.

### **POINT SUR LA FACTURATION 2022**

En 2022, sur le nouveau logiciel INOE, nous avons édité du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022, **405 factures** pour un montant de **26 806 ,58 €uros**. (Reste à recouvrer au 27/02/2023 : 5 667,32 €uros/ lettre envoyée en relance).

Pour l'ancien logiciel NOE, nous avons facturé du 13 décembre 2021 au 31 août 2022, **74 468,12 €uros** (reste à recouvrer : 4 578,05 €uros mis au trésor public au 27/02/2023).

Petit rappel : les périodes de facturations sont effectuées sur le calendrier scolaire. (2021/2022).

Depuis que les paiements internet sont accessibles sur « l'espace famille », nous remarquons une assiduité des familles sur le paiement de leurs factures.

### **PERSPECTIVE 2023**

À partir de janvier 2023, les familles seront facturées au mois. Cela permet à certaines familles d'avoir une facture moins onéreuse.

## **Comité de pilotage : groupe de travail sur les thématiques de la CTG**

La Convention Territoriale Globale de la Communauté de communes du Gâtinais a été signée le 30/09/2022. Celle-ci permet de déterminer un futur projet de territoire pluriannuel intégrant l'offre de service à la population. Elle a pour but d'établir la relation partenariale entre la collectivité et la CAF. Elle est indispensable pour continuer à bénéficier des subventions enfance jeunesse et l'activation de financements complémentaires de notre partenaire.

L'élaboration de la Convention Territoriale Globale repose sur plusieurs phases :

- Le diagnostic territorial avec la déclinaison des enjeux du territoire au regard des thématiques,
- La rédaction du plan d'action,
- La rédaction de la convention par la CAF de l'Yonne et signature avec la collectivité.

A ce jour, le diagnostic et les enjeux du territoire ont été envoyés dans chaque mairie pour informer les élus.

Trois thématiques sont à travailler par le biais de fiches action soit :

- Petite enfance,
- Enfance Jeunesse,
- Accès aux droits à animation à la vie sociale.

Afin que les fiches actions puissent être évaluées, construites et validées, des comités de pilotage par thématique vont être mis en place avec la participation des élus de la commission enfance jeunesse et sports.

## **Présentation des vacances d'avril 2023**

### **GAT'VAC (3/12 ans)**

(En cours de finalisation avec l'équipe pédagogique)

Le centre de loisirs durant les vacances de printemps se déroulera à l'école d'Egriselles-le-Bocage du 11 au 21 Avril 2023. Le thème sélectionné est « **Le printemps en couleur** ».

Les enfants pourront ainsi découvrir la nature et l'environnement par le biais de balades, d'activités manuelles, activités sportives...

Dans un second temps, des ateliers et activités en relation avec la nutrition, permettrons aux enfants, par exemple, de prendre conscience du taux de sucre dans certains aliments.

Le ramassage bus, matin soir, sera toujours proposé aux parents afin de favoriser l'accès au centre de loisirs.

### **Concernant les temps forts, nous proposerons :**

- \* Intervention de Planète Mômes, avec un spectacle « Le palais des 5 sens »
- \* Visite du parc des Félines.

## ACCUEIL JEUNES (13/17 ans)

- \* « **Initiation DJ** » avec DJ Christ au stade de Montacher Villegardin,
- \* « **Soirée Américaine** » : avec un film au stade de Montacher-Villegardin,
- \* « **Sortie PAINTBALL** » à Nemours (77),
- \* « **Randonnée VTT** » parcours sur le territoire avec un départ à Egriselles-le-Bocage,
- \* « **Initiation SELF DEFENSE** » au dojo du gymnase à Saint-Valérien.

## INFORMATIONS DIVERSES

Le 21 février 2023 à l'Espace d'Accueil et d'Animation « la Ruche » à Auxerre, s'est déroulée l'inauguration de la Camio'NET (itinérante au service du numérique inclusif et éducatif).

La Camio'net itinérante au service du numérique inclusif et éducatif, dispositif itinérant et dématérialisé, immédiatement identifiable par toute la communauté éducative, avec 3 piliers d'interventions, à l'école mais également en dehors de ce cadre :

- **Pilier usages** : la Camio'net accueille physiquement et virtuellement les jeunes et leurs parents en situation de fragilité avec le numérique. Elle peut les aider dans leurs démarches et/ou les renvoyer vers les acteurs du numérique qui sont en capacité de la faire lorsqu'ils existent (conseillers numériques France Services, MSAP...),
- **Pilier équipement** : la Camio'net met à disposition du matériel numérique fonctionnel pour les jeunes et leurs familles (ordinateurs, scans, connexion internet, imprimante 3D, etc),
- **Pilier créatif** : la Camio'net pourra déployer des activités ludiques et éducatives créées avec/pour les publics : les magiciens du Numérique (avec le fournisseur ORANGE), imprimante laser, création bulles vidéo, etc...

Les modalités d'intervention sont diverses, en fonction des besoins de nos partenaires et de notre public-cible : les enfants, les décrocheurs, la relation parents-enfants :

- \*Présence sur manifestation icaunaises
- \*Permanences régulières ou à la carte sur divers sites géographiques du Département
- \*Ateliers coconstruits
- \*Individualisation ou groupes de besoin
- \*Proposition de ressources pour les encadrants
- \*Maillage territorial

Cette Camio'net peut intervenir sur le Gâtinais. Elle est financée par la MSA et ORANGE majoritairement. La ligue de l'enseignement met en place ce service de

Camio'net (la première Camio'net National sur le département de l'Yonne) gratuit pour les collectivités. Celle-ci pourra apporter dans notre CTG une inclusion numérique auprès de la population du territoire et bien d'autres actions et activités auprès des enfants et des jeunes.

### **Présentation des partenaires rencontrés lors de l'inauguration de « CAMIO'NET »**

Lors de cette inauguration, la chargée en coopération de la CTG a rencontré d'autres futurs partenaires de travail pour le maillage territorial en construction pour différentes fiches actions

- **L'école de la deuxième chance** : afin de proposer aux familles ou jeunes du territoire d'autres formations pour la découverte d'autres métiers (déscolarisés)
- **Résidences jeunes de l'Yonne** : ils ont pour objectif de proposer des solutions d'hébergement aux jeunes de 16 à 30 ans, en mobilité pour le travail ou les études, dans le département de l'Yonne. Ils proposent également des services complémentaires (aide administrative). Une équipe est au services des jeunes 24h/24, 7 jours sur 7.
- **La ligue de l'enseignement** s'adresse aux jeunes qui veulent s'engager dans un service civique. Depuis la création du service civique en 2010, la ligue de l'enseignement est agréée pour accueillir des volontaires au sein de ses associations et structures d'accueil partenaires. Elle prend en charge l'administratif, l'accompagnement et s'assure de la qualité de l'expérience ! C'est le premier réseau territorial indépendant de soutien au service civique.

### **Réunion avec Mobil'éco du 20/02/2023**

Cette réunion avait pour but de comprendre le fonctionnement de Mobil'éco en lien avec la Convention Territoriale Globale (fiches actions 2 et 3 de la thématique Accès aux droits et Animation à la vie sociale). Nous avons pu échanger avec la Directrice de l'accueil Jeunes et les agents de Mobil'éco sur des futurs projets sur le territoire comme :

\*Intervention au collège et à l'accueil jeunes pour apprendre à entretenir des vélos sous forme d'atelier.

\*Réflexion sur des événements (invitation au Forum enfance jeunesse juin 2023) pour sensibiliser les entreprises et la population aux différents dons (vélo, trottinette, voiture) afin que Mobil'éco puisse étoffer leur parc et répondre à de plus en plus de demandes.

## FORUM ENFANCE JEUNESSE DU 14 JUIN 2023

Le mercredi 14 juin 2023 se déroulera la **nouvelle journée** « Forum enfance jeunesse » du Gâtinais en Bourgogne avec l'école de musique.

Au programme de cette journée (encore en écriture et réflexion) :

- \*Présentation des prestations du service enfance jeunesse,
- \*Présentation des différents sports de l'école multisports,
- \*Invitation des enfants du mercredi pour pique-niquer et participer aux activités de la journée,
- \*Invitation des associations sportives, (ou autres)
- \*Invitations de nos partenaires, (CAF, Mobil'éco, mission locale, crèche, ...)
- \*Demande auprès d'intervenants : radio France bleu, Stolliahc, France Auxerre, lycée, collège...

Cette journée revisitée pourra être basée essentiellement sur de l'échange, de la sensibilisation et de l'information auprès de la population du territoire. Expliquer les différentes missions aussi de la Communauté de communes du Gâtinais.

### Conclusion.

Il est important de souligner le beau travail, l'assiduité et le dynamisme des équipes pédagogique et administrative qui sont toujours performantes ; l'organisation est toujours plus alignée avec leurs missions et leurs objectifs. Les différents métiers du service (animateurs, directeurs, administratifs) poussent au quotidien à devoir se former, à être réactifs au changement de la population. Ces métiers sont, aujourd'hui, équivalents aux travailleurs sociaux. Nous sommes collaborateurs et une équipe toujours en communication afin d'être au plus proche des enfants et familles du territoire.

### Section de fonctionnement

Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	159 400,00 €	111 581,48 €	164 600,00 €	
Chapitre 012 charges de personnel	507 000,00 €	468 914,25 €	608 800,00 €	transformation d'emplois d'insertion en contrats + saisonniers + remplaçants + activités
chapitre 65 gestion courante	1 000,00 €	250,18 €	1 000,00 €	créances en non valeur
chapitre 67 charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €	
opérations d'ordre (amortissements)	2 041,01 €	2 041,01 €	6 111,27 €	suite régul avec TP
<b>Total dépenses</b>	<b>670 441,01 €</b>	<b>582 786,92 €</b>	<b>781 511,27 €</b>	



Recettes	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
013 atténuation de charges		6 960,43 €	4 000,00 €	rembt salaires suite maladie
Chapitre 70 Produits de services	85 000,00 €	90 779,75 €	85 000,00 €	facturations familles
Chapitre 74 Dotations et participations	197 300,00 €	253 934,95 €	281 494,00 €	aides CAF
opérations d'ordre (subventions)			544,50 €	
<b>Total recettes</b>	<b>282 300,00 €</b>	<b>351 675,13 €</b>	<b>371 038,50 €</b>	

investissement Action sociale et Jeunesse		Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023	
logiciel de facturation	4 752,00 €	2 000,00 €	1 089,00 €		
tablettes, matériel informatique	3 097,79 €	6 000,00 €			
camping : tentes et mobilier	446,99 €	2 500,00 €			
Frigo, four, glacière, mégaphone...	117,00 €	3 000,00 €			
FCTVA			528,21 €	1 886,46 €	
opérations d'ordre		544,50 €	2 041,01 €	6 111,27 €	
<b>Totaux</b>	<b>8 413,78 €</b>	<b>14 044,50 €</b>	<b>3 658,22 €</b>	<b>7 997,73 €</b>	

## BILAN ÉCOLE MULTISPORTS 2022



La Communauté de communes a souscrit une convention de prestation avec l'association **Groupement d'Employeurs Multi Activités 89 (GEMA89)**. Celle-ci a pour objectifs de bénéficier d'éducateurs sportifs qualifiés.

A travers l'école multisports, la Communauté de Communes offre aux enfants la possibilité de découvrir de nombreuses disciplines sportives.

Cette structure doit permettre à l'enfant de 6 à 12 ans de s'épanouir tant au niveau physique que mental, afin qu'il puisse appréhender de la meilleure des manières son corps et ses limites.

Pour ce faire, l'encadrement est assuré par des éducateurs titulaires d'un diplôme ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives.

Cette année les éducateurs sportifs proposent de pratiquer des activités durant des cycles de 3 à 4 semaines : de l'escrime, du tchouckball, ultimate, course d'orientation, hockey sur gazon, tir à l'arc, basket, tennis de table, etc.

L'objectif est de dispenser les cours au plus près des familles pour que les trajets ne soient pas un frein à la découverte du sport et à l'épanouissement des enfants.

La Communauté de Communes a donc mis en place 4 sites les jours et horaires suivants :

JOURS	Saint-Valérien	Villethierry	Egriselles-le-Bocage	Chéroy
Mardi	17h00 /18h00 18h00/19h00			
Mercredi		14h / 15h 15h / 16h		
Jeudi			17h15 / 18h15	
Vendredi				16h45 / 17h45

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, **70 enfants se sont inscrits.**

Pour la saison 2022–2023, la répartition du nombre d'inscrits par site est la suivante :

Sites	Année 2021	Année 2022
Chéroy	20	20
Saint Valérien	17	38
Villethierry	13	12
Egriselles Le Bocage	20	9
<b>Totaux</b>	<b>70</b>	<b>79</b>

## Le Compte Administratif 2022 de l'École multisports :

Lors de l'été 2022, des étagères ont été installées dans nos locaux du gymnase de Saint Valérien. En attente de la commande de matériel, dont de nouveaux ballons de foot, des ballons sonores (ballons à l'intérieur desquels se trouvent des grelots pour des projets portés sur le handicap), un kit poull ball.

Le montant des dépenses 2022 pour la mise à disposition des éducateurs sportifs s'élève à **8 440,96 Euros**.

### PERSPECTIVES 2023 :

Nous constatons une légère augmentation du nombre d'inscrits. A Saint Valérien, cette année, nous avons donc dû ouvrir un deuxième créneau horaire. A Villethierry, nous avons changé l'horaire pour une organisation d'éducateur de GEMA89.

- Journée sportive regroupant tous les enfants de chaque site, jour du forum enfance jeunesse (mercredi 14 juin 2023).

Pour la rentrée 2023/2024, une étude auprès des élus de la Communauté de communes va être proposée afin d'établir un diagnostic sur la disponibilité des locaux par commune.

### REMARQUES

La participation du Conseil Départemental de l'Yonne à l'École Multisports est en attente car les dossiers sont en cours d'instruction ; ils seront étudiés en commission permanente en mai ou juin 2023.

Afin de dynamiser l'école multisports, une réflexion sur la création d'un investissement sur le Budget 2023, avec les élus de la commission enfance Jeunesse et Sports, est à étudier afin de développer l'école multisports du Gâtinais.

Il est important de rappeler que cette prestation proposée aux enfants du territoire, leur permet d'accéder à une activité sportive avec un large panel de découvertes sportives, mais aussi moins onéreuses pour certaines familles.

Section de fonctionnement			
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023
	2 700,00	706,87	
Chapitre 011 charges générales	€	€	2 000,00 €
Chapitre 012 charges de personnel	9 700,00 €	9 924,96 €	10 700,00 €
chapitre 65 gestion courante	300,00 €	65,00 €	300,00 €
chapitre 67 charges exceptionnelles	200,00 €		200,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>12 900,00 €</b>	<b>10 696,83 €</b>	<b>13 200,00 €</b>

Recettes	BP 2022	CA 2022	BP 2023
	3 500,00	3 175,00	
Chapitre 70 Produits de services	€	€	5 000,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations	5 000,00 €	4 732,00 €	5 000,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>7 907,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

Et pour l'investissement :

Investissement Multisport	Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023
achat de vélos		3 500,00 €		
FCTVA				574,14 €
<b>Totaux</b>	-	<b>3 500,00 €</b>	-	<b>574,14 €</b>

### **5.1.3. CULTURE ET PATRIMOINE**

#### **5.1.3.1. Ecole de musique, de danse et d'art dramatique**

*Intervenant : M CHABOLLE*

##### **Bilan 2021-2022**

- a) L'école de musique, de danse et d'art dramatique comptait **166 élèves** en 2021-2022 et trois nouvelles classes ont été ouvertes : violoncelle, chant et danse.  
Les Ateliers de Découverte Instrumentale (ADI) n'ayant pas rencontré le succès escompté, une nouvelle proposition d'organisation a été faite pour la rentrée 2022-2023.
- b) Equipe : 15 professeurs (l'école n'a toujours pas de professeur de cor)
- c) Les auditions et moments musicaux :
- 5 moments musicaux dont « A vous les familles » qui a eu un grand succès.
  - L'audition de Noël qui a été annulée pour cause de cas COVID trop importants.
  - L'audition des grands ensembles de fin d'année : porte ouverte de l'école, beaucoup de monde malgré la chaleur.
  - Le premier gala de danse de l'école a eu beaucoup de succès. Les familles sont venues très nombreuses.
  - Les représentations des ateliers de théâtre (il n'y avait pas beaucoup de monde, à part les parents).
- d) Les interventions en milieu scolaire :  
Deux professeurs ont **170 heures** chacun réparties sur l'année, pour intervenir dans les écoles de la communauté de communes.

En musique : 6 écoles ont eu des interventions (Domats, Lixy, Nailly, Piffonds, Saint Valérien, Villethierry) de 8 à 12 séances en fonction des projets. Les projets sont pensés et rédigés par les enseignants et l'intervenant.

En théâtre : 6 écoles ont eu des interventions en théâtre (Cornant, Nailly, Piffonds, Subligny, Montacher-Villegardin, Saint-Valérien).

Au total, sur l'année, ce sont **700 élèves** de la communauté de communes qui ont bénéficié d'une intervention artistique.

Dans le cadre des **actions éducatives** en partenariat avec l'association Rencontres Culturelles du Gâtinais en Bourgogne (RCGB), ce sont 121 élèves en primaire (concert ensemble Obsidienne) et 346 élèves au collège (5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>), soit au **total 485 élèves**, qui ont bénéficié de ces actions.

##### **Point sur la rentrée 2022-2023**

- a) Les élèves :

L'école compte actuellement **184 élèves** à la rentrée 2022-2023.

Danse : 39 élèves

Théâtre : 10 élèves

Musique : 135 élèves

## Répartition des élèves par Commune

\* Interventions et concerts



### Nombre d'élèves hors territoire

- 45 BAZOCHES SUR LE BETZ 6 élèves
- 77 BLENNES 5 élèves
- 77 VILLEBEON 2 élèves
- 77 VILLEMARECHAL 2 élèves
- 89 SENS 1 élève
- 89 SERGINE 1 élève
- 89 ST MARTIN DU TERTRE 1 élève

b) L'équipe de professeurs :

L'école accueille un nouveau professeur de théâtre et de violon. Suite au départ du professeur de violoncelle pour des raisons professionnelles, la classe de violoncelle a dû être arrêtée au mois de novembre 2022. Nous sommes toujours à la recherche d'un professeur.

c) Les Ateliers de Découverte Instrumentale (ADI) :

Petit changement cette année : Les enfants inscrits à l'ADI (6 élèves) ont un cours collectif d'1h, participent à la chorale enfant et se rendront à trois moments musicaux dans l'année où, à la fin de ceux-ci, ils pourront essayer 3 instruments avec les professeurs.

d) Les moments musicaux et auditions :

Pour cette nouvelle année, il y aura 6 moments musicaux : 4 le samedi (à 17h) dont « A vous les familles » dans différentes salles des fêtes de la Communauté de Communes et deux le mercredi à 18h à la salle des fêtes de Villeroy. Cf. Liste des événements.

e) Les interventions en milieu scolaire :

Comme les années précédentes, l'école intervient en milieu scolaire en musique et en théâtre à raison de 340 heures pour l'année (170h pour la musique et 170 h. pour le théâtre). Entre **700 et 750 élèves** sont touchés par ces interventions.

Actions éducatives : les scolaires (collège et école primaire) ont également des présentations en fonction des artistes programmés par l'association Rencontres Culturelles du Gâtinais en Bourgogne (entre **700 et 800 élèves** pour cette année).

f) Auditions des grands ensembles, gala de danse et représentation de théâtre :

**L'audition de Noël** a eu lieu le vendredi 16 décembre à 18h30 à la salle des fêtes de Nailly. Dans une ambiance très sympathique, et une salle bien décorée, les grands ensembles se sont produits devant un public nombreux et chaleureux.

Le **gala de danse** aura lieu le jeudi 29 juin à 19h. à la salle des fêtes de Nailly.

Pour des raisons de chaleur, **les portes ouvertes** auront lieu le samedi 10 juin 2023 à partir de 17h, avec repli dans une salle, à déterminer, en cas de pluie. Elles se termineront par un pique-nique tiré du sac avec les parents, les élèves, les professeurs et les élus qui le souhaitent.

Une **représentation de théâtre** s'est déroulée le mardi 13 décembre avec un thème autour du sport. La représentation de fin d'année aura lieu le mardi 20 juin à Villebougis.

## Les projets pour 2022-2023

### Projet autour du jazz :

La semaine du 13 au 18 mars sera dédiée au jazz, afin de développer et promouvoir l'atelier de jazz.

- « Master class » avec Pascal Gaubert et son quartet le mercredi 15 mars (salle des fêtes de Villebougis)

organisée en trois parties :

- Chansons des P'tits loups du jazz avec la participation des élèves de la chorale enfants, de la chorale ados et de Formation Musicale.
  - Présentation des instruments et explication du fonctionnement de la musique de jazz et du rôle de chacun dans cette musique.
  - Atelier de pratique instrumentale : les élèves pratiqueront directement avec leur instrument. Ils mettront en application les principes de base du jazz. A partir d'un thème qu'ils auront travaillé en amont avec leur professeur, ils découvriront les « secrets » de la musique de jazz.
- Concert (dans le cadre de la programmation de RCGB) samedi 18 mars à la salle des fêtes de Domats avec la participation des élèves instrumentistes, chanteurs et comédiens.

Tout ceci sera relayé par le service communication de la Communauté de Communes.

### Projet avec l'orchestre de guitares et mandolines de l'Yonne :

Cette année, un ensemble de guitare classique a été créé au sein de l'école de musique.

Le dimanche **26 mars 2023** à 15h30 à la salle des fêtes de Villeroy a eu lieu le concert de l'orchestre de guitares et mandolines de l'Yonne, avec la participation de l'ensemble de guitares de l'école de musique.

### Projet « Musiciens en herbe »

Malgré une baisse d'effectif de l'orchestre junior cette année, ce dernier participera au concert du 11 juin 2023 au Skénet'eau, en partenariat avec le Conservatoire d'Auxerre et les orchestres vents/percussions de l'Yonne.

### Projet ensemble de flûte : « Ensemble Flûtissime »

Dans le cadre de l'association « Flûtissime », ensemble regroupant tous les flûtistes de 2<sup>ème</sup> cycle de l'Yonne, les élèves de 2<sup>ème</sup> cycle de l'école participeront à un concert qui aura lieu le dimanche 23 avril 2023 à la Tour Valériana à 15h30.

### Rencontres départementales des classes de guitares classiques

Les élèves de guitares classiques de l'école participeront à ce concert/rencontre qui aura lieu le samedi 17 juin 2023 à Pontigny. Ces rencontres regroupent les classes de guitares de Pontigny, Tonnerre et du Gâtinais.

### Le Forum Enfance Jeunesse

Cette année le Forum Enfance Jeunesse aura lieu le mercredi 14 juin 2023 de 10h à 18h. Il aura pour but de réunir les familles, les enfants et les services afin de réaliser des temps d'échanges et de partages et de présenter les services et



partenaires. Les professeurs de l'école de musique ayant cours ce jours-là (5) seront déchargés de cours et présenteront des ateliers sur le Forum. Les professeurs de danse et de théâtre viendront animer des ateliers le matin. Un professeur présentera un petit spectacle pour les enfants (« Le voyage de la souris verte »). Des élèves viendront jouer tout au long de la journée encadrés par les professeurs. Un programme sera établi entre le service jeunesse, l'école multisport et l'école de Musique de Danse et d'Art dramatique. Un programme de cette journée sera établi.

#### Fête de la musique

Depuis deux ans déjà, les ateliers de musiques actuelles interviennent le jour de la fête de la musique au collège. Ce moment est attendu par les élèves et les professeurs du collège. L'année dernière, les portes du collège ont été ouvertes pour les parents qui souhaitaient assister au concert. La chorale du collège participe à ce moment et est accompagnée par les musiques actuelles. Il aura lieu le **mercredi 21 juin** au matin au collège.

#### Perspectives rentrée 2023-2024

##### Ouverture d'un cours avancé de danse classique

Les cours de danse ont de plus en plus de succès (2021-2022 : 28 élèves - 2022-2023 : 39 élèves) et les élèves évoluent dans leur apprentissage. Un cours avancé de danse classique (1h15) verra le jour à la rentrée 2023-2024.

##### Ouverture d'un cours de danse rythmique/moderne à partir de 8 ans

Suite à des demandes de famille pour des enfants qui souhaitent faire de la danse non classique, un cours de danse rythmique/moderne (1h15) pour les 8/11ans sera ouvert dès la rentrée 2023-2024.

#### **Ecole de musique**

<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Explications</b>
Chapitre 011 charges générales	48 775,00 €	36 755,35 €	51 60,00 €	
Chapitre 012 charges de personnel	311 00,00 €	289 150,35 €	321 00,00 €	Profs et administratifs
Chapitre 65 gestion courante	1 00,00 €		500,00 €	
Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 00,00 €	56,67 €	1 00,00 €	
Opérations d'ordre (amortissements)	2 68,00 €	2 368,00 €	4 59,91 €	Suite régul TP
<b>Total dépenses</b>	<b>365 43,00 €</b>	<b>328 330,37 €</b>	<b>379 19,91 €</b>	Ouverture de 2 cours suppl.

<b>Recettes</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Explications</b>
-----------------	----------------	----------------	----------------	---------------------

Chapitre 70 Produits de services	32 84,00 €	19 257,74 €	52 00,00 €	1 trimestre 2022 à imputer sur 2023
Chapitre 74 Dotations et participations	30 50,00 €	28 300,00 €	29 00,00 €	
Opérations d'ordre (subventions)				
<b>Total recettes</b>	<b>63 34,00 €</b>	<b>47 557,74 €</b>	<b>81 00,00 €</b>	

**investissement Ecole de musique**

	Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023
écran, ordinaiteur	169,00 €	1 500,00 €		
instrument de musique	8 306,50 €	2 825,00 €		
FCTVA			673,14 €	574,14 €
opération d'ordre			2 368,00 €	4 859,91 €
<b>Totaux</b>	<b>8 475,50 €</b>	<b>4 325,00 €</b>	<b>3 041,14 €</b>	<b>5 434,05 €</b>

**5.1.3.2. Jardins de Vallery**

*Intervenant : M CHABOLLE*

Aminations prévues dans les jardins en 2023 :

**Du 05 au 09 juillet :** Festival de théâtre « Par les jardins » organisé par le collectif 100 degrés.

Programmation :

- On aura essayé (titre provisoire) - Création d'après l'Ile des esclaves de Marivaux
- Les Trois Mousquetaires
- La demande en mariage - Comédie en un acte d'Anton Tchekhov

→ Les Amis des Jardins de Vallery proposeront

- Un concert le **samedi 5 août** avec le quartet contrebasse, batterie, chant, guitare "Oulala Jazz band" , groupe de jazz français qui reprend des tubes pop en version swing. L'entrée sera gratuite. Dès 19 heures, les Jardins seront ouverts et une restauration sera proposée.

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	26 250,00 €	9 990,16 €	24 860,00 €	
opérations d'ordre (amortissements)	544,00 €	544,00 €	26 618,33 €	suite régul TP
<b>Total dépenses</b>	<b>26 794,00 €</b>	<b>10 534,16 €</b>	<b>51 478,33 €</b>	

investissement Jardins de Vallery	Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023
toilettes sèches et aménagement		25 000,00 €		4 166,67 €
réhabilitation pavillon		50 000,00 €		40 000,00 €
opérations d'ordre			544,00 €	26 618,33 €
FCTVA				12 303,00 €
<b>Totaux</b>	-	<b>75 000,00 €</b>	<b>544,00 €</b>	<b>83 088,00 €</b>

### 5.1.3.3. Journées du patrimoine

*Intervenant : M CHABOLLE*

#### Les journées du patrimoine 2022 :

Les journées du patrimoine se sont déroulées les 17 et 18 septembre 2022.

Cet évènement national est toujours l'occasion de mettre en valeur et de promouvoir le patrimoine de nos villages en permettant aux habitants de découvrir églises, lavoirs, châteaux et toutes les particularités qui font la richesse de notre territoire.

La Communauté de Communes du Gâtinais s'implique activement depuis l'année 2020 dans cet évènement.

#### Les concerts :

Les musiciens de l'ensemble « Trio fauve » (violoncelle, violon et accordéon) ont joué dans huit lieux de la communauté de communes à savoir :

- Le samedi 17 septembre à l'église de Jouy, Chéroy, Villeneuve-la-Dondagre et La Belliole.
- Le dimanche 18 septembre à l'église de Lixy, Bussy-le-Repos, Chaumot et Cornant.

Ils ont joué une sélection différente des œuvres ci-dessous à chacun des huit mini-concerts ce qui donnait l'impression d'un concert itinérant. Un temps d'échange (un peu trop court) était réservé en fin de concert avec le public.

Edvard Grieg : "Peer Gynt" Suite n°1, Camille Saint-Saëns : *Danse macabre*

Franz Liszt : *Mephisto Waltz n°1*, Astor Piazzolla : *Michelangelo 70, Café 1930, Oblivion, Libertango*

Arnold Schoenberg : *Sechs Kammerstücke opus 19*, Alex Nante : *Amour de loin* (extrait de « *el sol en diciembre* »)

J.P. Rameau : *Pièces pour clavecin en concert (extraits)* et *Indes galantes*

Maurice Ravel : *Sonate pour violon et violoncelle* (extraits)

Ernest Bloch : *Prayer* pour violoncelle et accordéon

### Les journées du patrimoine 2023

Pour cette année, il est prévu de reconduire un concert itinérant dans plusieurs sites des communes de l'intercommunalité et un plan général de communication pour l'ensemble des événements.

A cet effet, la commission a proposé qu'une enveloppe de 23 200 euros soit réservée pour cette opération dans le budget prévisionnel.

### Budget prévisionnel 2023

<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Explications</b>
Chapitre 011 charges générales	34 500,00 €	300,00 €	15 500,00 €	
Chapitre 012 charges de personnel		6 069,04 €	7 000,00 €	Musiciens
Chapitre 65 gestion courante	700,00 €	600,00 €	700,00 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>35 200,00 €</b>	<b>6 904,00 €</b>	<b>23 200,00 €</b>	

#### 5.1.4. SANTE

*Intervenant : M Chabolle*

Dans le cadre de la réflexion sur la prise de compétence santé, et après l'épisode COVID marqué par les différentes campagnes de vaccination, les élus ont décidé d'un certain nombre d'actions en commission :

Ainsi, il a été décidé de mutualiser à l'échelle de la Communauté de Communes l'achat de défibrillateurs pour faciliter les commandes et les livraisons.

Une réflexion a par ailleurs été engagée concernant l'acquisition de dispositifs de téléconsultation. Il en existe deux sur le territoire, à Chéroy et Saint-Valérien. D'autres pourraient être installés pour faciliter les consultations médicales.

A également été évoqué par les élus, un dispositif de téléconsultation mobile (bus) permettant d'aller au plus près des populations notamment âgées qui ne peuvent pas facilement se déplacer.

Par ailleurs, toujours dans un souci de lutter contre la désertification médicale sur le territoire, le Président a envoyé un courrier aux résidents du domaine de Savigny sur Clairis qui pour beaucoup occupent une résidence secondaire pour savoir si parmi eux, il existait des professionnels de santé qui seraient d'accord pour effectuer des consultations médicales selon des modalités à définir en commun.

Suite à ce courrier, plusieurs médecins et autres professionnels de santé ont répondu favorablement à l'appel. Une réunion doit avoir lieu prochainement pour définir les conditions d'exercice.

### **5.1.5. PREPARATION DES TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL**

#### **5.1.5.1. Etude du transfert des compétences eau potable, assainissement et pluvial**

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne s'attelle à l'étude du transfert des compétences relatives à l'eau potable et à l'assainissement sur son territoire. Le Président de la CCGB rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu le transfert de ces compétences obligatoire pour les communautés de communes à partir du 1er janvier 2020. Ainsi, la CCGB avait la responsabilité d'exercer ces compétences depuis cette date. Cependant, l'ensemble des communes, lors d'un vote en 2019, s'est opposé à ce transfert, dans le but de mettre en place la minorité de blocage, un outil issu de la loi du 3 août 2018 permettant de reporter le transfert jusqu'au 1er janvier 2026. Cette décision a été prise dans l'optique de permettre une préparation adéquate du transfert, afin d'assurer une mise en œuvre efficace de ces compétences avant la date butoir de 2026.

Il a donc été décidé de mettre à profit cette période de report pour réaliser une étude approfondie du transfert des compétences. Cette étude vise à garantir une mise en œuvre optimale de ces compétences, dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles. Pour ce faire, une consultation sera rapidement lancée afin de passer un marché, dont le coût estimé s'élève à 160 000 euros HT. Il est important de noter que cette étude peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui pourrait prendre en charge jusqu'à 80% des coûts, soit 128 000 euros HT.

La consultation pour l'attribution du marché de l'étude sera effectuée selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 par ordonnance du 25 novembre 2018, ainsi que son décret d'application du 3 décembre 2018. Le marché sera fractionné en une tranche ferme qui comprendra trois phases :

- une phase d'état des lieux et de diagnostic des services,
  - une phase de mise à niveau des services par rapport aux objectifs de qualité du service type,
  - et une phase d'étude des différents scénarios de transfert de compétences ;
- et une tranche optionnelle qui inclura un accompagnement dans la mise en œuvre du transfert.

#### **5.1.5.2. Le schéma directeur eau potable**

Pour bénéficier du financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) à hauteur de 80 % pour l'étude préalable aux transferts de compétences, il est impératif que toutes les communes de la CCGB réalisent leur schéma directeur eau potable datant de moins de 10 ans. 2 syndicats et une commune n'ont pas encore réalisé cette étape importante.

Dans ce contexte, nous proposons de charger les services de la CCGB d'entreprendre une commande groupée pour l'étude des schémas directeurs d'eau potable de toutes les structures qui n'ont pas encore réalisé leur schéma directeur, à savoir Egriselles-le-Bocage et Cornant qui font partie du SIVU de Saint-Hubert, les communes de Chaumot et Bussy-le-Repos qui font partie du Syndicat de la Fontaine Rouge et la commune de Piffonds. Cette étude inclura une priorisation des travaux en prenant en compte ceux identifiés dans le cadre du schéma directeur de l'alimentation en eau potable (AEP) du SIVOM de 2019 ainsi que ceux qui seront identifiés ultérieurement dans le schéma directeur d'AEP du SMAEP Sens nord-est/Source des Salles pour la commune de Nailly, qui commencera au cours du deuxième trimestre 2023. Le coût de l'étude est estimé à 120 000 euros hors taxes, tandis que l'assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation de cette étude est évaluée à 40 000 euros hors taxes. L'ensemble des coûts, y compris l'assistance au maître d'ouvrage et l'étude, sera pris en charge à hauteur de 80 % par l'AESN.

Le président informe que la CCGB assumera l'avance des frais pour cette étude. Les syndicats ou communes concernés pourront ultérieurement régler leur contribution correspondant à 20 % hors taxes de l'étude relative à leur syndicat ou commune. Il est à souligner que la partie de l'étude portant sur la priorisation des travaux en intégrant les travaux identifiés dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable (AEP) du SIVOM et ceux qui le seront ultérieurement, dans le schéma directeur d'AEP du SMAEP Sens nord-est/Source des Salles pour la commune de Nailly, sera prise en charge par la CCGB.

Il convient d'insister sur l'importance capitale de cette étude pour nos communes. Non seulement elle permettra de se mettre en conformité avec les exigences réglementaires en matière d'eau potable, mais elle fournira également une vision exhaustive et détaillée des réseaux et des ouvrages présents sur notre territoire. Ce SDAEP nous permettra ainsi de planifier méthodiquement et de manière hiérarchisée les travaux à réaliser à compter de janvier 2026, afin de garantir une efficacité optimale.

### **5.1.5.3. Le schéma directeur assainissement**

Afin de pouvoir prétendre à un financement de l'AESN s'élevant à 80% pour l'étude préalable aux transferts de compétences, il est indispensable que l'ensemble des communes de la CCGB procède à la réalisation de leur schéma directeur d'assainissement, ce dernier datant de moins de 10 ans. 11 Communes n'ont pas encore franchi cette étape essentielle.

Dans ce contexte, nous proposons de mandater les services de la CCGB pour réaliser une commande groupée portant sur l'étude des schémas directeurs d'assainissement de toutes les communes se trouvant dans une situation similaire (Egriselles-le-Bocage, Nailly, Piffonds, Chéroy, Dollot, Fouchères, Jouy, Montacher-Villegardin, Saint-Agnan, Savigny-sur-Clairis et Villeroy). Cette étude donnera la priorité aux travaux en intégrant ceux qui ont été identifiés, ainsi que ceux qui le seront ultérieurement, dans les schémas directeurs d'assainissement des 7 communes qui sont Brannay, Domats, Saint-Valérien, Vallery, Villebougis,

Villeneuve-la-Dondagre et Villethierry. Le coût total de cette étude est estimé à 600 000 euros hors taxes, et l'assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation de cette étude est estimée à 40 000 euros hors taxes. L'ensemble (AMO et étude) sera financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La CCGB avancera le financement de cette étude, et les communes concernées pourront ultérieurement s'acquitter de leur contribution correspondant à 20% hors taxes de l'étude relative à leur commune. Quant au financement de la priorisation des travaux en intégrant les travaux identifiés dans le cadre du schéma directeur des 7 communes ayant leur SDA en cours ou réalisé, il sera pris en charge par la CCGB.

Il convient de souligner l'importance cruciale de cette étude pour nos communes. Elle permettra, en effet, de se conformer rigoureusement à la réglementation en vigueur, tout en offrant une vue exhaustive et détaillée des réseaux et des ouvrages d'assainissement présents sur notre territoire. Ce SDA nous permettra, par ailleurs, d'organiser méthodiquement et avec une plus grande efficacité les travaux à réaliser à partir de janvier 2026.

#### **5.1.5.4. Recrutement d'un agent chargé à 50 % du SPANC et à 50 % de l'assainissement collectif.**

Il convient de souligner que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, publiée au Journal Officiel le 24/08/2021, engendre des modifications substantielles de la réglementation ayant des conséquences significatives sur les services publics d'eau potable et d'assainissement.

Dans cette optique, nous vous présentons un résumé des dispositions relatives à l'assainissement collectif (article 63 de la loi) dans le tableau ci-dessous. Le contrôle des raccordements (nouveaux et modifications existantes) ainsi que la production de rapports de contrôle en matière d'assainissement collectif sont obligatoires à partir du 1er janvier 2023, sauf dans les territoires concernés par les Jeux Olympiques de 2024 où cette obligation est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Au sein de la CCGB, il est impératif de procéder au contrôle des raccordements et à la production de rapports de contrôle. Afin d'effectuer ces tâches, la CCGB recrutera un agent chargé à 50 % du SPANC et à 50 % de l'assainissement collectif pour réaliser ces contrôles. Il sera également chargé de produire le rapport de contrôle en cas de vente d'un immeuble raccordé au réseau pour les communes ayant pris la délibération qui impose un tel contrôle, ainsi que pour les autres communes à la requête des notaires qui souhaiteraient garantir la protection des acheteurs dans le cadre de la vente d'immeubles raccordés.



Domaine	Disposition	Hors territoires Jeux Olympiques 2024	Territoires Jeux Olympiques 2024	Articles liés
<b>Assainissement Collectif</b>	Contrôle des raccordements (nouveau & modifications existants) + Rapport de contrôle valable 10 ans.	Application à compter du 1er janvier 2023	Application à compter du 1er janvier 2022	Obligation de raccordement au réseau (L'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique)  Conformité du raccordement (article L.1331-1 du Code de la santé publique et article R.1331-2 du CSP)  Contrôle des raccordements (article L.2224-8 II du CGCT, modifié par la loi Climat du 22/08/2021)
	Augmentation du taux de majoration de la pénalité de l'article L.1331-8 du CSP jusqu'à à 400%	Application à compter de l'adoption d'une nouvelle délibération de la collectivité en charge du SPAC modifiant le taux de majoration.  "Sursis" de recouvrement de 12 mois pour les obligations de raccordements et mise en conformité des raccordements existants		Pénalité prévue à l'article L.1331-8 du CSP s'appliquant à l'assainissement collectif.
	Production du rapport de contrôle en cas de vente d'immeuble raccordé au réseau	Non concernés	Application à compter du 1er juillet 2022	Contrôle en cas de vente d'immeuble  Contrôle des raccordements
	Information du SPAC par les notaires en cas de vente d'immeubles raccordés	Non concernés	Application à compter du 1er juillet 2022	Information du SPAC par les notaires en cas de vente d'immeubles

Section de fonctionnement		
Dépenses	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	5 000,00 €	formation et frais dep
Chapitre 012 charges de personnel	26 500,00 €	nouveau techn moitié SPANC moitié asst coll
<b>Total dépenses</b>	<b>31 500,00 €</b>	

investissement transfert assainissement collectif	Dépenses	Recettes	Explications
	BP 2023	BP 2023	
Assainissement collectif / étude de transfert	192 000,00 €	159 495,68 €	
Schéma directeur intercommunal asst coll (détaillé pour 11 communes, et 1 global pour les 26)	264 000,00 €	43 306,56 €	solde sur 2024 et 2025
Schéma directeur intercommunal eau potable (détaillé pour 6 communes)	91 200,00 €	14 960,45 €	solde sur 2024 et 2025
<b>Totaux</b>	<b>547 200,00 €</b>	<b>217 762,69 €</b>	

**5.1.6. POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU  
NORD DE L'YONNE (PETR)**

*Intervenant : M Chabolle*

Le **PETR** du nord de l'Yonne mène différentes actions pour le compte des 5 EPCI adhérents et s'engage principalement dans le dispositif territoire en actions piloté par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce dispositif doté d'une enveloppe de 4 898 721 € pour nos 5 territoires a pour objet de décliner localement les objectifs du **Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité Territoriale (SRADDET)**.

Lors de son conseil du 2 février dernier, le comité syndical du PETR a décidé de retenir les axes suivants :

<b>Adaptation au changement climatique</b>	Obligatoire	Au moins 30% de l'enveloppe	40%	<b>1 959 488,40 €</b>
<b>Attractivité et services à la population</b>	Obligatoire	Au maximum 50% de l'enveloppe	45%	<b>2 204 424,45</b>
<b>Santé pour tous</b>	Optionnel	Choix du territoire	5%	<b>244 936,05</b>
<b>Mobilités actives du quotidien</b>	Optionnel	Choix du territoire	10%	<b>489 872,10 €</b>

Pour mener à bien ce contrat, une cheffe de projet a été recrutée, par la Communauté de Communes du Jovinien avec un principe de refacturation aux 4 autres EPCI. A noter que la Région Bourgogne-Franche-Comté participe au salaire à hauteur de 50% du salaire brut chargé avec un plafond à 25 000 €.

La participation de la CCGB au PETR s'effectue via un appel à cotisation. Pour 2023, il est prévu un montant de 7 972.01 €.

### 5.1.7. SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

*Intervenant M Chabolle*

Les cinq intercommunalités regroupées au sein du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne** (PETR) créé par arrêté préfectoral le 21 novembre 2014, ont travaillé à l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) pour les 15 prochaines années.

Le comité syndical du PETR a approuvé le document le 5 avril 2022 qui est opposable depuis le 13 juillet 2022.

#### LES ETAPES D'ELABORATION DU SCOT

##### 1. Rappel depuis 2016 :

Fin 2016	Lancement de la procédure - diagnostic	
2017	Travail sur le diagnostic et introduction au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	
2018	Validation du PADD et ses 3 axes	
2019	Travail sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et ses 9 orientations	
30/09 au 14/10/2019	Exposition itinérante présentant les différentes phases d'élaboration	= concertation
14/10/2019	Arrêt du projet du SCoT	PPA se prononcent, dont l'avis <b>favorable</b> de la DDT avec 20 réserves du 25/02/2020
2020	Mémoire en réponse aux PPA préparé par le BE.	
6/09 au 11/10/21	35 jours d'enquête publique	Avis <b>défavorable</b> de la commission d'enquête (CE) du 08/11/2021
02/12/2021	Avocats SEBAN & associés produisent une note pour aider à la décision du comité syndical / avis défavorable de la CE	

##### 2. L'étape de l'année 2022

Les conclusions des avocats sont :

**En résumé s'agissant de la prise en compte, en l'état, des conclusions de la commission d'enquête :**

**Le caractère défavorable des conclusions n'interdit pas au PETR d'approuver son projet de SCoT en tenant compte ou non des observations formulées.**

**Dans ce dernier cas, il conviendrait d'approuver le SCoT par une délibération motivée.**

**Si les modifications du projet entraînent un bouleversement de l'économie générale du plan, une enquête publique complémentaire préalable sera nécessaire.**

Le PETR a donc demandé la production d'une note aux cinq intercommunalités pour défendre et justifier le besoin foncier dont particulièrement le foncier économique.

Chaque note a été intégrée dans le Rapport de présentation - Justifications - tome 3 - pages 42 à 46.

### Extrait pour la CCGB :

aujourd'hui réalisé, mais porté principalement par l'impôt local. Le passage récent en FPU (2019) ne permet pas encore à la communauté de communes de bénéficier d'une contribution économique territoriale digne de ce nom. Ainsi, le territoire a un impératif de développement économique afin de diversifier les sources de fiscalité qui aujourd'hui reposent essentiellement sur les administrés.

En 2022, la CCYN peut à nouveau nourrir de nombreux projets d'aménagement qui lui feront rattraper son retard en termes d'équipement et de développement économique, et dont le financement s'appuie sur les futures ZA.

#### CC du Gâtinais en Bourgogne :

Depuis la prise de compétence par la communauté en 1998, la CCGB s'est engagée dans un développement économique logistique et industriel structuré autour de 2 pôles.

Ainsi la ZAE Nord de Villeroy-Fouchères couvrant aujourd'hui presque 70 hectares, marquée par la présence de grandes entreprises comme Renault (en 2005), est située à proximité de l'échangeur de l'autoroute A19 (Orléans-Sens) rejoignant l'A5 (Troyes-Paris) au nord ou l'A6 au sud, des RD660 et RD81 (Nemours) et de la future déviation sud de Sens dont l'arrivée est prévue au giratoire permettant l'accès à l'échangeur autoroutier précédemment cité. Un fret routier en lien avec le port fluvial proche de Gron (directement accessible à l'aide de la future déviation sud de Sens) au rayonnement national et avec la gare de Sens, complètent avantageusement le positionnement de cette ZAE.

La ZAE Sud de Savigny sur Clairis de 55 hectares est tout aussi avantagée par sa localisation. La zone est limitrophe à l'échangeur des autoroutes A6 et A19 et à proximité de la RD660 (Courtenay-Montargis). Les entreprises présentes sont entre autres FM Logistic, Soprema, etc.

La ZAE de Jouy complète la liste des ZAE de catégorie 1 c'est-à-dire des ZAE très structurantes pour le territoire avec la présence de l'entreprise Eurial. Cependant son positionnement sur le territoire fait que cette zone ne sera pas développée dans le futur document d'urbanisme.

Le territoire propose aussi à l'échelle communale des zones dédiées à l'artisanat et aux petites et moyennes entreprises qui se situent à Saint-Valérien, Villeroy,

Chéroy, Nailly, Domats, Egriselles, Piffonds, Vallery, Saint-Agnan, Subigny et Dollot.

#### **Bilan foncier : pour les 3 ZAE et les ZA communales :**

Les surfaces zonées en surface économique (U et AU) sur le territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne en 2019 représentent au total 332 ha. Le bilan foncier économique réalisé dans le cadre du diagnostic du PLUi déclare 119,2 ha comme théoriquement disponibles.

Cependant, plusieurs éléments sont à prendre en considération afin de comprendre quelle quantité de foncier se trouve réellement disponible et urbanisable rapidement.

- Depuis le 1er janvier 2021, sept communes initialement en POS sont passées sous le régime du règlement national d'urbanisme (RNU), par conséquent 51 ha de surfaces U ou AU ne sont plus déclarées automatiquement comme étant urbanisables ;
- Les autres communes couvertes par un PLU offrent au total un peu moins de 8 ha sur Chéroy, Domats, Dollot et Saint-Agnan, Subigny ;
- La ZAE Nord avec l'aire de Villeroy affiche 66 ha de zone à ouvrir à l'urbanisation qui devront donc faire l'objet d'une procédure d'ouverture à l'urbanisation pour que cela soit effectif. De plus il faut noter qu'une grande surface est affectée à la voirie pour l'aire de l'autoroute et une autre partie se trouve être couverte par un large espace boisé classé. Par conséquent, cette zone ne pourrait réellement recevoir une activité que sur 10 ha qui n'ont d'ailleurs pas été retenus dans le futur PLUi.
- La ZAE Nord de Villeroy-Fouchères affiche une disponibilité foncière de 20,5 ha zonés au PLUi du SIVOM de 2010, or trois projets en cours (2021-2022) consommeront rapidement 13,7 ha, soit une surface restante réellement disponible à court terme de 6,8 ha ;
- Les ZAE Sud et de Jouy couvrant 77,5 ha ne présentent plus aucune disponibilité ;
- Une réserve foncière de 10,6 ha à Villeneuve la Dondagre au bord de l'autoroute A 19 est en cours de procédure pour un parc photovoltaïque.

### 3. La vie du SCOT commence...

Les PLUi doivent être compatibles avec ce document. Ainsi le PLUi de la CCGB peut s'appuyer sur ce document alors même qu'il ne s'inscrit pas dans les objectifs de la loi Climat et Résilience. Il est donc urgent de terminer le PLUi pour profiter de la souplesse du SCoT par rapport à la loi de 2021.

En effet, à ce jour la loi impose une réduction de 50 % de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) pour le 22 août 2031 sur la base de la consommation faite entre 2011 et 2020. Puis, à l'horizon 2050 d'aboutir au zéro artificialisation nette (ZAN).

Ainsi, avant le 22 août 2026, le SCoT devra se mettre en conformité avec le SRADDET lui-même en cours de modification de son document et respecter les attentes de la loi Climat et Résilience.

Pour l'année 2022, il n'y a eu aucun frais d'études puisque le document est achevé. La modification du SCoT devra se faire avant 2026, mais pour l'instant elle n'est pas à l'ordre du jour. Par conséquent, il n'est pas prévu de budget pour cette année. Seule apparaît la ligne de cotisation annuelle au profit du PETR.

### **5.1.8. CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT)**

*Intervenant : M SEGUELAS*

Pour mieux accompagner la transition écologique, l'ADEME propose aux collectivités le Contrat d'Objectif Territorial (COT). Il a pour objectif la mise en œuvre conjointe des démarches territoriales Air-Énergie-Climat et Économie Circulaire.

Avec ce nouveau dispositif l'ADEME veut accompagner les territoires qui souhaitent une accélération de leurs réalisations. Le Contrat d'Objectif Territorial prévoit un an pour l'état des lieux et les plans d'actions, trois ans pour leur mise en œuvre. Il finance l'ingénierie de la mise en place des référentiels et des plans d'actions.

#### **Le territoire du COT**

- 4 EPCI partenaires
- 90 communes
- 75 000 habitants
- 1 CRTE élaboré en commun
- 2 PCAET et 2 Plan Climat individuels mais groupement de commande via le SDEY et dynamique collective

#### **Le Contrat d'objectif Territorial (COT)**

- ✓ **La forme juridique** : un contrat d'objectifs, où le versement de la subvention est conditionné à l'atteinte de résultats définis au départ et contractualisés
- ✓ **La philosophie** :
  - Une **approche transversale**, décloisonnant les thématiques, pour accompagner les politiques territoriales de transition écologique (climat, air, énergie et économie circulaire, ...),
  - Une démarche **d'amélioration continue**,
  - Un accompagnement, par l'ADEME, des **territoires volontaires** pour engager ou renforcer une politique territoriale de TEE (Transition Ecologique et Energétique), quel que soit leur niveau de **maturité** en la matière,
  - Un appui avec les **référentiels** Climat Air Energie et Economie Circulaire du programme Territoire Engagé Transition Ecologique
  - Un soutien sur le périmètre **CRTE**
  - Une démarche opérationnelle d'une durée de 4 ans
- ✓ **Deux dimensions du COT** :
  - Les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire
  - Le Bonus Régional

- ✓ **Un outil méthodologique, technique et financier** pour booster la transition environnementale sur le territoire :
  - Il s'inscrit dans la mise en place de programmes de transition environnementale et écologique. Il vient booster les politiques et stratégies déjà mises en place sur le territoire (Plan Climat, PDLPMA, PLUi, PADD, CRTE...).
  - **Financier** : une enveloppe globalisée à l'échelle des 4 communautés de communes (frais personnel, études, animation, communication...)
    - ✓ Versement part fixe de 75 000 euros (phase 1)
    - ✓ Versement part variable sur objectifs atteints de 275000 euros (Bonus Régional, Référentiel Climat Air Energie, Référentiel Economie Circulaire)
  - **Technique** : aide à l'étude
  - **Méthodologique** : 2 référentiels : Cit'ergie et Economie circulaire.

### Le pilotage du COT Nord Yonne

- **1 signataire**, la CC Jovinien, EPCI porteur de la responsabilité juridique du contrat mais **4 partenaires** pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle et travailler conjointement à l'atteinte des objectifs définis.
- Une **mutualisation des dépenses** concernant les 4 EPCI selon une **clé de répartition des charges « à l'habitant »** :
  - Ingénierie : Chef de projet COT et Assistant COT
  - Études communes selon décision unanime de l'exécutif (mobilité, production énergétique renouvelable, autre)
  - Formation, communication
  - Opérations de sensibilisation, animations autour de la transition écologique
  - Etc
- Une **répartition des recettes** (forfaitaire et variables) selon un **principe de parts égales** sans clé particulière

### La gouvernance du COT

- ▶ **Instances mutualisées** de composition et missions différentes :

Instances	Rôle/missions	Composition	Fréquence minimale
<b>Comité de pilotage</b> => Il est proposé que la présidence de ce comité de pilotage soit tournante entre les quatre présidents d'EPCI.	<b>Pilotage stratégique</b> : cadrage politique et stratégique du COT, Suivi de sa mise en œuvre Arbitrages techniques et financiers si nécessaire Évaluation	Présidents des 4 EPCI et/ou de leur élu référent (identification à connaître pour le 15/02 le cas échéant), Direction régionale ADEME BFC, DGS des 4 EPCI, Chargé de projet COT mutualisé.	1 fois par an minimum et + nécessaire
<b>Comité de suivi</b>	<b>Suivi technique</b> de la déclinaison du COT sur l'ensemble des territoires intercommunaux (objectifs individuels et objectifs régionaux mutualisés)	Élus référents de chaque EPCI (identification à connaître pour le 15/02 le cas échéant) DGS ou agents ayant délégation Référents ADEME (identification à connaître pour le 15/02 le cas échéant) Chargé de projet COT mutualisé Partenaires institutionnels impliqués selon nécessités (SDCY, SDEY, CRBFC, CD89,...)	3 fois par an et + si nécessaire
<b>Clubs Climats</b> => Il est proposé de réfléchir à la pertinence d'un ou de plusieurs clubs climats => Lien avec les clubs climat PCAET	Implication de l'ensemble des acteurs locaux investis dans les questions de la transition écologique, partage de l'avancée du COT et des PCAET	Identification des structures/collectifs associatifs/ personnes ressources à fournir par chaque EPCI selon la connaissance de son territoire	1 fois par an par territoire et (pourquoi pas, une fois par an sous forme mutualisée si choix de 4 clubs climat locaux)

- le Comité de pilotage mutualisé (2 COPIL par an) - mis en place
- le Comité technique mutualisé (suivi opérationnel en fonction des besoins) - mis en place
- le Club Climat qui serait ouvert à tous les volontaires du territoire (instance d'expression et de partage avec la société civile) - A mettre en place

► **Instances internes à chaque EPCI** de composition et missions différentes :

- une instance mobilisée entre autres sur le suivi du COT en interne à chaque EPCI et en lien avec le Plan Climat– Mise en place de la commission transition environnementale
- un point COT/Plan Climat proposé tous les deux mois en conférence des maires
- A mettre en place
- un point COT/ Plan Climat proposé deux fois par an en conseil communautaire – A mettre en place
- au sein de l'EPCI, développer la transversalité entre les services pour favoriser l'émergence d'actions pour la transition écologique dans l'ensemble de ses services et de ses politiques - mise en place.

Pour pouvoir répondre à ces principes de gouvernance :

Lors de la Commission d'Aménagement Plan Climat du 8 février, il a été proposé de créer une commission transition environnementale qui réunira le Contrat d'objectif Territorial et le Plan Climat.

Dans cette commission de travail, il a été décidé d'aborder les différentes thématiques du Plan Climat et du COT pour la réflexion et la mise en place d'actions. Ces commissions de travail serviront à suivre les actions en cours inscrites dans le Plan Climat et dans le COT. La création de la commission transition environnementale demandera une délibération en conseil communautaire et une procédure d'élection des membres.

### **Le Calendrier**

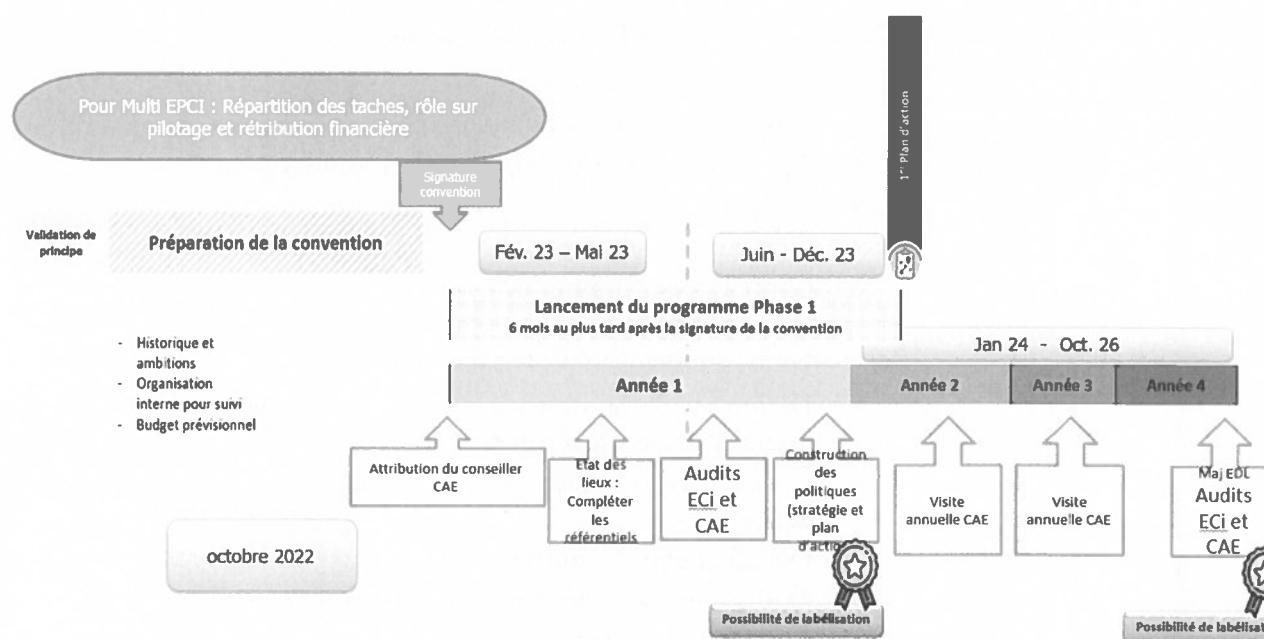
Il dure 4 ans avec deux phases respectivement :

**Phase 1** : Etat des lieux qui dure de 1 an jusqu'à 1 et demi. Cette phase 1 est donc l'état des lieux des stratégies politiques mises en place sur le territoire. Il consiste à compléter les référentiels climat air énergie et économie circulaire. En suivant de l'état des lieux, un audit externe est effectué. Pour finir la phase 1, une phase d'élaboration d'une stratégie et de plans d'actions se fera.

**Phase 2** : Mise en place du plan d'action et organisation d'une évaluation annuelle pour suivre sa mise en place.



## Enfin, un audit final au bout des 4 ans sur les référentiels pour valider la Calendrier



progression.

Pour rappel, le contrat d'objectif territorial a été signé le 14 février 2022. Il a pour obligation d'avoir des conseillers climat air énergie contractualisés avec l'ADEME pour accompagner les territoires signataires à la complétude du référentiel climat air énergie. Étant donné que les conseillers climat air énergie n'ont pu commencer leur mission d'accompagnement que depuis février 2023, il y a un décalage de la Phase 1 de 8 mois. L'accompagnement pour compléter le référentiel climat air énergie est obligatoire et pour le référentiel économie circulaire, il est facultatif. Pour ce dernier, une réflexion est en cours pour un accompagnement avec le même bureau d'étude qui fait l'accompagnement pour le référentiel climat air énergie. L'état des lieux se fera jusqu'en mai 2023. Puis, il y aura une phase d'audit par un bureau d'étude externe en juin 2023. Ensuite, entre juin et décembre 2023, nous élaborerons la stratégie et les plans d'actions. En janvier 2024, nous commencerons à mettre en œuvre les plans d'actions pour une durée de 3 ans (Voir le calendrier ci-dessous).

### Les 2 dimensions du COT du Nord de l'Yonne

Dans le contrat d'objectif territorial que nous avons signés à 4 collectivités, il existe deux dimensions :

- L'état des lieux des stratégies politiques
- Le bonus régional

### Les référentiels Climat Air Energie et Économie Circulaire

Pour les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire, nous devons faire l'état des lieux, créer un plan d'action et le mettre en place. Deux audits sont effectués, un au début de la démarche après l'état des lieux, un autre à la fin des 4

années pour connaître l'état d'avancement des stratégies politiques et des actions mises en place en faveur de la transition environnementale.

Vous trouverez ci-dessous les différents domaines traités dans les référentiels.

Référentiel Climat Air Energie : 6 domaines

- Planification territoriale
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement eau, énergie, assainissement
- Mobilité
- Organisation interne
- Coopération, Communication

Référentiel Economie Circulaire : 5 domaines

- Définition de la stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire
- Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
- Déploiements des autres piliers de l'économie circulaire
- Outils financiers du changement de comportement
- Coopération et engagement

**Le Bonus Régional :**

Les collectivités porteuses de la démarche COT ont souhaité retenir 4 indicateurs régionaux, 4 thématiques qui sont les suivants :

**Indicateur thématique transversale**

Thématique transversale	Indicateurs/Actions
Formation/Sensibilisation Accompagnement des changements	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement transverses aux thématiques et tous publics

**Indicateurs thématiques :**

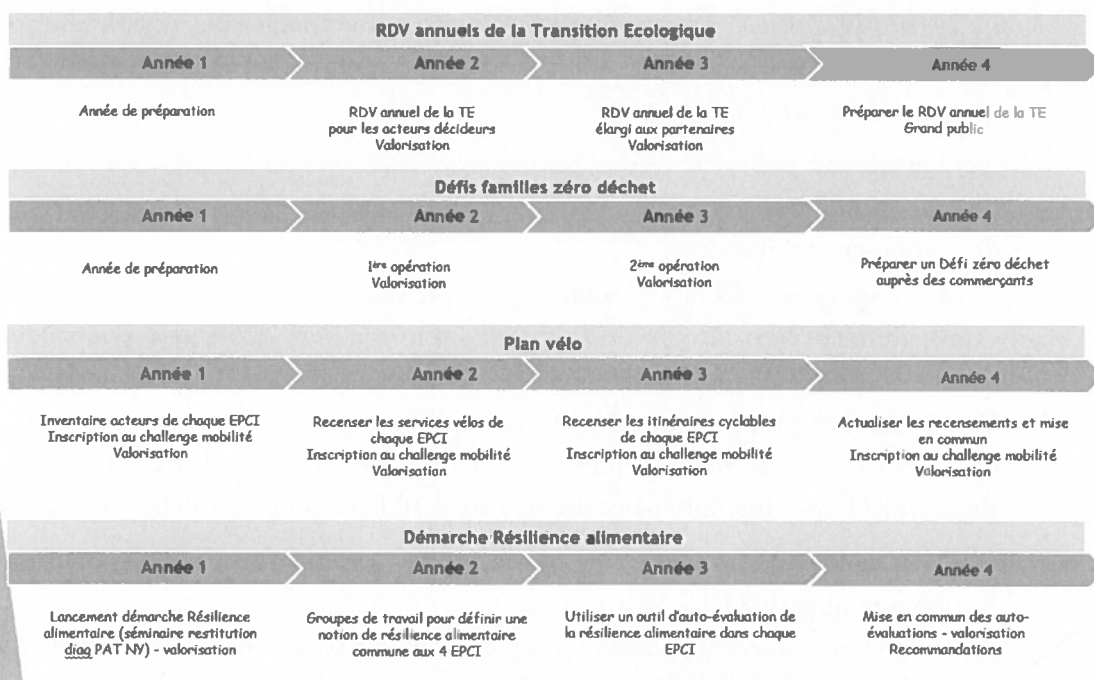
Thématiques sectorielles	Indicateurs/Actions
Déchets	Sensibiliser le grand public au zéro déchet
Mobilité	Réaliser et mettre en œuvre un plan vélo ou un schéma cyclable
Alimentation durable	Développer une stratégie PAT avec un volet « résilience alimentaire »

Pour chaque indicateur, thématique, les actions suivantes ont été identifiées :

- Sensibilisation au grand public
  - Organiser les RDV annuels de la transition écologique
- Déchets
  - Organiser les Défis familles zéro déchet
- Mobilité
  - Réaliser et mettre en œuvre un plan vélo
- Alimentation Durable
  - Développer une démarche résilience alimentaire

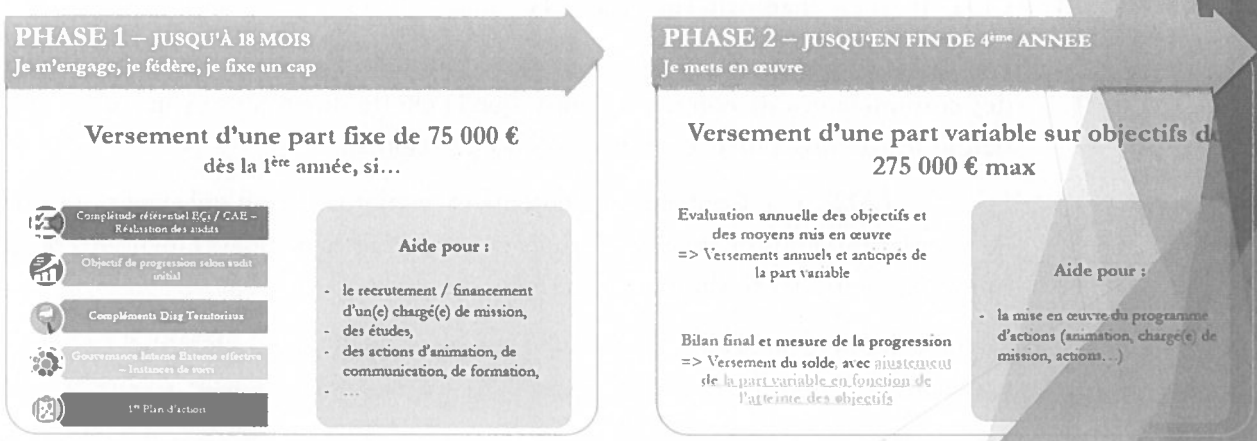
Ci-dessous, vous trouverez le programme prévisionnel sur 4 ans des actions du Bonus régional

### Programme prévisionnel pour le Bonus régional



### Les modalités de financements :

## Les modalités de financement du COT



Les étapes réalisées :

En 2021 :

Le 05/07/2021, la CCGB s'est lancée dans une démarche mutualisée de Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec la CCJ, la CCYN et la CCVPO après présentations en Bureau et Conseil Communautaire.

## Le Calendrier 2022

### Février-Mars 2022 :

Le 15/02/2022, le COT a été signé par les différents acteurs.

Le 15/03/2022, la CCGB a recruté, pour 18 mois, une chargée de mission transition environnementale via le dispositif Volontariat Territorial en Administration. Elle est notamment en charge du COT.

### Avril 2022

Organisation d'une première réunion auprès de tous les agents de la communauté de communes pour :

- Expliquer le COT et ses différentes phases
- Informer en interne de la contribution qui sera demandée pour aider à l'élaboration et faire avancer la démarche

Une formation proposée par l'ADEME de l'agent responsable environnement et de l'agent chargé de mission transition environnementale sur l'Appropriation du Référentiel Économie Circulaire (Rencontre A3P Bourgogne-Franche-Comté) a été suivie.

### Avril-Septembre 2022

RDV en interne avec chaque responsable de service concerné pour la complétude des référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire.

Prise de connaissance des référentiels de façon précise par chaque responsable de service concerné

### Octobre- Décembre 2022

Le 01/10/2022, l'ensemble des communautés de communes, la CCJ, la CCYN, la CCVPO et la CCGB ont recruté, pour 3 ans renouvelable, un agent chef de projet COT. Il est en charge du suivi du COT.

Le 14/12/2022, un comité technique rassemblant les élus référents, les techniciens des communautés de communes, ainsi que la cheffe de projet se sont réunis pour définir les actions à mettre en place du bonus régional.

Le 20/12/2022, une Convention d'entente et de mutualisation qui avait pour objet de fixer les missions des agents recrutés et les modalités de financement des postes mutualisés entre les territoires concernés a été signé.

L'année dernière, le SDCY nous a suivi sur la complétude du référentiel Economie Circulaire.

### Début 2023

Le 31/01/2023, un comité de pilotage réunissait les présidents, les élus référents, les DGS, les techniciens des communautés de communes ainsi que les techniciens du bureau d'études Inddigo, les référents de l'ADEME et le référent de la DDT.

L'accompagnement individuelle à la complétude des référentiels Climat Air Energie (= état des lieux) a commencé avec le bureau d'étude Inddigo depuis le 1<sup>er</sup> février.

## Etat des lieux de la complétude des référentiels

L'équipe dédiée pour la complétude des référentiels :

- Les responsables de service pour chaque thématique
- L'agent chargé de mission transition environnementale

### Référentiel Climat Air Energie

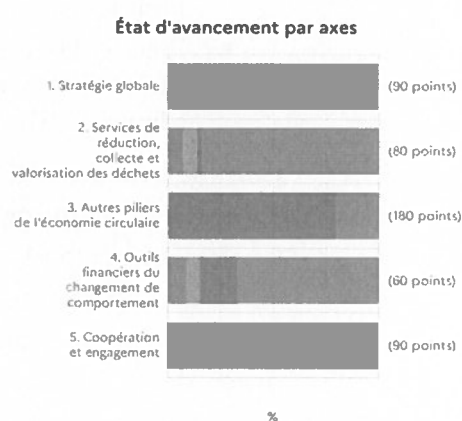
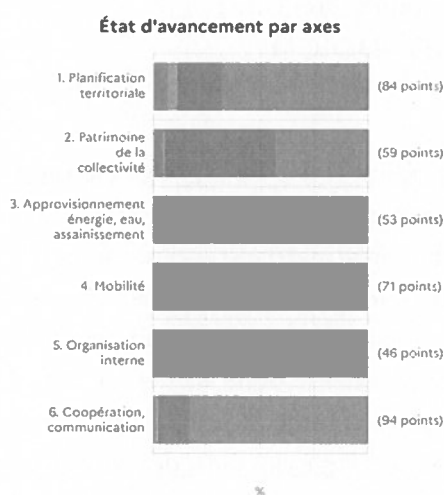
- Nous avons rempli 40% des actions à renseigner. Très peu d'indicateurs renseignés.
- Pour la compétence eau potable, une convention partenariale est en cours avec le SIVOM. Nous n'avons pas la compétence mobilité.

### Référentiel Economie Circulaire

- Nous avons rempli 50% des actions à renseigner. Très peu d'indicateurs renseignés.

📄 Télécharger les scores par axes pour CAE

📄 Télécharger les scores par axes pour ECI



📄 Télécharger l'état d'avancement par axes pour ECI

#### Chiffres clés



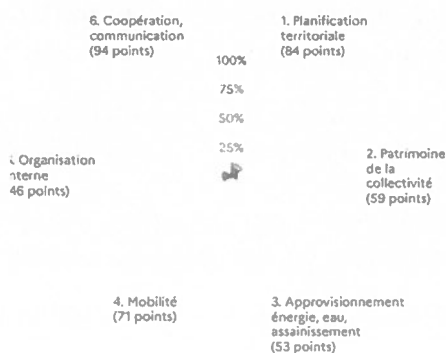
Voir les statuts non renseignés →

#### Chiffres clés

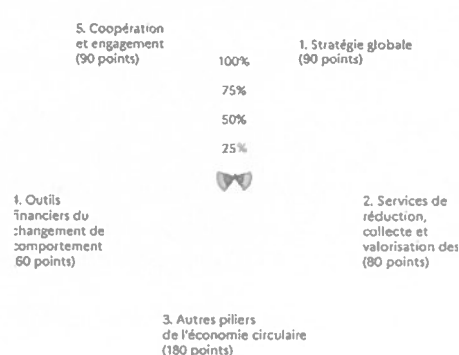


Voir les statuts non renseignés →

#### Scores par axe



#### Scores par axe



Les étapes à réaliser en 2023

### **Référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire**

Complétude des référentiels (Climat Air Energie et Economie Circulaire) : Travail avec le Bureau d'étude Indigoo

Pour le référentiel Climat Air Energie :

- 1 premier atelier commun aux 4 EPCI : Présentation du référentiel pour les 6 domaines et partage des actions qui sont mises en œuvre par chaque collectivité
- 6 ateliers par EPCI (1 par domaine) d'environ 2h
- Entretiens individuels si nécessaire pour compléter des points
- Identification des preuves à apporter/ des indicateurs à renseigner

Pour le référentiel Economie Circulaire :

- Préciser l'intervention d'INDDIGO
- Intégration des enjeux Economie Circulaire en parallèle avec les questions Climat Air Energie

### **Complétude des référentiels (Climat Air Energie et Economie Circulaire) : Travail avec l'équipe en interne dédiée**

Continuer à réaliser le diagnostic territorial, c'est-à-dire capitaliser l'ensemble des données et opérations existantes sur les questions climat air énergie et économie circulaire. Ces éléments de diagnostic sont destinés à alimenter les différentes parties des 2 référentiels et à déterminer le point de départ des EPCI le plus finement possible. Puis continuer à compléter les deux référentiels.

Cette étape suppose une implication large des élus, des services et des acteurs ou partenaires clés du territoire.

**Déterminer pour chaque EPCI, un plan d'actions pluriannuel** pour atteindre les niveaux de progression annoncés et à approuver en fin d'année 2023. Les pentes de progression sont prédéfinies et propres à chaque EPCI infra en fonction de son score à l'audit de Phase 1.

### **Mise en place du bonus régional**

Réaliser les actions de l'Année 1.

#### **5.1.8.1. Signature de la convention partenariale avec le SIVOM du Gâtinais**

La présente convention a pour objet de fixer le partenariat entre la CCGB et le SIVOM pour la démarche COT. Pour rappel, le SIVOM exerce la compétence adduction en eau potable.

Cette convention permettra d'enrichir la démarche COT qu'a mise en place la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne depuis 2022.

La présente convention est consentie pour la durée du contrat d'objectif territorial.



Le budget prévisionnel pour le groupement des CCJ, CCYN, CCVPO et CCGB est le suivant :

Année 1 2022	Descriptif	type de dépenses	Montant	CC Jovinien	CC Gâtinais	CC Yonne Nord	CC Vanne et PO	Remarques
	Chef de projet COT	Ingénierie	11 250,00 €	3 341 €	2 783 €	3 892 €	1 233 €	
	<b>Descriptif</b>	<b>type de dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>CC Jovinien</b>	<b>CC Gâtinais</b>	<b>CC Yonne Nord</b>	<b>CC Vanne et PO</b>	<b>Remarques</b>
Année 1 (2022-2023) budget 2023	Chef de projet COT	Ingénierie	45 000,00 €	13 366 €	11 131 €	15 570 €	4 934 €	
	Assistant COT	Ingénierie	- €	- €	- €	- €	- €	
	Accompagnement Economie Circulaire (cabinet Inddigo)	Prestation intervenant externe	20 000,00 €	5 940 €	4 947 €	6 920 €	2 193 €	
	Séminaire Plan Alimentation Territoriale	Prestation intervenant externe	9 750,00 €	2 896 €	2 412 €	3 373 €	1 069 €	report 2022
	Séminaire Plan Alimentation Territoriale	collation	500,00 €	149 €	124 €	173 €	55 €	
			- €	- €	- €	- €	- €	
	<b>SOUS TOTAL ANNEE 1</b>		<b>75 250,00 €</b>	<b>22 351 €</b>	<b>18 613 €</b>	<b>26 036 €</b>	<b>8 250 €</b>	
	<b>RECETTES 2023 ADEME</b>		<b>37 500,00 €</b>	<b>11 136 €</b>	<b>9 275 €</b>	<b>12 975 €</b>	<b>4 111 €</b>	
	<b>SOLDE</b>		<b>11 212 €</b>	<b>9 337 €</b>	<b>13 061 €</b>	<b>13 061 €</b>	<b>4 139 €</b>	
Année 2 (2023-2024) budget 2024	<b>Descriptif</b>	<b>type de dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>CC Jovinien</b>	<b>CC Gâtinais</b>	<b>CC Yonne Nord</b>	<b>CC Vanne et PO</b>	<b>Remarques</b>
	Chef de projet COT	Ingénierie	45 000,00 €	13 366 €	11 131 €	15 570 €	4 934 €	Financement Ministère de la cohésion / dispositif VTA (intégré dans recettes pour hauteur de 15 000 €
	Assistant COT ??	Ingénierie sur 6 mois	15 000,00 €	4 455 €	3 710 €	5 190 €	1 645 €	
	organisation des RDV annuels de la transition écologique	communication, intervenants, collations	5 000,00 €	1 485 €	1 237 €	1 730 €	548 €	
	Animation Défi familles zéro déchet	animation, fournitures kit zéro déchet	12 000,00 €	3 564 €	2 968 €	4 152 €	1 316 €	
	Etudes/expertises complémentaires Plan vélo	Prestation d'expertise extérieure	40 000,00 €	11 881 €	9 894 €	13 840 €	4 385 €	sûrement pas besoin vu avec le CEREMA
	<b>SOUS TOTAL ANNEE 2</b>		<b>117 000,00 €</b>	<b>34 751 €</b>	<b>28 939 €</b>	<b>40 482 €</b>	<b>12 827 €</b>	
	<b>RECETTES 2023 (versée en fin d'année selon degré d'atteinte des objectifs part variable individuels)</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
	<b>SOLDE</b>		<b>34 751 €</b>	<b>28 939 €</b>	<b>40 482 €</b>	<b>12 827 €</b>	<b>12 827 €</b>	
Année 3 - 2024-2025	<b>Descriptif</b>	<b>type de dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>CC Jovinien</b>	<b>CC Gâtinais</b>	<b>CC Yonne Nord</b>	<b>CC Vanne et PO</b>	<b>Remarques</b>
	Chef de projet COT	Ingénierie	45 000,00 €	13 366 €	11 131 €	15 570 €	4 934 €	
	Assistant COT ??							
	organisation des RDV annuels de la transition écologique	communication, intervenants, collations	5 000,00 €	1 485 €	1 237 €	1 730 €	548 €	
	Animation Défi familles zéro déchet	animation, fournitures kit zéro déchet	12 000,00 €	3 564 €	2 968 €	4 152 €	1 316 €	
	Etudes/expertises complémentaires Plan vélo ??	Prestation d'expertise extérieure	62 000,00 €	18 415 €	15 935 €	21 452 €	6 797 €	
	<b>SOUS TOTAL ANNEE 3</b>		<b>145 000,00 €</b>	<b>44 830 €</b>	<b>37 233 €</b>	<b>48 754 €</b>	<b>15 593 €</b>	
	<b>RECETTES 2024 (versée en fin d'année selon degré d'atteinte des objectifs part variable individuels)</b>		<b>14 583 €</b>	<b>14 583 €</b>	<b>14 583 €</b>	<b>14 583 €</b>	<b>14 583 €</b>	
	<b>SOLDE</b>		<b>3 832 €</b>	<b>752 €</b>	<b>6 869 €</b>	<b>6 869 €</b>	<b>7 786 €</b>	
Année 4 - 2025-2026	<b>Descriptif</b>	<b>type de dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>CC Jovinien</b>	<b>CC Gâtinais</b>	<b>CC Yonne Nord</b>	<b>CC Vanne et PO</b>	<b>Remarques</b>
	Chef de projet COT	Ingénierie	45 000,00 €	13 366 €	11 131 €	15 570 €	4 934 €	
	organisation des RDV annuels de la transition écologique	communication, intervenants, collations	10 000,00 €	2 970 €	2 473 €	3 460 €	1 096 €	
	<b>SOUS TOTAL ANNEE 4</b>		<b>55 000,00 €</b>	<b>16 336 €</b>	<b>13 604 €</b>	<b>19 030 €</b>	<b>6 030 €</b>	
	<b>RECETTES 2025 (versée en fin d'année selon degré d'atteinte des objectifs part variable individuels)</b>		<b>14 583 €</b>	<b>14 583 €</b>	<b>14 583 €</b>	<b>14 583 €</b>	<b>14 583 €</b>	
	<b>SOLDE</b>		<b>1 753 €</b>	<b>979 €</b>	<b>4 447 €</b>	<b>4 447 €</b>	<b>8 553 €</b>	

TOTAL CUMULÉ 309 250,00 €



### 5.1.9. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

*Intervenant : M CHABOLLE*

Préambule :

Un projet alimentaire territorial rassemble et mobilise l'ensemble des acteurs locaux intéressés par la question de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et gestionnaires des déchets. Ils se regroupent pour établir un diagnostic du territoire, un état des lieux, élaborer et mettre en place des actions locales concrètes pour répondre aux problématiques locales, dans un objectif de reconnexion des filières alimentaires aux territoires. C'est une démarche de terrain qui se veut volontaire et collective. Ce projet recouvre notamment des questions transversales liées à la production et la transformation alimentaire, à l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité, à l'éducation à manger mieux, au gaspillage alimentaire et à la valorisation des produits locaux. L'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur notre territoire, de faire « du champ à l'assiette » une réalité en soutenant les initiatives locales (installations d'agriculteurs, épicerie, légumerie, jardins partagés...).

Le PAT porte une ambition politique et territoriale couvrant des domaines d'intervention des Collectivités :

- ✓ Economie alimentaire
- ✓ Accessibilité pour tous à l'alimentation
- ✓ Environnement
- ✓ Urbanisme, aménagement du territoire
- ✓ Culture et gastronomie
- ✓ Nutrition, santé

Il répond à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Le projet alimentaire territorial revêt donc un caractère transversal.

Le projet alimentaire territorial se situe à l'échelle de quatre collectivités : les communautés de communes du Jovinien, de Yonne Nord, de la Vanne et du Pays d'Othe, et du Gâtinais en Bourgogne. Le PAT est en lien avec la démarche du Plan Climat et avec les études menées par le « Grand Paris ».

---

#### *Les 3 dimensions des PAI*

Dimension économique	Dimension environnementale	Dimension sociale
<ul style="list-style-type: none"><li>› Structuration et consolidation des filières dans les territoires,</li><li>› Rapprochement de l'offre et de la demande,</li><li>› Maintien de la valeur ajoutée sur le territoire,</li><li>› contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Développement de la consommation de produits locaux et de qualité,</li><li>› Valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique,</li><li>› Préservation de l'eau et des paysages,</li><li>› Lutte contre le gaspillage alimentaire ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Santé,</li><li>› Education alimentaire,</li><li>› Création de liens,</li><li>› Accessibilité sociale,</li><li>› Don alimentaire,</li><li>› Valorisation du patrimoine.</li></ul>

La réalisation d'un PAT se fait en plusieurs grandes étapes :

- Réactualiser le diagnostic agricole et alimentaire et le vulgariser
- Définir la stratégie et la partager
- Elaborer le programme d'actions et rechercher des financements
- Dessiner les contours et installer un futur conseil local de l'alimentation
- Mettre en place des indicateurs de suivi du PAT

### **Les étapes réalisées en 2022**

La Communauté de Communes du Jovinien a accueilli une stagiaire de MASTER 2 pour une durée de 6 mois de mars 2022 à août 2022. La stagiaire a pu contribuer au diagnostic alimentaire et à la préfiguration d'un plan d'actions.

Le diagnostic alimentaire a été réalisé par le bureau d'étude CERESCO pour la CCVPO, la CCYN et la CCGB sauf pour la CCJ qui l'avait déjà effectué afin d'obtenir une base commune aux 4 EPCI.

Son objectif est de connaître les potentiels de production et d'approvisionnement, les pratiques et les besoins alimentaires de la population et les relations entre producteurs et consommateurs. Un questionnaire avait été envoyé à chaque mairie pour le diagnostic alimentaire.

Le bilan de ce diagnostic a servi à appréhender les principaux axes d'actions et à répondre à l'appel à projets national du programme national pour l'alimentation. Un pré plan d'action a été réalisé en collaboration avec les différentes personnes chargées du PAT.

Un dossier spécial Alimentation et Agriculture a paru dans la Lettre du Gâtinais de décembre 2022.

### **Début 2023**

En début d'année 2023, la CCGB avec les 3 autres collectivités (CCJ, CCVPO, CCYN) dont la CCJ, communauté de communes porteuse du PAT, a répondu à l'appel à projet du programme National pour l'Alimentation. En février 2023, nous avons obtenus le lauréat de l'AAP du Programme national pour l'Alimentation 2022-2023.

Une convention est en cours d'élaboration pour mutualiser ce qui peut l'être entre le « COT Nord de l'Yonne » et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Cette année, le conseil départemental met en place une animation « rencontre entre cuisiniers ».

### **Les étapes à réaliser en 2023**

- Construction des modalités de la convention partenariale entre la CAGS et le « COT Nord de l'Yonne » (avec la difficulté que les deux structures sont dans deux temporalités différentes de la construction du projet alimentaire

territorial. La CAGS est en cours de diagnostic alimentaire sur leur territoire tandis que le « COT Nord de l'Yonne » l'a fini.)

- Le 9 mai 2023, le « COT Nord de l'Yonne » organise un séminaire de restitution du diagnostic alimentaire où sont invités tous les acteurs du territoire concernés par l'alimentation et l'agriculture.
- Recrutement d'une personne chef(fe) de projet PAT pour les 4 collectivités
- Définition d'une stratégie alimentaire territoriale commune
- Travail à la finalisation de l'élaboration d'un programme d'actions
- Rencontre avec les acteurs locaux liés à la question de l'alimentation et de l'agriculture

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	22 900,00 €	3 288,67 €	6 400,00 €	SCOT terminé, modif possible en 2026
Chapitre 012 charges de personnel	33 280,00 €	29 162,82 €	50 000,00 €	1 agent (sur 10 mois en 2022)
chapitre 65 gestion courante	48 000,00 €	8 383,41 €	43 500,00 €	Participation à la CC Jovinien (2022 et 2023 en 2023) pour COT PAT + contrib PETR
<b>Total dépenses</b>	<b>104 180,00 €</b>	<b>40 834,90 €</b>	<b>99 900,00 €</b>	

Recettes	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 74 Dotations et participations	15 000,00 €	15 000,00 €	9 275,00 €	en 2022 subv FNADT salaire / en 2023 ADEME pour COT PAT
<b>Total recettes</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>9 275,00 €</b>	

### 5.1.10. PLAN CLIMAT

Intervenant : M SEGUELAS

Par délibération du 13 avril 2018, la CCGB s'est engagée dans l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Son objectif est de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français**. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise qu'il est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Cette loi renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air.

C'est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle et concerne des secteurs d'activités sous l'impulsion et la coordination de l'EPCI. Elle est obligatoire pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Toutefois, même si la Communauté de communes du Gâtinais n'a pas d'obligation réglementaire en la matière (population inférieure à 20 000 habitants), cette dernière a tout de même décidé d'élaborer son plan climat dans un souci de cohérence territoriale mais surtout dans une démarche environnementale de conviction.

Pour la réalisation dudit plan, un partenariat entre les Communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, du Jovinien, de Vanne Pays d'Othe et de Yonne Nord et le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne) a été réalisé.

Pour les études, les présentations, les analyses territoriales et environnementales, la CCGB est accompagnée de deux bureaux d'études à savoir : B&L Evolution et

<b>LE DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Estimation des GES, des polluants atmosphérique et de la séquestration nette de CO<sub>2</sub></li><li>- Analyse de la consommation énergétique finale</li><li>- Présentation des réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur, ainsi que les EnR et leur potentiel de développement</li><li>- Une analyse de la vulnérabilité du territoire</li></ul>
<b>LA STRATEGIE TERRITORIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Doit permettre d'identifier les priorités et objectifs de la collectivité <i>Portent a minima sur : Maitrise de la consommation d'énergie / Réduction GES et polluants / Renforcement stockage CO<sub>2</sub> / Production EnR et R + Réseaux chaleur / Productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires / Développement coordonné des réseaux / Adaptation au changement climatique.</i></li><li>- Prise en compte du coût de l'action et d'une éventuelle inaction</li></ul>
<b>LE PROGRAMME D'ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Actions dans le domaine de la communication, de la sensibilisation et de l'animation</li><li>- Identifie les projets fédérateurs, notamment ceux dans la démarche TEPCV/TEPOS</li><li>- Définir les actions à mettre en œuvre par la collectivités et celles à mettre en œuvre par tous les acteurs socio économiques pour atteindre de manière progressive les objectifs fixés</li><li>- Précise les moyens, les publics concernés, les partenariats et les résultats attendus</li></ul>
<b>LE SUIVI et L'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sulvi tout au long des 6 années de réalisation : Vision quantitative permettant de situer l'avancement par rapport aux objectifs et des actions d'ajustement le cas échéant.</li><li>- Evaluation obligatoire après 3 ans d'application du PCAET</li></ul>

ETIK Presse.

Les étapes réalisées entre 2019 et 2021

En 2019 :

Réalisation du diagnostic territorial Air-Climat-Energie

Organisation d'ateliers thématiques qui ont permis de dresser une première liste d'actions

En 2020 :

- Commission Plan Climat réunissant les 26 Maires de la collectivité qui a permis de présenter toutes les actions recensées lors des différents ateliers et également celles proposées par le bureau d'études.
- COPIL Supra en date du 24/02/2020 réunissant les 4 intercommunalités afin d'identifier les actions pouvant être mutualisées.

En 2021 :

Plusieurs rencontres se sont tenues entre les agents des 4 EPCI pour préparer les futures échéances (le programme d'actions, le dispositif de suivi et d'évaluation des actions et la finalisation et la validation du Plan Climat).

Les étapes réalisées en 2022

En 2022 :

L'été 2022, plusieurs rencontres se sont tenues entre les agents des 4 EPCI ainsi que plusieurs commissions aménagements Plan Climat ont été organisées pour finaliser le programme d'action du Plan Climat.

Le 30 septembre 2022 : Une première liste d'actions du Plan Climat a été validé en conseil communautaire ainsi que le choix des élus référents pour le Plan Climat qui sont les suivants :

Mr Fred Jean Charles ; Mr Frédéric Bourgeois

Elus référents COT : Mr Marcel Milachon, Mr Etienne Séguelas,

Elu référent PAT : Mr Christian Deschamps.

Entre septembre 2022 et mars 2023, la rédaction des fiches actions s'est finalisée et la rédaction du tableau de bord est en cours de finalisation avec le bureau d'études.

Début 2023 :

Le 8 février 2023, une commission aménagement spéciale Plan Climat a été réunie pour réfléchir à la priorisation des actions du Plan Climat en 2023. Elle a pu également travailler sur diverses questions telles que la proposition de groupes de travail thématiques, d'un comité de pilotage interne et de réunir la réflexion du Plan Climat et du COT sous la création d'une nouvelle commission : Transition environnementale.

Les étapes à réaliser en 2023

- Validation en conseil communautaire du Plan Climat (plan d'action et les documents associés)
- Création et mise en place de la commission transition environnementale (La commission devra s'imprégner du diagnostic et autres dossiers précédemment validés).
- Organiser et mettre en place des comités techniques (obligatoires) réunissant les élus, les services internes et éventuellement les services extérieurs qui permettront de compléter les différentes actions suivant les thèmes retenus (portage, partenaires à associer, planning, moyens, etc...).
- Mettre en place et assurer le suivi des actions du Plan Climat.

## Mettre en place et assurer le suivi des actions du Plan Climat

Pour rappel, le territoire de la communauté de communes du Gatinais en Bourgogne n'est pas un territoire obligé. Il est moins contraignant en termes d'objectifs attendus.

Les actions du Plan Climat sont évaluées chaque année.

Les actions individuelles seront d'abord traitées en priorités.

Concernant les actions mutualisées, il faut savoir que les collectivités obligées (CCJ et CCYN) et les collectivités non obligées (CCVPO et CCGB) sont en décalages dans la mise en place des actions c'est-à-dire que les collectivités obligées doivent instruire le Plan Climat Air Energie Territorial via les services de l'Etat (DREAL, DDT, MRAE) et faire une consultation publique. Tandis que, les collectivités non obligées doivent valider/adopter le Plan Climat en conseil communautaire.

Par conséquent, nous pouvons commencer les actions mutualisées qui ont été considérées comme prioritaires cette année. A partir de l'année prochaine, nous pourrons travailler avec les autres collectivités.

En 2023, les actions qui ont été considéré comme prioritaires sont :

**Axe 1 Bati et Habitat**

**Axe 2 Mobilités**

**Axe 3 Agricultures et Alimentation**

**Axe 4 Economie locale Economie Circulaire**

**Axe 5 Nouvelles énergies et Sobriété**

**Axe 6 Protection de la ressource en eau**

### Plan Climat PLUi

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	9 080,00 €	4 061,04 €	22 680,00 €	guide producteurs locaux, intervention nutritionniste, etc
Chapitre 012 charges de personnel	52 900,00 €	53 981,13 €	68 000,00 €	1 agent
chapitre 65 gestion courante	16 000,00 €	-	17 000,00 €	phases 4, 5 et 6 du PCAET
opérations d'ordre (amortissements)	37 777,25 €	37 775,25 €	52 001,55 €	suite à réguls avec TP
<b>Total dépenses</b>	<b>115 757,25 €</b>	<b>95 817,42 €</b>	<b>159 681,55 €</b>	

Recettes	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
opérations d'ordre (subventions)	19 212,00 €	19 212,00 €	19 212,00 €	
<b>Total recettes</b>	<b>19 212,00 €</b>	<b>19 212,00 €</b>	<b>19 212,00 €</b>	

Investissement PLUi Plan Climat	Dépenses		Recettes		Explications
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023	
Elaboration PLUi	30 000,00 €	240 000,00 €			
schéma directeur diagnostic énergétique		15 000,00 €			
opérations d'ordre	19 212,00 €	19 212,00 €	48 702,31 €	52 001,55 €	
FCTVA			10 925,06 €	41 830,20 €	
<b>Totaux</b>	<b>49 212,00 €</b>	<b>274 212,00 €</b>	<b>59 627,37 €</b>	<b>93 31,75 €</b>	

#### 5.1.10.1. Validation du Plan Climat

Par délibération du 13 avril 2018, la CCGB s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat. La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne a **une démarche volontaire qui s'inspire fortement d'une rédaction d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).**

Après plusieurs mois d'études, de mobilisation et de concertation, la CCGB a émis un avis favorable au programme d'actions du Plan Climat le 30 septembre 2022.

L'objectif du Plan Climat est de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise qu'il est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Cette loi renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air. C'est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle et concerne des secteurs d'activités sous l'impulsion et la coordination de l'EPCI.

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est encadré par :

- le Code l'environnement et notamment les articles L.229-26, R229-51 et suivants
- le Code de l'Energie et notamment les articles L.100-1, L100-2 et L100-4
- la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement le chapitre III du Titre VIII intitulé « La transition énergétique dans les territoires »
- le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial
- le SRADDET de la région

Pour rappel, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 ont rendus obligatoire

l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Dans la mesure où la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne représente 17 470 habitants (inférieur au seuil des 20 000 habitants), elle n'est donc pas obligée de suivre le processus de validation auprès des services de l'Etat (DREAL, MRAE, DDT) ni de le soumettre à l'avis de la population.

La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne n'est donc pas soumise aux mêmes obligations réglementaires que les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

La CCGB a souhaité cependant élaborer un Plan Climat dans un souci de cohérence territoriale mais surtout dans une démarche environnementale de conviction.

Il est proposé de valider le Plan Climat 2023-2028 qui comprend les pièces suivantes (en Annexe) :

- L'Evaluation Environnementale et Stratégique
- Le diagnostic territorial
- La stratégie politique
- Le programme d'actions
- Le tableau de suivi du Plan Climat

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du 13 avril 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communautés de Communes du Gâtinais en Bourgogne ;

**VU** la délibération du 30 septembre 2022 donnant l'avis favorable du programme d'actions du Plan Climat de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne ;

**CONSIDERANT** que le programme d'action 2023-2028 et les documents associés (Evaluation Environnementale et Stratégique, le diagnostic territorial, la stratégie politique et le tableau de suivi) fait en collaboration avec les bureaux d'études se nommeront Plan Climat ;

**CONSIDERANT** que le Plan Climat n'a pas suivi le processus de validation auprès de l'Etat, du Conseil Régional et de la MRAE (Autorité environnementale) ;

**CONSIDERANT** que le Plan Climat n'a pas eu d'avis auprès de l'Etat, du Conseil Régional, de la MRAE (Autorité environnementale) ;

**CONSIDERANT** que le Plan Climat n'est pas réglementaire, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne ne le soumet pas à l'avis de la population ;



## Délibération 2023-05-36

### Décision du Conseil communautaire

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de valider définitivement le Plan Climat 2023-2028 de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne en vue de sa mise en œuvre sur une période de 6 ans,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **5.1.10.2. Priorisation des actions du programme d'action du Plan Climat 2023-2028**

Le 8 février 2023, une commission aménagement spéciale PCAET a été réunie pour réfléchir à la priorisation des actions du Plan Climat en 2023. Il en est ressorti cette liste d'actions pour 2023.

#### **Axe 1 Bati et Habitat**

##### **Fiche action N°1 (actions mutualisées)**

##### ***Sensibiliser les habitants à la qualité énergétique de leur logement***

Mutualiser une personne experte en énergie qui tourne dans les Maisons France Service  
Réaliser un guide sur le parcours de l'isolation et de la rénovation de son logement (Mairies et sur Internet)

Sensibiliser les habitants sur les rénovations de leurs bâtiments avec des matériaux anciens

##### **Fiche action N°2 (action mutualisée)**

##### ***Construire une stratégie patrimoniale de rénovation***

Mettre en place un Schéma directeur immobilier énergétique ou réaliser un achat groupé de diagnostics énergétiques du patrimoine bâti public

##### **Fiche action N°3**

##### ***Travailler avec l'ensemble des acteurs pour créer une dynamique d'excellence***

Relayer l'information auprès du grand public (**action individuelle**)

Renforcer les compétences et la sensibilisation des acteurs du bâtiment (action mutualisée)

Communiquer auprès des habitants afin de les rassurer, en leur présentant la labellisation des entreprises ainsi que des associations et organismes (action mutualisée)

##### **Fiche action N°4**

##### ***Rendre exemplaires les bâtiments publics et l'éclairage public***

**Avoir un éclairage public sobre et respectueux de la biodiversité afin de réaliser des économies** : Communiquer et sensibiliser auprès des particuliers les économies liées à l'éclairage public (action individuelle)

Rendre l'éclairage public exemplaire avec le SDEY par une sobriété énergétique et la réduction des nuisances lumineuses (action mutualisée)

Recenser auprès de tous les acteurs concernés par l'éclairage leurs pratiques et leurs besoins (pour les communes, les commerçants, les entreprises) (action mutualisée)

Organiser la fête de la nuit : "le jour de la nuit" afin de sensibiliser le grand public à cette problématique, travailler avec une association (action mutualisée)

Travailler tout spécialement avec le monde éducatif : Organiser des « visites éducatives » dans les écoles (action mutualisée)

**Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés** : Elaborer un document cadre pour la qualité environnementale de ses bâtiments ; Définir et intégrer des niveaux de performances ambitieux dans les appels d'offres (**action individuelle**)

## **Axe 2 Mobilités**

Fiche action N°5

### ***Réduire l'impact carbone de l'automobile***

**Promouvoir le télétravail et développer des espaces de coworking** : Promouvoir et valoriser au niveau des ressources humaines le télétravail (kilomètres évités/qualité) (**action individuelle**)

**Promouvoir la mobilité alternative : S'inscrire et animer le Challenge Mobilité.** (**action individuelle**)

**Relocaliser les services d'aides sociales soit la mise en place de permanences ponctuelles dans le Gatinais** : Service de la mission locale dans les communes cf contrat territorial Global (CTG = service animation) et Pôle Économie et Insertion Professionnelle du Sénonais, intervention ST-Valérien, Chéroy, Egriselles-le-Bocage (**action individuelle**)

Fiche action N°6

### ***Innover pour le covoiturage et soutenir tous les systèmes de transport solidaires***

Travailler avec Mobil'Eco : revente des véhicules usagés de la CCGB (**action individuelle**)

Communiquer auprès de la population et des entreprises sur l'existence de MOBIGO (plateforme de covoiturage de la région). (**action mutualisée**)

Fiche action N°8

### ***Favoriser l'usage du vélo et de la marche à pied***

Mailler le territoire de voies vertes structurantes : Valorisation de la vallée de la Cléry, en créant des itinéraires cyclables à échelle locale Vernoy (89), Saint-Hilaire-les-Andrésis (45) et Dordives (45) (**action individuelle**)

Réaliser un schéma directeur cyclable (**action mutualisée**)

Mailler le territoire de voies vertes structurantes : Développer une voie verte Sens – Villeneuve L'Archevêque ; Développer une voie verte Sens – Courtenay ; Développer les voies cyclables sur les bords de l'Yonne (projet de territoire PETR) (**action mutualisée**)

Faciliter les déplacements piétons et vélos dans les villes et centres-bourgs, notamment pour les trajets des scolaires : Dans le SCOT et le PLUi, renforcer tout ce qui peut permettre de réduire l'obligation de se déplacer ; Favoriser les liaisons douces (**action mutualisée**)

## **Axe 3 Agricultures et Alimentation**

Fiche action N°9 (actions mutualisées)

### ***Faciliter les transitions agricoles***

Soutenir la démarche RARES 3 : dispositif d'accompagnement pour faciliter l'installation de projets agri-ruraux sur notre territoire pilote.

Préserver la ressource en eau par des actions de sensibilisation tout publics sur les économies

Fiche action N°10 (actions mutualisées)

### ***Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire***

Mieux faire connaître le Groupement régional d'achat public Nord Bourgogne (GRAP), auprès de tous les agriculteurs, mais aussi auprès de tous les acheteurs.

Sensibiliser à une alimentation équilibrée et locale afin de créer du lien social et améliorer le bilan santé

Favoriser la consommation locale et les circuits courts auprès des habitants du territoire.

## Axe 4 Economie locale Economie Circulaire

Fiche action N°12

### ***Être un territoire exemplaire dans l'économie circulaire***

Mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**action individuelle**)

Lutter contre les dépôts sauvages (action mutualisée)

Fiche action N°13

### ***Être exemplaire sur la commande publique***

Organiser autant que possible les appels d'offres, afin qu'ils intègrent des critères carbone et environnementaux, ainsi que des allotissements permettant aux acteurs locaux de soumissionner. (**action individuelle**)

Action de formation et de sensibilisation des élus, des agents communaux et intercommunaux sur les achats durables. (action mutualisée)

## Axe 5 Nouvelles énergies et Sobriété

Fiche action N°14

### ***Développer de nouvelles sources d'énergie***

Règlement du PLUi qui prend en compte les énergies nouvelles (**action individuelle**)

Sensibiliser sur les économies d'énergie, les besoins et les énergies renouvelables pour tous les publics (action mutualisée)

Evaluer les gisements du territoire pour développer une capacité de production en tenant compte des enjeux alimentaires, de la biodiversité, patrimoniaux, historiques, des paysages et sociétaux (action mutualisée)

## Axe 6 Protection de la ressource en eau

Fiche action N°15

### ***Protection de la ressource en eau qualitativement et quantitativement***

*Protection de la trame verte et bleu* : Promouvoir la plantation des haies (favoriser la biodiversité, lutte contre ruissellement...) ; Développer la Charte Agricole menée par la chambre d'Agriculture ; Inscrire et préserver la trame verte et bleue dans le PLUi (**action individuelle**)

Sensibiliser et éduquer le grand public à la préservation de l'eau (action mutualisée)

### **Délibération 2023-05-37**

#### Décision du Conseil communautaire

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

VU la délibération du 13 avril 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communautés de Communes du Gatinais en Bourgogne ;

VU la délibération du 30 septembre 2022 donnant l'avis favorable du programme d'actions du Plan Climat de la Communauté de Communes du Gatinais en Bourgogne ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus,

**DÉCIDE** de prioriser ces actions du Plan Climat pour l'année 2023,  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

**5.1.11. ENERGIES RENOUVELABLES**

La communauté de communes du Gatinais en Bourgogne souhaite évaluer les gisements du territoire pour développer une capacité de production en tenant compte des enjeux alimentaires, de la biodiversité, patrimoniaux, historiques, des paysages et sociétaux. Cette action fait partie du Plan Climat dans le cadre de l'action « Développer de nouvelles énergies » de l'Axe 5.

<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>explications</b>
Chapitre 011 charges générales	10 000,00 €		10 000,00 €	diagnostic énergies renouvelables sur territoire mutualisé avec CC (axe 5 PCAET)
<b>Total dépenses</b>	<b>10 000,00 €</b>	-	<b>10 000,00 €</b>	

### **5.1.12. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

*Intervenant : M CHABOLLE*

Dernière ligne droite pour l'élaboration du PLUi après quatre pleines années à travailler à 26 pour construire l'avenir du territoire. Pressés par les mesures de la loi Climat et Résilience de 2021, l'année 2023 pour le PLUi sera l'étape de l'arrêt de projet pour que le travail soit analysé par les personnes publiques associées (PPA) puis soumis à l'avis de la population au moment de l'enquête publique.

En parallèle, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé le 16 septembre 2020 est en cours de modification. L'approbation de cette procédure est prévue pour février 2024.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé le 5 avril 2022 est en vigueur depuis juillet 2022. Une modification pour se mettre en compatibilité avec le SRADDET est projetée avant août 2026.

Les PLUi de la Communauté de Communes du Jovinien, de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, de la Communauté de Communes Yonne Nord et de la CCGB devront être à leur tour modifiés avant le 22 août 2027 d'après le calendrier actuellement présenté.

#### **Les étapes d'élaboration du PLUi**

##### **Rappel depuis 2018 :**

17 décembre 2018	Marché	
12 avril 2019	Conférence des maires pour lancement de la procédure	Echéancier / étapes clés / les lois
2d semestre 2019 1 <sup>er</sup> semestre 2020	Diagnostic du territoire et diagnostic agricole	
13 au 17 mai 2019	Réunions d'analyses préliminaires de chaque commune	
3 février 2020	Conférence des maires	Bilan des diagnostics
Automne 2020	Elaboration du PADD	R préparatoire interne et avec la DDT et PPA
22 octobre 2021	Débat du PADD en conseil communautaire	Sursis à statuer possible sur certains dossiers ADS contraire aux objectifs
Depuis juin 2021	Elaboration du zonage	Finalisation janvier 2023

## Les étapes de l'année 2022

**Janvier** : Note à l'attention du SCOT afin de défendre le foncier des Zones d'Activités Economiques (ZAE) dans le PLUi ;

**24 février** : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à la commission départementale des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) à Auxerre. Retour plutôt positif de la commission ;

**29 mars** : réunion avec EPAGE, YONNE MEDIAN et le bureau d'étude (BE) pour les zones inondables et/ou humides (à la mairie de Nailly) ;

**28 avril** commission d'Aménagement du Territoire : pour présentation des cartes « inondation et enjeux ZH » avec la présence de l'unité risques de la DDT, l'EPAGE et YONNE MEDIAN (à ESC Chéroy) ;

**Mai et mi-juin** : rencontre des mairies une à une avec la chargée de mission pour réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation ; constat 1300 « dents creuses » pour un objectif de 835 logements pour une croissance démographique de 0,6%.

**16 mai** : travail sur le règlement entre le BE et la chargée de mission ;

**7 juin** : rencontre des syndicats de copropriété des domaines de Brannay et de Clairis avec le BE et la chargée de mission ;

**27 juin** : commission d'AT : bilan des surfaces pour l'habitat et zones d'activité, règlement littéral, les zones humides et/ou inondables, information sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), (à Villeneuve la Dondagre) ;

**29 et 30 août** : rencontre des mairies une à une avec le BE et la chargée de mission pour travailler sur le zonage. Et rencontres jusqu'à mi-septembre pour affiner le zonage avec les élus ;

**8 novembre** : commission d'AT :

- réunion de travail sur les projets Energies Renouvelables (EnR), (à Saint-Valérien) ;
- réunion avec les personnes publiques associées pour présenter la phase réglementaire et recevoir leurs avis.

**5 décembre** : Réunion publique à 19h00 à Saint-Valérien ;

**6 et 7 décembre** : deux permanences publiques à Lixy puis Domats de 9h00 à 20h30.

Un retour très positif de ces deux permanences.

**Tout au long de l'année** : nombreux échanges et rendez-vous avec la chargée de mission pour :

- Présenter le travail d'élaboration du PLUi dans plusieurs conseils municipaux et aider les commissions d'urbanisme à prendre une décision ;
- Expliquer aux administrés le devenir de leurs biens ;
- Elaborer un règlement spécifique aux domaines de Brannay et de Savigny-sur-Clairis ;
- Accompagner l'urbanisation de 2 parcelles conséquentes dans le cœur de Nailly avec la participation du CAUE ;

- Participer à l'élaboration des périmètres des abords historiques des communes de Cheroy, Saint-Valérien et Piffonds avec l'UDAP.

### **Concertation :**

Sur le site internet de la CCGB : sont toujours visibles le diagnostic et le PADD.

Sur le site internet de la CCGB et de certaines communes, panneau-pocket de la CC et de communes, l'Yonne républicaine : information de la tenue de la réunion publique et de deux jours de permanence en décembre :

Urbanisme	Réunions Publiques
<p>L'urbanisme une compétence intercommunale</p> <hr/> <p>Dépôt des autorisations d'urbanisme par voie électronique</p> <hr/> <p>Les procédures terminées</p> <hr/> <p><b>Le P.L.U Intercommunal (PLUi)</b></p> <hr/> <p><b>Réunions Publiques</b></p> <p>Un territoire en devenir</p> <p>Les grandes étapes d'élaboration</p>	<p><b>LES REUNIONS PUBLIQUES</b></p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, vous êtes invités à participer à la réunion publique qui se tiendra le 5 décembre à 19h à la Tour Valériana de Saint-Valérien, lors de laquelle sera présentée la phase réglementaire du PLUi (plan de zonage).</p> <p>Le mardi 6 et mercredi 7 se tiendront deux journées de permanence lors desquelles le bureau d'étude Initiative et l'agent de la communauté de communes se tiendront à votre disposition pour répondre à vos questions.</p>



Les registres de concertation présents dans chaque mairie et à la CCGB : les particuliers s'expriment davantage par mail et ceux-ci sont intégrés aux registres.

Dans chaque mairie et la CCGB :

- 7 panneaux en format A2 pour présenter le diagnostic et le PADD.

Dans la lettre du Gâtinais

- du printemps (N°31) : « Aménagement du territoire, avancement du PLUi »
- de l'été (N°32) : « approbation du SCOT » et « avancement du PLUi » ;
- de l'hiver (N°33) : « urbanisme : le PLUi se construit ».

## Les étapes du PLUi pour 2023

<b>26 Mai</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Arrêt de projet du PLUi en conseil communautaire et conseils municipaux.</b></li> </ul>
<b>juin juill août</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi dossier aux PPA. 3 mois pour qu'ils rendent leur avis</li> </ul>
<b>sept-oct</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête publique : sollicitation d'une commission d'enquête au près du TA // publication dans la presse avant et pendant // enquête publique pendant 1 mois minimum // rapport du commissaire enquêteur +1 mois après la fermeture de l'enquête</li> </ul>
<b>fin d'année ou 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• conférence des maires pour analyser tous les avis PPA et avis d'enquête publique, puis approbation début 2024 en conseil communautaire</li> </ul>

## Point sur le CA 2022 et le BP 2023

### le PLUi :

Les dépenses 2022 pour le service planification ont été les validations d'étapes du PLUi, dont les étapes suivantes :

- Finalisation de l'étape 3-le règlement : 24 000,00 € TTC
- Et premières dépenses pour l'étude environnementale : 6 000,00 €

phase d'étude	détail	couts HT annoncé	facture	date facturation	HT	total TTC
1	diagnostic RP1	72 500,00	M093.19-C001.19	21/11/2019	62 000,00	74 400,00
			M047.20-C001.19	05/06/2020	10 500,00	12 600,00
chambre agriculture	diag agri en+ du devis	24 346,00			24 346,00	29 215,20
2	PADD	22 500,00	M110.20-C001.19	07/12/2020	17 000,00	20 400,00
			M018.21-C001.19	11/03/2021	5 500,00	6 600,00
3	règlement	45 000,00	M048.21-C001.19	30/06/2021	15 000,00	18 000,00
			M108.21-C001.19	13/12/2021	10 000,00	12 000,00
			M64.22-C0001.19	28/06/2022	20 000,00	24 000,00
4	OAP	37 500,00		pour2023	37 500,00	45 000,00
5	justification RP2	57 500,00		28/06/2022	5 000,00	6 000,00
				pour 2023	52 500,00	63 000,00
6	concertation	24 000,00		pour 2023	24 000,00	28 800,00
7	arret	19 500,00		pour 2023	19 500,00	23 400,00
8	enquête publique	16 500,00		pour 2023	16 500,00	19 800,00
PDA - devis 043.22	StVal et Piffonds	9 800,00		pour 2023	9 800,00	11 760,00
tranche op'nelle A	dérog'retrait autoroute	10 000,00		pour 2023	10 000,00	12 000,00
9	approbation	4 000,00		pour 2024		
10	contrôle leg	25 000,00		pour 2024		
	<b>TOTAL</b>	<b>368 146,00</b>				



Le budget prévisionnel de 2023 est plus conséquent, car il y aura beaucoup plus d'étapes à valider, et des dépenses supplémentaires vont s'ajouter au travail du BE pour l'enquête publique :

- **Les étapes 4, 5, 6, 7 et 8** : orientation d'aménagement et de programmation (OAP), les justifications du rapport de présentation, tome 2, la validation de la concertation, l'arrêt de projet et l'enquête publique = **180 000,00 € TTC**
- **Tranche optionnelle A** : le marché prévoyait 3 tranches optionnelles dont seule la tranche de dérogation au retrait obligatoire de 100 m pour les constructions possibles au bord de l'autoroute A19 = **12 000,00 € TTC**
- Trois communes font l'objet d'une demande de modification de leur **périmètre des abords historiques (PDA)**. L'architecte des bâtiments de France a invité le service urbanisme et la mairie de Cheroy pour modifier ce périmètre. L'UDAP se charge de porter cette étude. En parallèle les communes de Saint-Valérien et de Piffonds sont dans le même objectif. D'où le budget proposé par le BE Initiative = **11 760,00 € TTC**.

Les dépenses supplémentaires liées à l'enquête publique :

<b>Etape Enquête Publique :</b>	<b>TTC</b>
Commission d'enquête : probablement trois commissaires enquêteurs	25 000,00 €
Registre numérique	1 000,00 €
Publication dans 2 journaux	5 000,00 €
Frais de repros selon CCTP compris dans les phases 7 et 8 du marché	0,00 €
<b>Total</b>	<b>31 000,00 €</b>

#### Le service :

Le responsable de service est la chargée de mission planification. Cette charge représente 0,8 ETP (et 0,2 d'encadrement du service urbanisme).

Le service urbanisme-planification nouvellement installé à Saint-Valérien rue d'Enfer, n'a pas de nouveaux besoins pour l'année 2023.

<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>explications</b>
Chapitre 011 charges générales	9 080,00 €	4 061,04 €	22 680,00 €	guide producteurs locaux, intervention nutritionniste, etc
Chapitre 012 charges de personnel	52 900,00 €	53 981,13 €	68 000,00 €	1 agent
chapitre 65 gestion courante opérations d'ordre (amortissements)	16 000,00 €	-	17 000,00 €	phases 4, 5 et 6 du Plan Climat
	37 777,25 €	37 775,25 €	52 001,55 €	suite à réguls avec TP
<b>Total dépenses</b>	<b>115 757,25 €</b>	<b>95 817,42 €</b>	<b>159 681,55 €</b>	

<b>Recettes</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>explications</b>
opérations d'ordre (subventions)	19 212,00 €	19 212,00 €	19 212,00 €	
<b>Total recettes</b>	<b>19 212,00 €</b>	<b>19 212,00 €</b>	<b>19 212,00 €</b>	

<b>investissement PLUi Plan Climat</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Réal 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Réal 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Elaboration PLUi	30 000,00 €	240 000,00 €		
schéma directeur diagnostic énergétique		15 000,00 €		
opérations d'ordre	19 212,00 €	19 212,00 €	48 702,31 €	52 001,55 €
FCTVA			10 925,06 €	41 830,20 €
<b>Totaux</b>	<b>49 212,00 €</b>	<b>274 212,00 €</b>	<b>59 627,37 €</b>	<b>93 831,75 €</b>

### 5.1.13. AMENAGEMENT NUMERIQUE

Intervenant : M SEGUELAS

## Déploiement de la fibre optique via la DSP concessive avec Yconik

Concerne 115 000 prises sur le département dont 10 683 sur la CCGB.

### Les étapes de déploiement

**ÉTUDES**  
Identification des adresses à raccorder et élaboration du plan du futur réseau.



**TRAVAUX TRANSPORT**  
La fibre est apportée jusqu'à l'armoire desservant la zone.



**TRAVAUX DISTRIBUTION**  
La fibre est apportée en aérien et en souterrain au plus près des maisons.



**Gel Commercial 3 mois**

**OUVERTURE COMMERCIALE**  
Les habitants sont informés individuellement de l'ouverture commerciale. Il est possible de souscrire un abonnement à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès à internet.



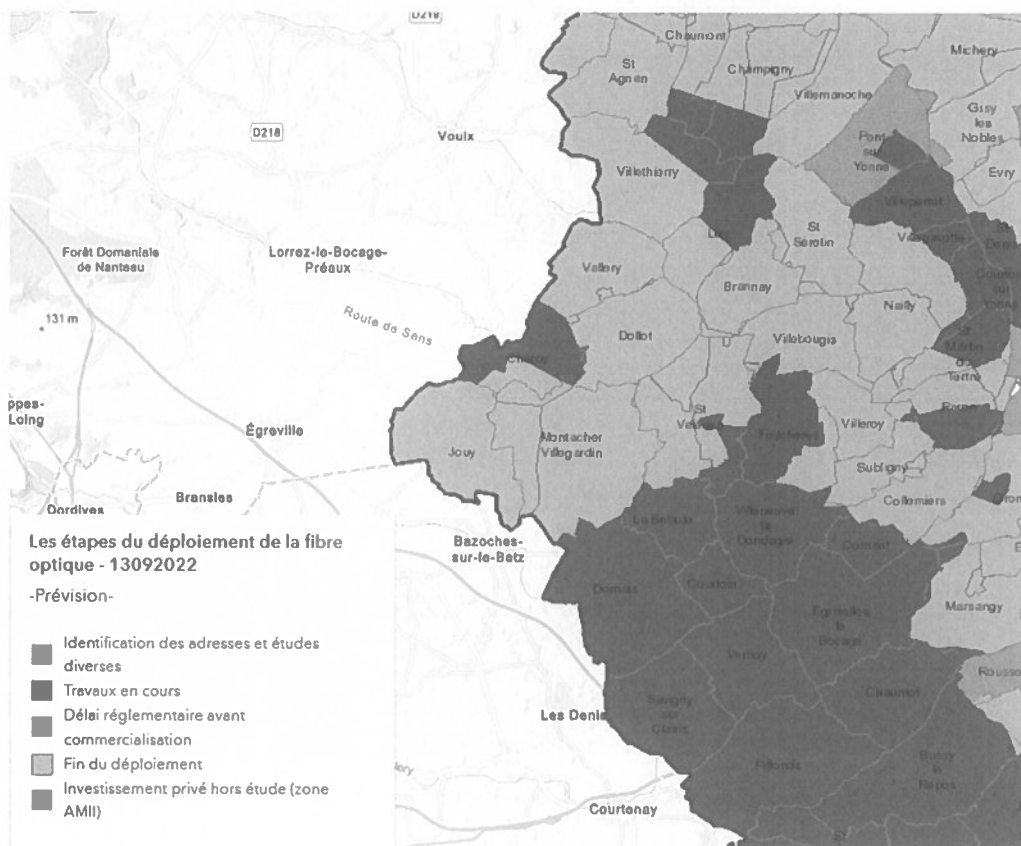
**RACCORDEMENT À LA FIBRE POSSIBLE**  
Prise de rendez-vous avec le fournisseur d'accès à internet pour le raccordement final.



21

**l'Yonne**  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL

### Étapes de déploiement de la fibre :

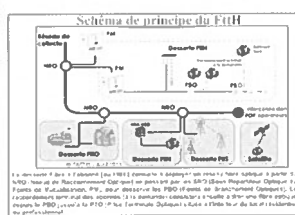
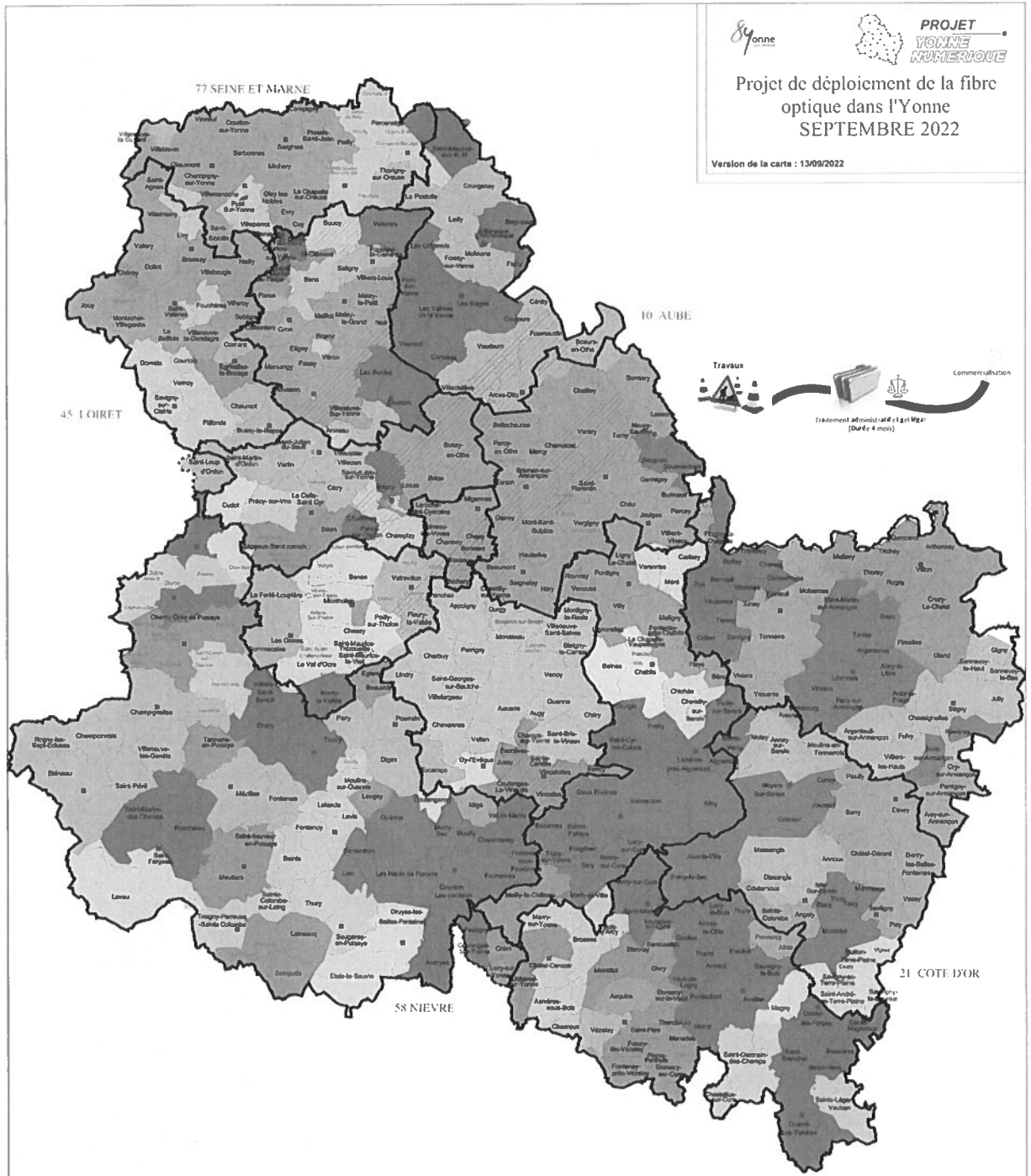


# Calendrier du déploiement de la fibre dans l'Yonne



Projet de déploiement de la fibre optique dans l'Yonne  
SEPTEMBRE 2022

Version de la carte : 13/09/2022



## Projet de déploiement de la fibre optique dans l'Yonne - SEPTEMBRE 2022 (Hors aléas et mise en service réalisée par les opérateurs de service télécom)

Répartition	FttH (Fibre à l'abonné)	Limites administratives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché de conception réalisation CIRCET</li> <li>NRO : Nœud de Raccordement Optique Délégation de service publique YCONIK</li> <li>NRO : Nœud de Raccordement Optique Zone AMII investissement privé hors étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement privé hors étude (zone AMII)</li> <li>Trimestre 4 - 2021</li> <li>Trimestre 1 - 2022</li> <li>Trimestre 2 - 2022</li> <li>Trimestre 3 - 2022</li> <li>Trimestre 4 - 2022</li> <li>Semestre 1 - 2023</li> <li>Semestre 2 - 2023</li> <li>Fls de déploiement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limites des communes</li> <li>Limites des EPCI</li> <li>Limite département</li> </ul>

## Des réunions d'information :

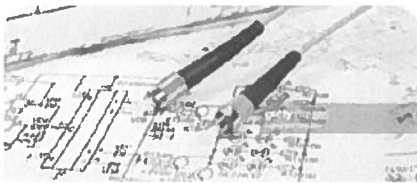
02/12/2022 Yconik a présenté l'état du déploiement lors du Bureau Communautaire à Chéroy ainsi que les outils mis en place pour les élus.

## La « Plateforme des élus »

<https://plateformeelus.altitudeinfra.fr/accueil-dsp/>

- J'ai besoin de connaître.....
- J'ai besoin de donner une information....
- J'ai besoin de signaler.....

### J'AI BESOIN DE...



#### J'ai besoin de connaître...

LES ENTREPRISES EN CHARGE DU DÉPLOIEMENT

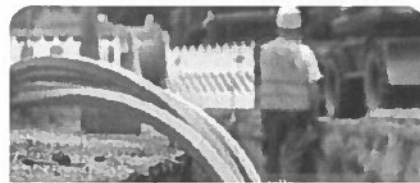
LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET PRÉSENTS SUR MA COMMUNE

L'ÉLIGIBILITÉ DE CETTE ADRESSE

LA DATE DE POSE DU/DES SRO DE MA COMMUNE

LA DATE DE L'OUVERTURE COMMERCIALE DU/DES ZADRO DESSERVANT MA COMMUNE

J'AI UNE AUTRE DEMANDE



#### J'ai besoin de donner une information sur...

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

UN PROJET DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

UN PROJET DE MODIFICATION DU NOMBRE DE PRISES PAR BÂTIMENTS

UN PROJET D'EXTENSION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ACCÈS DU DOMAINE PUBLIC

UN PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT

UN PROGRAMME D'ÉLAGAGE

J'AI UNE AUTRE DEMANDE



#### J'ai besoin de signaler...

UN PROBLÈME DE SÉCURITÉ PENDANT LES TRAVAUX

UNE NUISANCE APRÈS TRAVAUX

UN PROBLÈME ADMINISTRATIF / TECHNIQUE RELATIF À UN SRO

UN PROBLÈME ADMINISTRATIF / TECHNIQUE RELATIF À UN RACCORDEMENT EN FACADE

UN PROBLÈME ADMINISTRATIF / TECHNIQUE RELATIF À LA CRÉATION DE SUPPORTS RÉSEAU

UN PROBLÈME ADMINISTRATIF / TECHNIQUE RELATIF À L'ÉLAGAGE

UNE ERREUR DE LIBELLÉ D'ADRESSE

L'ABSENCE D'UNE ADRESSE

UN ECHEC DE RACCORDEMENT

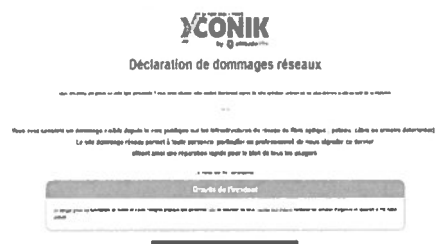
UNE PANNE D'UN ÉQUIPEMENT TECHNIQUE

J'AI UNE AUTRE DEMANDE

Vous avez un dommage réseau ?

- 1 → Site Web
- 2 → Onglet Aide et contact
- 3 → Je constate un défaut sur le réseau

- 4 → Redirigé vers notre centre de supervision Service d'astreinte 24/24 (Exemple Villethierry)



Tester son éligibilité à la fibre : <https://www.yconik-fibre.fr/eligibilite/>

## Téléphonie Mobile

Tout problème de réseau mobile rencontré dans votre commune doit être impérativement signalé via la plate-forme France mobile :

<https://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr/>

En effet, cette plateforme, est l'interface obligatoire pour signaler un problème et surtout la seule façon pour que ce problème soit pris en compte.

Pour cette procédure, vous devrez disposer d'un mot de passe fourni par la Préfecture de région.

## Aménagement numérique

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	5 700,00 €	1 563,69 €	2 260,93 €	
Chapitre 66 charges financières			600,00 €	emprunt de 150 000 € n'était pas imputé à ce service
opérations d'ordre (amortissements)	12 850,29 €	12 850,29 €	19 901,07 €	suite à réguls avec TP
<b>Total dépenses</b>	<b>18 550,29 €</b>	<b>14 413,98 €</b>	<b>22 762,00 €</b>	

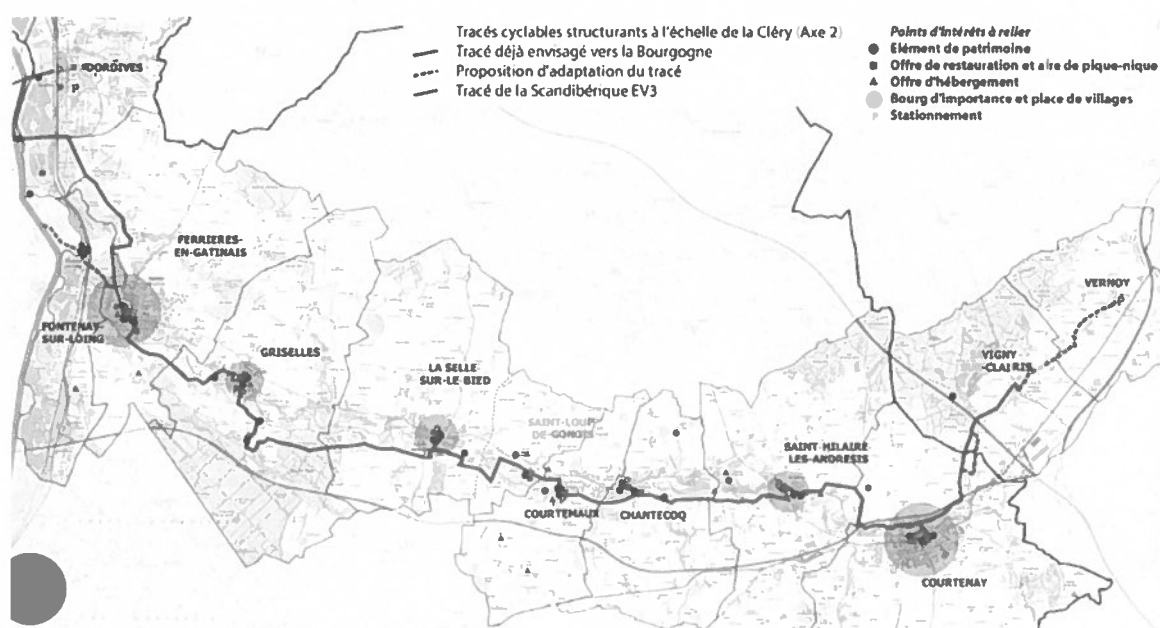
Investissement aménagement numérique	Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023
aménagement fibre	105 761,70 €	141 016,00 €		
remboursement emprunt		15 000,00 €		
opération d'ordre	3 828,46 €		16 678,75 €	19 901,07 €
<b>Totaux</b>	<b>109 590,16 €</b>	<b>156 016,00 €</b>	<b>16 678,75 €</b>	<b>19 901,07 €</b>

### 5.1.14. TOURISME

Intervenant : M CHABOLLE

#### Ouverture d'une voie cyclo-touristique dans la vallée de La Clairis :

L'origine du projet se trouve dans l'étude commandée par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Gâtinais Montargois entre 2017 et 2018 via le cabinet d'étude Traces TPI, dénommée « Pays à Vélo ». L'itinéraire de la Vallée de la Cléry a été retenu par le PETR. Les communautés de communes de la 3CBO, de la CC4V et de la CCGB ont souhaité travailler ensemble pour appuyer la cohérence territoriale de la Cléry. L'itinéraire partirait de Vernoy, la source de la Cléry et irait jusqu'à Dordives pour un total de 43 km, dont **8 km au sein de la CCGB** (Vernoy / Savigny-sur-Clairis).



En 2021, le bureau d'étude Vizea a répondu à l'appel d'offre pour une étude de jalonnement (signalisation directionnelle réglementaire destinée aux cyclistes) des itinéraires de l'ensemble du PETR, dont la Vallée de la Cléry.

Une chargée de développement Culturel et Touristique commune aux 3 communautés de communes a été engagée pour mener à bien ce projet.

En début d'année 2023, les ateliers évoqués lors du COPIL du 23 novembre 2022 ont été menés avec les élus des 3 collectivités (CC4V, 3CBO, CCGB), des associations et des entreprises pour discuter de la charte graphique, des panneaux, de l'aménagement urbain et de l'entretien de la Vallée de la Cléry.

L'étude de jalonnement du PETR du Gâtinais Montargois servira de base de travail pour le cabinet d'étude qui prendra en charge notre propre étude de jalonnement sur le tronçon de 8 km concernant la CCGB. L'objectif est donc de s'inscrire dans le travail déjà accompli pour développer ce réseau cyclable et devenir une destination touristique d'étape.

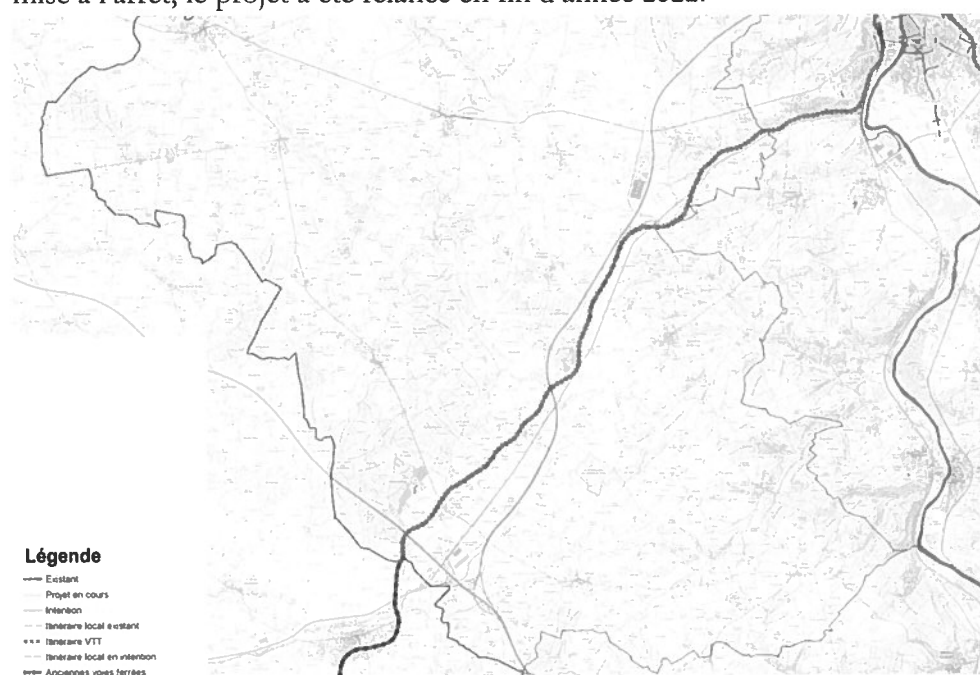
En plus du parcours touristique, la vallée de la Cléry servira également pour des déplacements domicile-travail. En effet, les cyclistes pourront emprunter la Vallée de la Clairis pour rejoindre la Zone d'Activité de Savigny-sur-Clairis avec un tronçon déjà existant qu'il suffira de jalonner.

Un devis a donc été transmis par Vizea pour une étude de jalonnement sur ce parcours. A partir de ce devis, il est donc possible d'évaluer le budget pour 2023 afin de réaliser l'objectif d'une ouverture de l'itinéraire de la Vallée de la Cléry, le 1<sup>er</sup> mai 2024, en coordination avec le travail qui sera réalisé pour le PETR Gâtinais Montargois et en partenariat avec les Communautés de communes CC4V et la 3CBO.

L'étude de jalonnement permettra d'obtenir des financements (Fonds Vert ou fonds mobilité par exemple). Et à l'avenir, un rattachement de l'itinéraire à celui de la Vélo-route voie Verte est envisageable.

### **Vélo-route voie verte sur l'ancienne ligne de chemin de fer SNCF**

Le projet de Vélo-route voie verte est issu d'une réflexion du PETR du Nord de l'Yonne, inscrite dans le contrat de territoire 2018-2020. Après plusieurs années de mise à l'arrêt, le projet a été relancé en fin d'année 2022.



Le département serait maître d'ouvrage de ce projet, mais avec possibilité d'obtenir une délégation de maîtrise d'ouvrage. On ne connaît donc pas encore les modalités de son financement, ni conséquemment les possibilités d'obtenir des aides à travers le Fonds Vert ou le Fonds mobilité vélo par exemple.

Un double objectif peut être identifié, justifiant l'aménagement de cette vélo-route :

- La lutte contre le changement climatique : diminution de l'emprise de la voiture
- Impact sociétal : développement de l'économie touristique



Tourisme

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Explications
Chapitre 011 charges générales	20 000,00 €		17 700,00 €	Etude jalonement vallée Cléry
<b>Total dépenses</b>	<b>20 000,00 €</b>	-	<b>17 700,00 €</b>	

Investissement tourisme	Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023
Voie verte (SNCF) étude de jalonement		10 000,00 €		
<b>Totaux</b>	-	<b>10 000,00 €</b>	-	-

### **5.1.15. ÉQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

*Intervenants : Mme AITA/M CHABOLLE*

#### **Pôle culture enfance-jeunesse**

La CCGB mène le projet de construction d'un pôle Enfance, jeunesse, culture, loisirs sur le territoire. L'objectif est de réunir dans un même lieu l'accueil de loisirs extra-scolaire et l'accueil Jeunes, les activités périscolaires, mais également les activités de l'Ecole de musique, de danse et d'arts dramatiques. L'implantation de ce projet se situera sur la commune de Saint Valérien, à proximité directe du complexe sportif intercommunal et du collège.

Avec l'aide d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé et trois candidats ont été retenus sur les 91 candidatures reçues. Les candidats présenteront leur projet au jury à la fin du printemps cette année.

Les dépenses sont estimées à 8 928 000 € TTC, mais pourraient être financées à hauteur de 5 763 451€ par des subventions, 1 464 549€ de FCTVA et donc 1 700 000€ d'emprunts.

#### **Centre de tri postal : tiers-lieu du Gâtinais**

Le 25 février 2021, la CCGB a acquis l'ancien centre de tri postal de Saint-Valérien. L'objectif est de développer en son sein un tiers lieu, espace de partage, de solidarité, d'échanges d'idées et de rencontres. Un tiers lieu permet d'apporter du dynamisme à un territoire. C'est un espace physique et numérique du « faire ensemble », qui peut être pensé selon des modalités diverses, accompagnant la révolution du travail, l'émergence d'une « société apprenante » et la transition écologique. Il peut donc être conçu comme pépinière d'entreprise ou encore comme un lieu de culture.

Nous en sommes désormais à la phase de rencontres de tiers-lieux afin de concrétiser les idées qui existent déjà pour mettre en œuvre ce projet. Il n'y a donc aucun budget prévu pour 2023, car le projet n'en est qu'à la phase réflexive, et que les coûts dépendent des orientations choisies *in fine*.

#### **Nouveaux locaux administratifs à Saint-Valérien**

La CCGB mène de nombreux projets, nécessitant la venue de nouveaux agents pour les mener à bien. Les locaux de Chéroy s'avèrent être trop étroits pour les ambitions que porte la CCGB. De nouveaux locaux sont donc être nécessaires. Leur emplacement est prévu à Saint-Valérien, à côté des actuels locaux des services techniques, d'urbanisme et planification.

Pour 2023, un AMO doit donc être trouvé, pour un coût estimé à 25 000€. Le reste de la procédure (concours d'assistance à maîtrise d'œuvre, construction des bâtiments) sera plutôt à budgétiser en 2024.

**Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>explications</b>
Chapitre 011 charges générales	124 850,00 €	10 866,06 €	55 550,00 €	
chapitre 65 gestion courante		0,31 €	1,00 €	
chapitre 66 charges financières	5 000,00 €		48 600,00 €	2023 : emprunt tennis couvert et pôle culture enfance jeunesse / reste emprunt en 2022 imputé en budget général
chapitre 67 charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €	
opérations d'ordre (amortissements)	8 389,25 €	8 389,25 €	105 267,72 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>139 239,25 €</b>	<b>19 255,62 €</b>	<b>210 418,72 €</b>	

<b>Recettes</b>	<b>BP 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>explications</b>
Chapitre 70 Produits de services	500,00 €	487,80 €		
Chapitre 74 Dotations et participations		350,47 €		
chapitre 75 autres produits de gestion courante	10 000,00 €	11 122,37 €		loyer centre de tri jusqu'en mars 2022
opérations d'ordre (subventions)	19 928,30 €	19 928,30 €	39 914,72 €	
<b>Total recettes</b>	<b>30 428,30 €</b>	<b>31 888,94 €</b>	<b>39 914,72 €</b>	

Gymnase (nouveau service)

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales			103 270,00 €	
Chapitre 012 charges de personnel			60 300,00 €	gardien et ménage.
chapitre 65 gestion courante opérations d'ordre (amortissements)				
<b>Total dépenses</b>	-	-	<b>163 570,00 €</b>	

Recettes	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 70 produits de services			23 000,00 €	occupation par le collège
Chapitre 75 autres produits gestion courante			1,00 €	
chapitre 77 pdts exceptionnels			700,00 €	annulations de mandats
<b>Total recettes</b>	-	-	<b>23 701,00 €</b>	

Tennis

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	35 300,00 €	14 737,35 €	28 950,00 €	2022 = 1ère année pleine
Chapitre 012 charges de personnel	2 000,00 €		2 000,00 €	
chapitre 66 charges financières			2 000,00 €	rembt emprunt 150 000
chapitre 67 charges exceptionnelles	200,00 €		200,00 €	intérêts moratoires
<b>Total dépenses</b>	<b>37 500,00 €</b>	<b>14 737,35 €</b>	<b>33 150,00 €</b>	

investissement équipement d'intérêt communautaire	Dépenses		Recettes		Explications
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023	
tennis couverts	1 597,80 €	50 000,00 €	277 488,10 €		remb emprunt
pôle culture enfance jeunesse	3 600,00 €	300 400,00 €		2 495 100,00 €	solde travaux en 2024
pôle administratif		25 000,00 €			
centre de tri postal		20 000,00 €			
gymnase		44 000,00 €			études et rempl lumineux
opérations d'ordre	19 928,30 €	43 514,72 €	154 404,31 €	108 867,72 €	
FCTVA			1 562,46 €		
<b>Totaux</b>	<b>25 126,10 €</b>	<b>482 914,72 €</b>	<b>433 454,87 €</b>	<b>2 603 967,72 €</b>	

### 5.1.16. MAISONS FRANCE SERVICES

*Intervenant : M CHABOLLE*

Une Maison des Services Aux Publics (MSAP Poste qui a été labélisée Maison France Services en janvier 2020) existe sur la commune de Chéroy dans les locaux de La Poste.

La Communauté de Communes a souhaité que le sud de son territoire puisse également être doté d'un tel lieu d'accueil et d'accompagnement pour ses habitants. Pour cela, la CCGB a modifié son intérêt communautaire en ajoutant la création d'une MSAP à Egriselles le Bocage lors de son conseil communautaire du 18 octobre 2019. Puis le Conseil Communautaire du 30 octobre 2020 a validé sa création en tant que Maison France Services.

La commune d'Egriselles-le-Bocage a été retenue notamment pour les raisons suivantes :

- Situation géographique idéale pour desservir le sud du territoire de la CCGB
- Situation à proximité des réseaux routiers structurants
- Commune structurante de la CCGB
- Présence de commerces, d'artisans et de services (pharmacie, professionnels de santé, épicerie, boulangerie, tabac presse, restauration, agence postale)

La labélisation MFS a donc été obtenue le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La commune d'Egriselles met à disposition de la CCGB des locaux situés au sein de la Mairie pour accueillir cette MFS. La commune a réalisé quelques travaux (cloisons notamment) imposés pour obtenir la labélisation. Elle a également procédé au recrutement de l'agent en charge de la MFS.

De son côté, la CCGB a équipé les locaux en mobilier et en informatique. C'est la CCGB qui assume les charges qui lui reviennent en termes de personnel (1842h/an), de frais de fonctionnement (énergie, fournitures, entretien des locaux). Ils ont été de **35 040, 08€** en 2022. C'est une prestation de services réalisée par Egriselles au profit de la CCGB.

En 2022, la CCGB a perçu **30 000 € de l'Etat** (deux fois 15 000€ sur deux subventions différentes). Prévision budgétaire 2023 en dépense : 35 100€.

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	57 300,00 €	875,00 €	1 000,00 €	rembt frais à Egriselles
chapitre 012 charges de personnel		34 165,08 €	35 000,00 €	rembt salaire Egriselles
opérations d'ordre (amortissements)			584,01 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>57 300,00 €</b>	<b>35 040,08 €</b>	<b>36 584,01 €</b>	

Recettes	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 74 Dotations et participations	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	subv FNADT
<b>Total recettes</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	

investissement Maison France Service	Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023
opération d'ordre				584,01 €
<b>Totaux</b>	-	-	-	<b>584,01 €</b>

### **5.1.17. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

*Intervenant : M CHABOLLE*

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015 la communauté de communes du Gatinais en Bourgogne a opté pour la mutualisation du service d'instruction pour l'ensemble des 21 communes disposant ou ayant disposé d'un document d'urbanisme opposable. Les 5 autres communes étant sous le régime du RNU, ont pour l'instant leurs demandes d'autorisations toujours instruites par la DDT et signées par le Préfet.

Pour ce faire, une convention a été signée en 2015 avec les 21 communes afin de fixer le cadre entre les services de la CC et les communes.

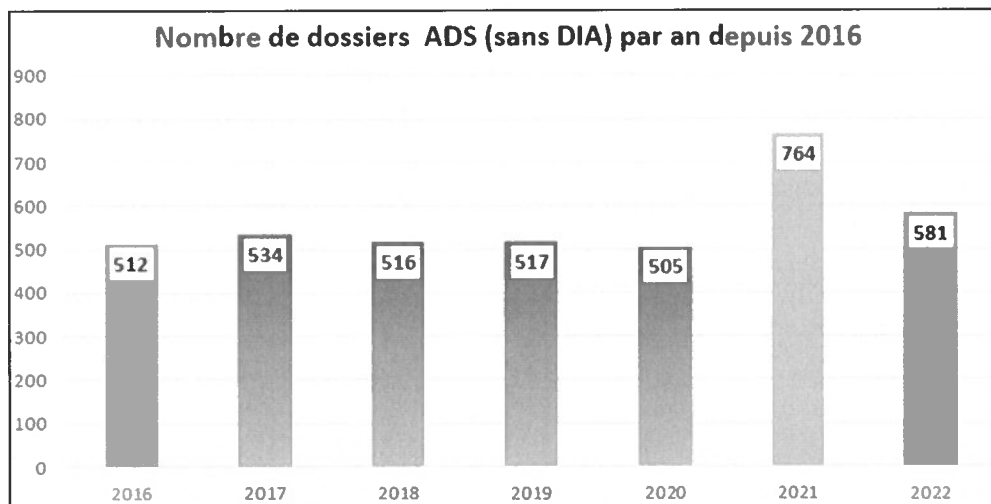
Pour rappel, l'instruction est un service rendu à chacun des maires, organisé dans un esprit de mutualisation entre communes. Chaque maire conserve bien la compétence du droit des sols pour son territoire communal.

### **Bilan d'activité du service ADS en 2022**

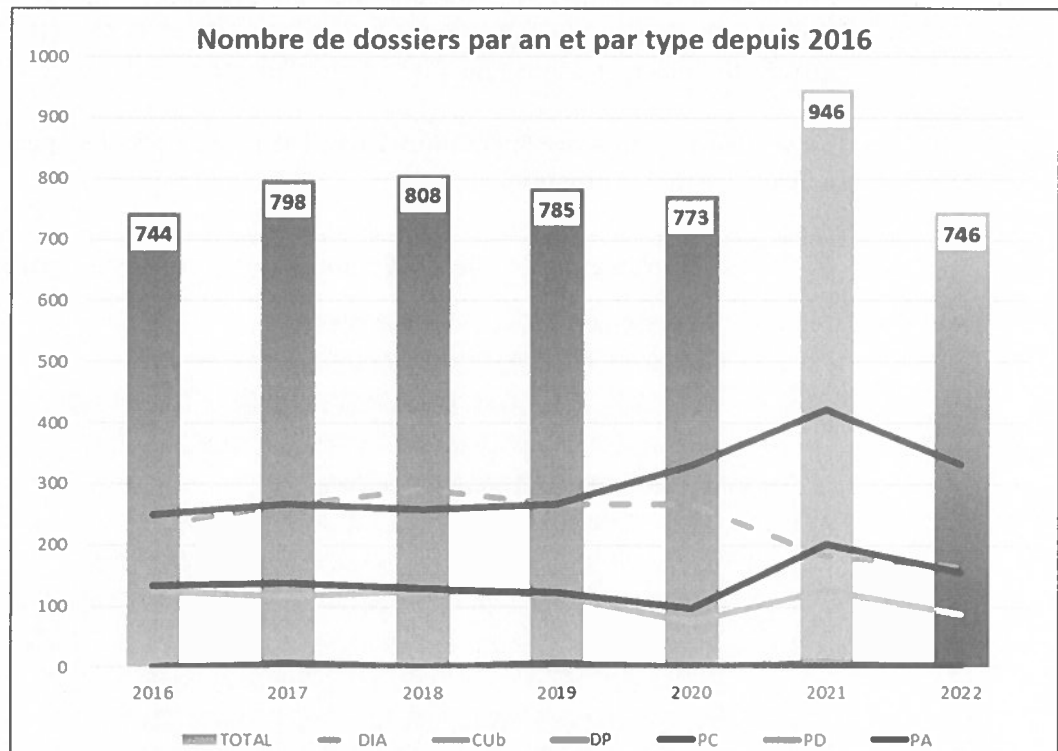
#### **Bilan quantitatif et comparatif depuis 2016 pour 21 communes :**

L'activité quotidienne du service ADS se partage sur deux activités principales qui sont « l'instruction » et « le renseignement ». Le service assure également le suivi et l'instruction des DIA, fonction qui a « glissé » exceptionnellement au service Accueil entre février et fin octobre 2022.

La moyenne des dossiers ADS traités (sans DIA) depuis 2016 est de 561,3 dossiers tous types confondus.



L'année 2021 fut l'année des records, mais 2022 n'a pas démerité malgré la crise en cours. Le total reste en effet supérieur à la moyenne ; confirmant certainement un phénomène de rurbanisation et la peur de voir les terrains inconstructibles dans le futur PLUi.

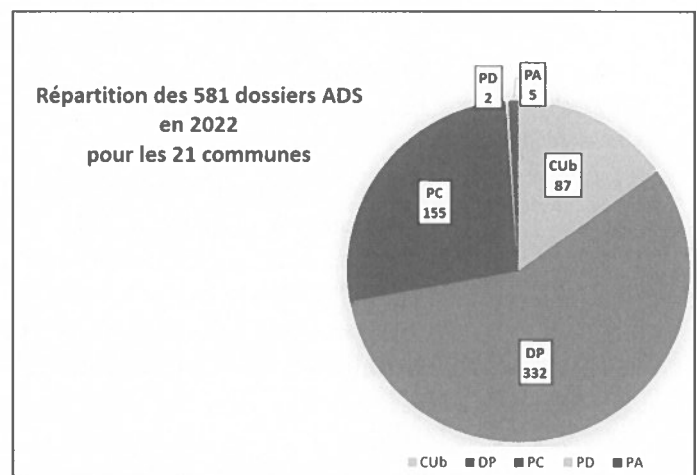


Les DIA traitées cette année sont au nombre de 165 ; chiffre encore en baisse par rapport à l'année 2021.

Rappel : Le passage en RNU des 7 communes anciennement sous le régime des POS est responsable de la baisse observée en 2020 et 2021.

Ainsi le bilan pour les dossiers ADS porte le chiffre à **746 dossiers** pour les 21 communes comportant ou ayant comporté un document d'urbanisme approuvé.

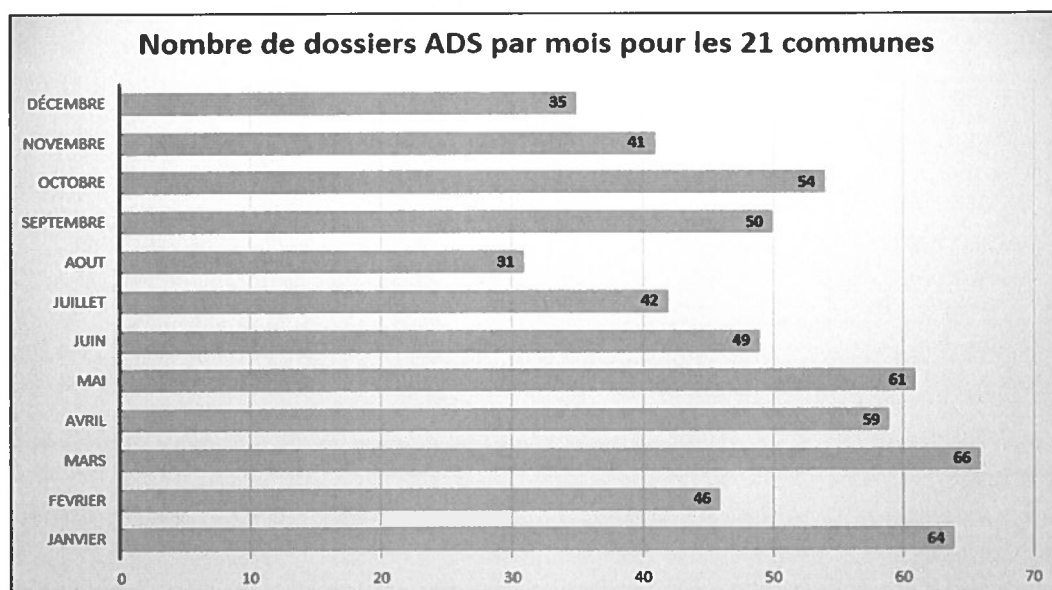
Le bilan de l'année 2022 révèle encore une année relativement chargée pour le service, d'autant qu'il y a eu des mouvements de personnel.



### Un service encore en tension pour cette année :

Comme l'année dernière, les demandes sont nombreuses au printemps. Le service a compté sur l'aide à mi-temps d'un agent temporaire venue seconder l'institutrice en place qui plus tard a annoncé son départ pour la collectivité de Montargis effective début juin. Les difficultés ont été ressenties surtout pour la période estivale. Puis, deux nouvelles institutrices ont rejoint la CCGB : la première est arrivée fin juillet, et début novembre ce fut l'intégration de la seconde.

Le service a été très vite opérationnel avec l'arrivée de ces deux personnes aguerries à l'exercice de l'instruction.



### Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dématérialisation des dossiers pour les 26

L'Etat a imposé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 toutes les communes doivent mettre en place un dispositif de saisine par voie électronique (SVE) ; et que les communes de plus de 3500 habitants se dotent d'une téléprocédure permettant également d'instruire de manière dématérialisée.

Dès la création du service ADS en 2015, le groupe SIRAP a installé pour les 21 communes le logiciel R'ADS. Fort de cet impératif pour 2022 et des besoins d'évolution du logiciel, le groupe SIRAP a proposé une nouvelle version nommée NEXT'ADS comprenant la saisine par voie électronique pour les 26 communes. Cette prestation a été complétée par le logiciel X'MAP permettant de procéder à la consultation des données cadastrales avec l'emploi d'outils cartographiques.

La mise en place de ces services s'est faite par des formations dispensées par SIRAP en novembre 2021 et des formations complémentaires le 28 février pour le service urbanisme, puis le 3 mars 2022 pour les secrétaires des 26 communes et les élus souhaitant y participer.

L'arrivée de nouvelles secrétaires et des deux nouveaux agents instructeurs de la CCGB a provoqué la mise en place d'une formation supplémentaire en petit comité sur la journée du 4 novembre avec un agent de SIRAP.



Ces formations autour de ces nouveaux outils ont permis de renforcer et de créer des liens entre le service urbanisme et les secrétaires des 26 communes dont celles en RNU gérées par la DDT. Ces échanges récents ont révélé le souhait pour tous de provoquer un temps de rencontre pour partager et échanger sur le thème de l'urbanisme et l'instruction, et aussi avec les autres services de la CCGB.

La rencontre du 24 mai 2022 à la salle communale de Brannay à l'occasion du pot de départ de l'ancien agent instructeur fut l'amorce de ces réunions ; suivi le 18 octobre 2022, par la première vraie rencontre d'échanges sur les thèmes du service urbanisme : la taxe d'aménagement, NEXT'ADS, X'MAP et les mouvements de personnel en mairie et à la CC.

Cette expérience très positive a été renouvelée à la salle communale de Fouchères le 17 janvier 2023 autour des thèmes de la planification et des futures étapes, des bonnes pratiques de NEXT'ADS et des révisions sur X'MAP pour ce qui concerne l'urbanisme.

La population du gâtinais a été informé de la mise en place de la SVE par les mairies via panneau-pocket et voire les sites internet existants.

Au sein de la CCGB, un article a été rédigé dans la lettre du gâtinais du printemps 2022.

Et sur le site internet de la CCGB :

Urbanisme	Dépôt des autorisations d'urbanisme par voie électronique
L'urbanisme une compétence intercommunale	Au 1er janvier 2022, les demandes de permis, de déclarations préalables et de certificats d'urbanisme peuvent être déposées en ligne via la Saisine par Voie Electronique (SVE).
<b>Dépôt des autorisations d'urbanisme par voie électronique</b>	La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne pour l'ensemble des 26 communes vous propose ce dispositif pour déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme.
Les procédures terminées	En cliquant sur le lien ci-dessous, vous pourrez alors déposer de chez vous, rapidement et de manière simplifiée, vos démarches liées à tous vos travaux de construction et/ou d'amélioration de l'habitat (maison individuelle, abri de jardin, véranda, clôture, extension, châssis de toit, etc ..).
Le PLU Intercommunal (PLUI)	
Le SCoT du PETR du Nord de l'Yonne	Accéder au site pour déposer ma demande d'autorisation d'urbanisme
	Bien entendu, le dépôt traditionnel en version papier restera possible auprès de votre mairie.

## Le service instruction renforcé

### L'équipe du service urbanisme

L'équipe est constituée de 2 agents :

- Deux nouvelles instructrices ADS à temps plein : le premier agent recruté a pris ses fonctions le 28 juillet et le second est arrivé le 2 novembre 2023. Leur charge d'instructrice représente l'équivalent d'1 ETP.
- Exceptionnellement tout au long de l'année 2022 un « agent temporaire » était présent 2 jours par semaine jusqu'au 16 décembre 2022.
- Une responsable urbanisme à temps plein : Sa charge dans l'encadrement du service ADS représente 0,2 ETP.

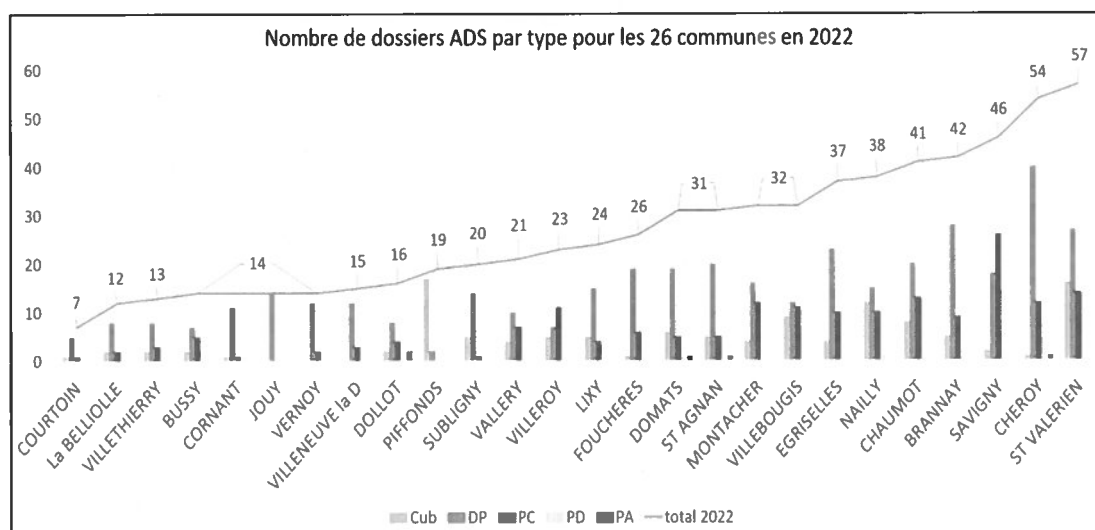
## Un service renforcé et serein

Après une année 2021 particulièrement chargée en dossier d'urbanisme pour un seul agent à temps plein, l'année 2022 démarre avec l'arrivée providentielle d'un agent temporaire. Cependant, une nouvelle opportunité s'offre à l'instructeur en poste à la CCGB, alors même que la décision d'ouvrir le poste à un second instructeur a été approuvée au conseil communautaire de 25 mars 2022.

Le service urbanisme lance ainsi deux offres de poste à pourvoir dès le mois de juin. Deux instructrices confirmées arrivées en juillet et novembre respectivement et ainsi soulagent le service ADS réduit. Elles ont pu profiter des connaissances de l'agent temporaire jusqu'au 16 décembre.

Voilà un service prêt à accomplir ses tâches pour les 21 communes et très bientôt pour les 26. Le partage de connaissances avec les 26 communes se fait donc par le biais du logiciel NEXT'ADS imposant déjà cette forme d'unité et par l'élaboration du PLUi, avant même que le service n'accomplisse son travail pour toute l'intercommunalité.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition du nombre de dossiers pour les 26 communes dont le total est de 693 actes pour l'année 2022.



Le territoire des 26 a déjà été scindé en deux entre les deux agents instructeurs afin de traiter et suivre les dossiers au quotidien tout en aillant une vision chacune sur les dossiers de la collègue.

Le service a donc retrouvé une sérénité pour accomplir ses fonctions. Ce sentiment a été également renforcé par le déménagement dans des locaux adaptés au service administratif, domicilié à Saint-Valérien au 39 rue d'Enfer. Cependant, cette relocalisation a provoqué un petit déficit de communication et de diffusion des informations entre les agents des différents sites. La construction des futurs locaux administratifs rendra ces échanges plus fluides, mais en attendant il faut s'adapter pour qu'une communication quotidienne et nécessaire reste de qualité.



## Point sur le CA 2022 et le BP 2023

### Logiciel NEXT'ADS + SVE + X'MAP :

La mise en place du pack complet par SIRAP avec les formations et la maintenance a couté à la CCGB : 11 956,00 € TTC.

L'intégralité de cette dépense a été subventionnée par l'Etat au titre du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales ».

Pour l'année 2023 : aucun investissement n'est attendu, seul le contrat de maintenance et de mise à jour est reconduit avec le groupe SIRAP.

### Les besoins du service :

Les deux instructrices ont acquis en février 2023 la mise en place de 1 ou 2 jours de télétravail. Deux téléphones portables sont donc sollicités afin de pouvoir renvoyer leur ligne fixe autre que sur leur mobile personnel. Un forfait minimaliste sera installé pour un usage uniquement téléphonique (pas d'internet nécessaire).

Actuellement, le télétravail se fait sur leur matériel privé, qu'à terme il faudrait remplacer par du matériel informatique de la communauté de communes. Ces équipements seront distribués au fur et à mesure du renouvellement du parc informatique.

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales	90 900,00	10 756,34	15 200,00	en 2022 interrogations sur recrutements
chapitre 012 charges de personnel	76 080,00	70 066,57	115 000,00	2 agents instructeurs
opérations d'ordre (amortissements)	3 501,11	3 501,11	3 928,50	
<b>Total dépenses</b>	<b>170 481,11</b>	<b>84 324,02</b>	<b>134 128,50</b>	
Recettes	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
opérations d'ordre (subventions)			5 978,00	
<b>Total recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 978,00</b>	

investissement instruction urbanisme	Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023
logiciel	270,00		11 956,00	
matériel informatique	1 461,95			
opération d'ordre		5 978,00	3 501,11	3 928,50
<b>Totaux</b>	<b>1 731,95</b>	<b>5 978,00</b>	<b>15 457,11</b>	<b>3 928,50</b>

### **5.1.18. SERVICES TECHNIQUES**

*Intervenant* : M SEGUELAS

En 2022, le service technique a réalisé différents travaux pour le compte de la Communauté de Commune.

Les plus importants ont été les travaux réalisés sur le site des ateliers communautaires à Saint Valérien pour pouvoir intégrer le service urbanisme (3 agents), un agent du SPANC et le responsable du service technique.

Ces travaux ont ainsi permis de regrouper le service technique sur un même lieu alors qu'auparavant le responsable était basé à Cheroy ce qui rendait compliqué la gestion quotidienne du service.

Par ailleurs, ces nouveaux bureaux à Saint Valérien ont libéré des espaces dans les locaux de Cheroy ce qui permis de donner plus d'espace au service action sociale qui était très à l'étroit.

Le coin cuisine des ateliers a également été réaménagé.

Pour 2023, il est prévu de continuer ces travaux de réaménagement par la rénovation des vestiaires masculins et la création d'un vestiaire féminin dans les ateliers communautaires.

Début 2023, il a été décidé d'acquérir pour les besoins des services de nouveaux véhicules. En effet, les 3 véhicules existants (1 véhicule léger et 2 utilitaires) ne suffisent pas pour couvrir l'ensemble des déplacements effectués par les agents qui doivent parfois prendre leurs véhicules personnels dans le cadre de leurs missions. Le 24 février les élus du bureau ont ainsi délibéré pour acquérir une Toyota de modèle Yarris Hybride pour un montant de 21 208.50 € TTC et une Citroën E-Berlingo Van fourgon pour un montant de 24 228.92 € (DETR et bonus écologique déduit).

L'acquisition de ces véhicules permettra de faciliter les déplacements des agents.

Par ailleurs, les élus ont délibéré pour l'acquisition d'un microtracteur muni d'un système de coupe d'une surface plus importante que l'actuel tracteur, doté d'un dispositif de ramassage puissant utile pour le ramassage des feuilles en automne et également appareillé d'un dispositif de levage plus un godet à l'avant (cet équipement est essentiel au chargement de divers matériaux).

Le tracteur choisit est un tracteur de la marque ISELI modèle TXGS 24 vendu par la SARL SN SIMON basée à Saint Valérien pour un montant de 27 346.26 € HT soit 32 815.51 € TTC.

Par ailleurs, des travaux ont été effectués dans les Zones d'activités :

- Réparation de l'éclairage public, réfection de bouche d'engouffrement et remplacement de bordures anti franchissement dans la ZA de Savigny sur Clairis,
- Réparations des désordres de voirie dans la ZA de Domats.

Services techniques (nouveau service créé en 2023)

Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 011 charges générales			124 480,00 €	fournitures diverses, réparations bâtiments, entretien véhicules
chapitre 012 charges de personnel			145 000,00 €	3 agents
<b>Total dépenses</b>	-	-	<b>269 480,00 €</b>	

investissement service technique

	Dépenses		Recettes	
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023
diagnostic amiante sur bâtiment		2 000,00		
microtracteur		34 000,00 €		5 577,36 €
matériel divers (panneaux chantier, étagères, bidons récup eau pluie)		8 600,00 €		1 410,74 €
création vestiaire femmes		10 000,00 €		1 640,40 €
<b>Totaux</b>	-	<b>54 600,00 €</b>	-	<b>8 628,50 €</b>

**Bilan 2022/Projet 2023**

**BASSIN DU LOING (les actions réalisées par l'EPAGE du Loing)**

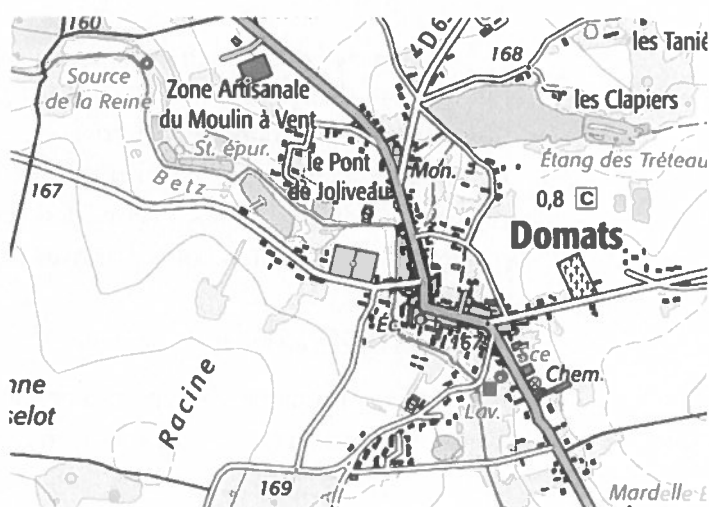
**Le sous-bassin du BETZ**

- **Etude de la restauration de la continuité écologique et hydromorphologique du Betz à Domats**

Afin de rétablir la continuité écologique, mais également l'hydromorphologie du Betz dans le bourg de Domats, l'EPAGE a lancé une étude de maîtrise d'œuvre, sur le linéaire allant du lavoir communal (source du Betz) jusqu'au lieudit de la source de la Reine.

Le bureau d'étude SEGI-PCM a été retenu et a débuté sa prestation en septembre 2022. Les travaux peuvent être envisagés en été 2024.

L'objectif est notamment d'étudier la suppression des deux ouvrages communaux, le réaménagement d'un passage busé, de proposer des aménagements (création de banquettes, adoucissement des berges, ...) sur l'ensemble du linéaire, au cas par cas des parcelles riveraines du Betz. Il assurera le suivi du chantier avec l'EPAGE.



**Le sous-bassin du LUNAIN**

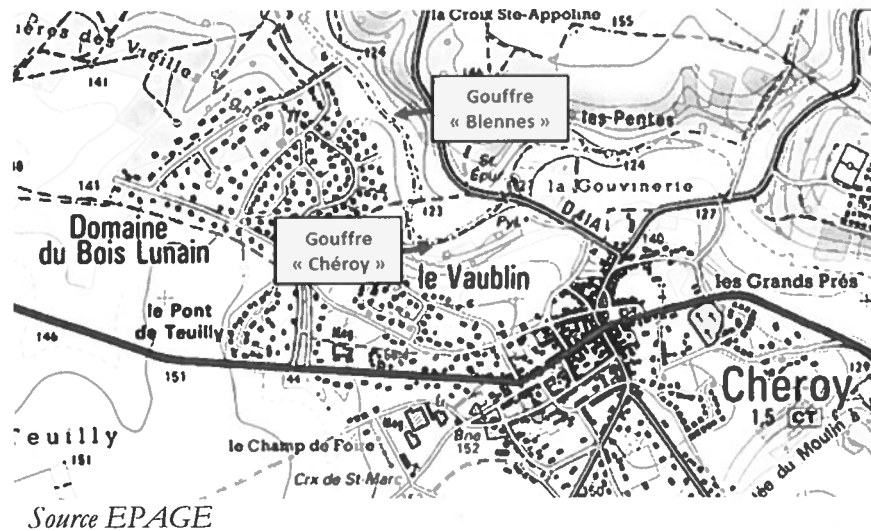
- **Présence du gouffre sur la commune de Chéroy (travaux en cours, recherche matériaux...)**

Un repérage a été réalisé en juin 2021 avec Eau de Paris, l'EPAGE et la CCGB. Le gouffre n'absorbait aucun débit car le niveau du Lunain était bas.

Une nouvelle visite avec un adjoint de la commune de Chéroy en septembre 2021 a révélé l'activité de ce gouffre lorsque le niveau est haut.

Il peut générer une pollution des eaux de captage compte tenu de sa proximité avec la Station d'épuration. Il est situé sur Chéroy proche de la limite communale avec Blennes.

Cette cavité sera traitée par L'EPAGE et Eau de Paris, en même temps qu'un deuxième gouffre situé en limite communale sur Blennes.



- **Travaux d’entretien du Lunain (ripisylve, enlèvement d’embâcles)**

Les travaux d’entretien ont été réalisés en novembre 2022 sur un tronçon Saint-Valérien / Montacher-Villegardin.

Le repérage a été réalisé avec l’entreprise Jardin Nature.

A noter, les aides dédiées à l’entretien sont en baisse. L’AESN dans son prochain programme risque de ne plus prioriser ces actions.

### **LE DARDOU** affluent du Lunain

Il débute à Montacher-Villegardin et traverse les communes de Jouy et Villebéon avant de se jeter dans le Lunain à Lorrez-le-Bocage.



Au lieu-dit « les Blins » un pont sur le Dardou fait obstacle à la continuité écologique. Un effondrement latéral a été constaté sur la route communale. Les buses sont cassées au centre la route.

Cette problématique n’est pas éligible au diagnostic du plan de relance proposé par le CEREMA.



Toutefois, L'EPAGE accompagne la commune pour le choix d'un maître d'œuvre (étude géotechnique et conception de l'ouvrage).

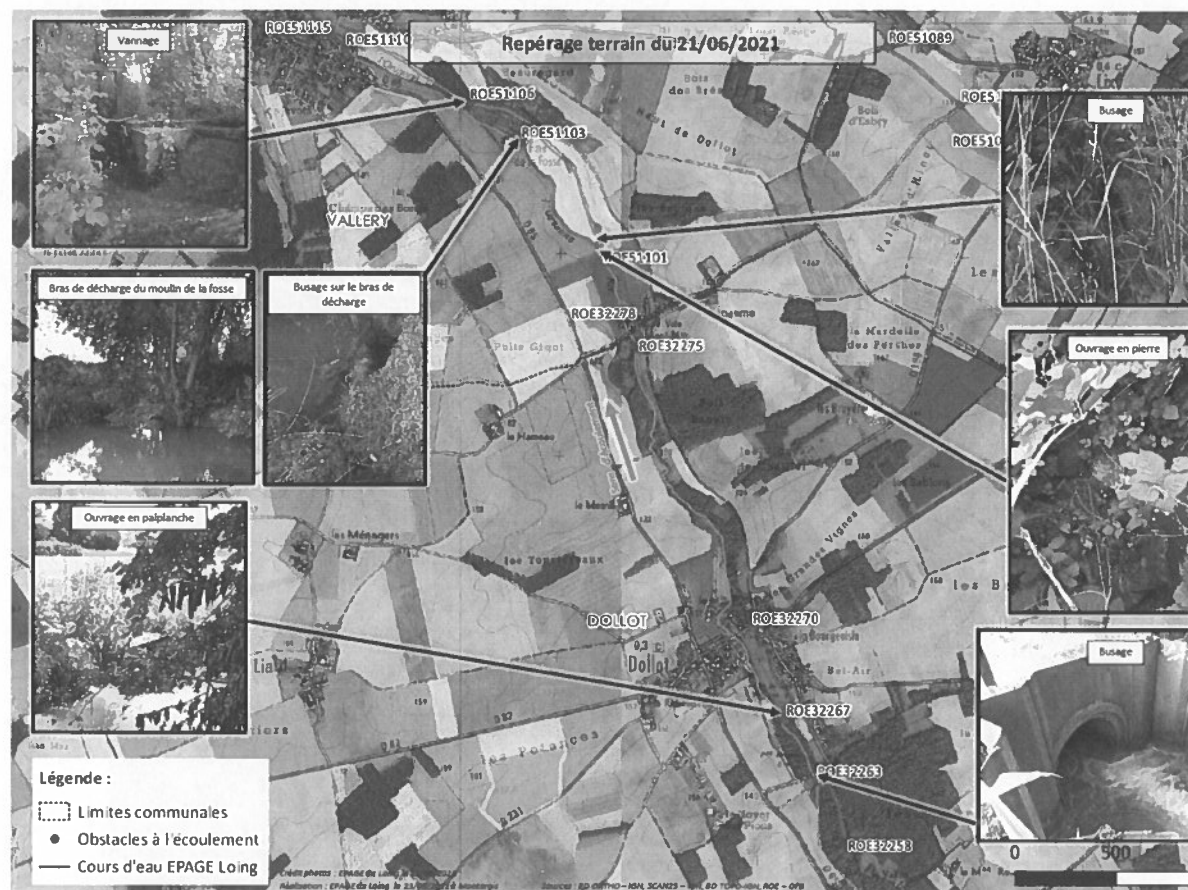
L'EPAGE réalisera une étude globale sur la continuité du Dardou.

### Le sous-bassin de L'ORVANNE

#### **Restauration de la continuité écologique de l'Orvanne - DOLLOT**

Plusieurs ouvrages recensés sur la commune et notamment le bassin d'orage aménagé sur l'Orvanne. Il demeure un obstacle à la continuité écologique.

Pour la réalisation de l'étude, l'EPAGE a lancé une consultation.



### Les assistances à maîtrise d'ouvrage sur le volet ruissellement

L'EPAGE du Loing confère une mission d'assistance aux communes pour lutter contre les inondations.

Plusieurs rencontres se sont tenues sur les communes de Villethierry, Vallery, Fouchères et Villebougis.

#### **Inondation sur Savigny-sur-Clairis (septembre 2021)**

Lors d'importants orages, les eaux pluviales ruissellent du haut des parcelles agricoles (prairies et champs cultivés) vers les habitations du hameau de la Grande Bajoire.

Suite à cette réunion, plusieurs solutions ont été proposées afin de limiter le risque d'inondation dans le hameau

- Au départ du fossé : remplacer la plaque d'accès par une grille ;

- À la fin du fossé : remplacer la grille de la buse par un ouvrage type « tête de sécurité » ;
- Réaliser un petit merlon ;
- Mettre en place une haie sur talus en contrebas de 2 parcelles ;
- Le bois situé sur les parcelles 131 et 132 serait intéressant pour favoriser l'infiltration des eaux et ainsi limiter le risque d'inondation et de pollution en aval.

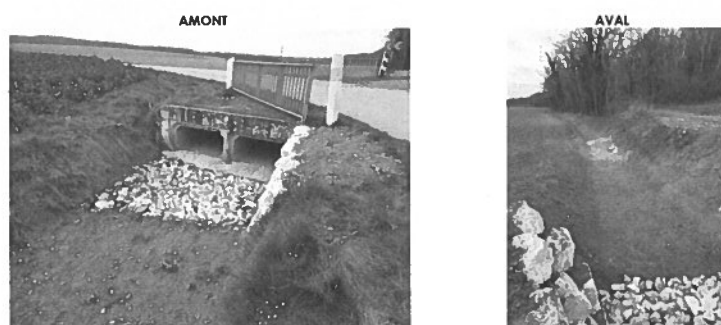
La commune a réalisé les aménagements en début d'année 2023.

### **Inondation sur Villethierry hameau de Chaumasson (en 2020)**

La mairie de Villethierry a régulièrement signalé des inondations au hameau de Chaumasson (route et quelques maisons).



Travaux réalisés en mars 2022



Source EPAGE du Loing

### **Inondation sur Villebougis**

En octobre 2022, une visite route de Dollot s'est tenue avec la commune et l'EPAGE pour une problématique de ruissellement. Des pistes d'aménagements avec la commune et les propriétaires ont été proposées.

### **Programme d'Etude Préalable du Loing**

Source EPAGE (Compte rendu Comité bassin Cléry 8 décembre 2022)

« L'acronyme PAPI signifie Programme d'Action de Prévention des Inondations. Il s'agit d'un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales permettant de mettre en œuvre la politique de prévention des risques d'inondations en complément

des dispositifs réglementaires existants (SNGRI, PGRI, PPRI, ...). Le PAPI constitue le seul moyen pour les collectivités territoriales de mobiliser les Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (appelés également « Fonds Barnier ») pour mettre en place des actions visant à réduire le risque inondation. Ce programme d'action ne peut être déployé qu'à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente : c'est pourquoi cet outil a été développé sur l'ensemble du périmètre de l'EPAGE du Bassin du Loing. Les 18 EPCI ont conventionné avec l'EPTB Seine-Grands Lacs (Etablissement Public Territorial de Bassin) pour mettre en place et animer ce PAPI d'intention. Le terme « intention » signifie que ce PAPI est essentiellement constitué d'une phase de diagnostic avant d'aboutir à un nouveau PAPI « complet » qui lui consistera à mettre en place des actions structurantes.

Un PAPI est décliné en 7 axes d'intervention :

- Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Le ralentissement des écoulements
- Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Ces axes sont ensuite constitués de plusieurs actions.

Dans le PAPI d'intention du Loing, de ces 7 axes découlent 39 actions portées par 16 maîtres d'ouvrages.

L'EPAGE à lui seul intervient sur 6 axes et porte 8 actions.

L'action 1,1 représente l'étude-phare de ce PAPI.

Elle est divisée en 2 volets : volet A et B.

Le volet A porte sur une vaste étude hydrologique et hydraulique sur l'ensemble du bassin du Loing. Cette étude est réalisée par le groupement : ISL ingénierie, SEPIA Conseils et Géomexpert. Cette vaste étude est divisée en 7 phases qui vont se dérouler sur environ 3 ans.

Elle a débuté en février 2022.

Le volet B de l'action 1,1 consiste quant à lui à étudier le fonctionnement des nappes du bassin du Loing, les relations nappes-rivières et améliorer la compréhension des mécanismes à l'origine des inondations.

Ce travail sera réalisé sous la forme d'une thèse pour une durée de 3 ans.

Concernant les actions 6,1 et 7,1, un marché a été lancé pour une première phase qui consiste à faire un état des lieux des aménagements hydrauliques et des systèmes d'endiguement du bassin versant. Après une première consultation infructueuse au printemps, ce marché a ensuite été notifié au bureau d'études ISL. La mission a débuté le 24/08/2022 pour une durée d'environ 1 an. L'objectif étant d'identifier tous les ouvrages ayant un rôle dans les inondations et sélectionner ou non ceux qui pourront faire l'objet d'un classement au sens de décret digue. »

### **Cotisation de l'EPAGE :**

Population totale de l'EPCI	% de la CCGB de la BV de Loing	Population théorique	Contribution en 2023
17 828	67,67%	12 064	36 192 €

Pour l'année 2023, la cotisation est identique à celle de l'année dernière, elle reste à 3 € par habitant soit un montant de 36 192 €

### **Etude préalable à l'aménagement du bassin versant hydrographique de l'ORVAL (Saint Sérotin, Lixy, Villethierry, Brannay)**

Pour rappel :

La communauté de communes a réalisé une étude sur un bassin versant en amont d'un captage d'eau potable.

Les enjeux sont la réduction des arrivées d'eaux turbides dans le captage de VILLETHIERRY par temps de pluie et la protection du hameau de Fontenelle des inondations.

La CCGB a missionné le bureau d'études BIOTEC pour la réalisation de cette prestation.

Le ruissellement est accentué par des parcelles à dominante de culture et drainé. La zone a subi des transformations avec des pertes de haies et des modifications parcellaires.

Les objectifs :

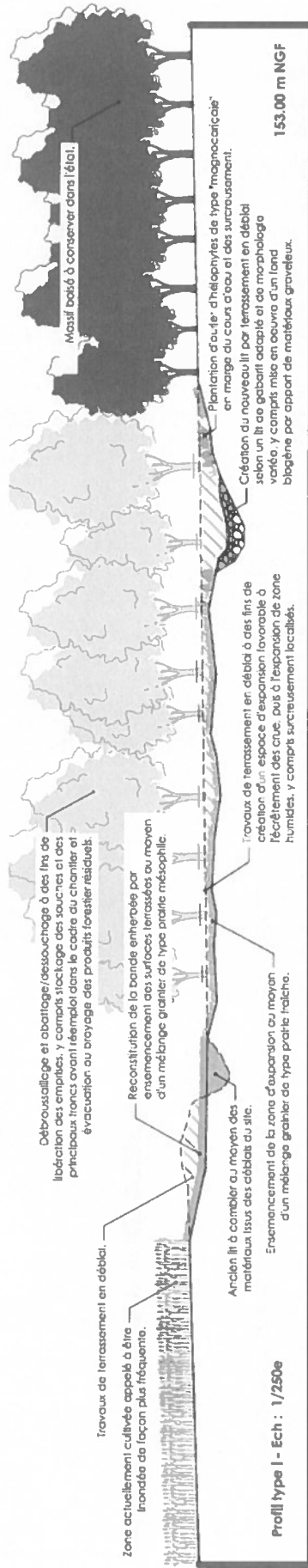
- Limiter la sollicitation du bassin des Ursules (risque inondation de la maison proche de la berge, risque rupture digue).
- Limiter dans Fontenelle le débordement du ru et le ruissellement sur les coteaux
- Limiter le risque de dysfonctionnement du captage AEP
- Augmenter la capacité d'autoépuration des émissaires des rejets agricoles
- Reconstitution des trames vertes ou bleues, support de continuité écologique

Les aménagements suivants ont été proposés :

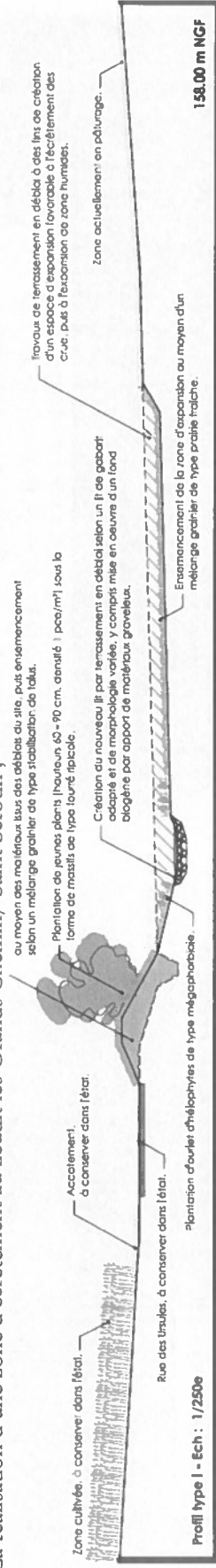
- La réalisation d'une zone d'écrêtement au lieudit les Vordes / Lixy ;
- La réalisation d'une zone d'écrêtement au lieudit les Grands Chemin/ Saint Sérotin ;
- La réalisation d'une zone d'écrêtement au lieudit les Grands Chemin/ Brannay ;
- La réalisation de zone d'étalement des eaux en milieu forestiers / Saint Sérotin et Brannay ;
- La restauration de ruisseau et fossés dans les emprises des bandes enherbées / Saint Sérotin et Lixy ;
- La plantation de haies sur toutes les communes ;
- L'aménagement d'une partie du réseau d'eaux pluviales de Villethierry / Villethierry ;
- La mise à ciel ouvert de la canalisation de Fontenelle / Villethierry ;

Les aménagements ont été proposés :

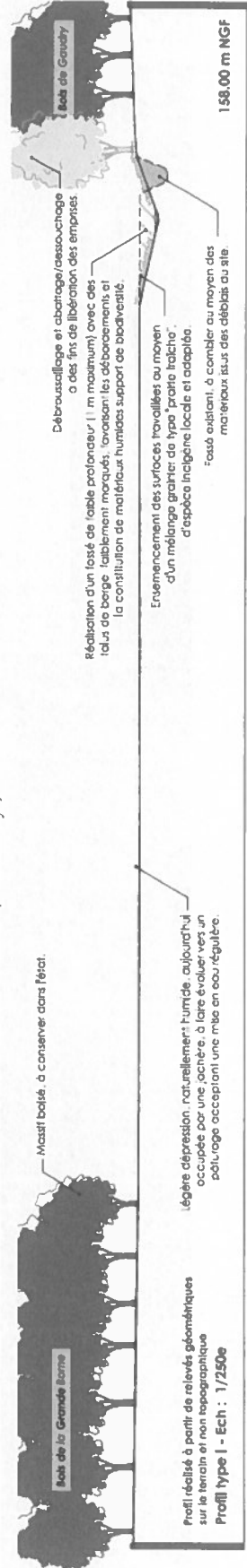
- La réalisation d'une zone d'écrêtement au lieu-dit les Vordes / Lixy ;



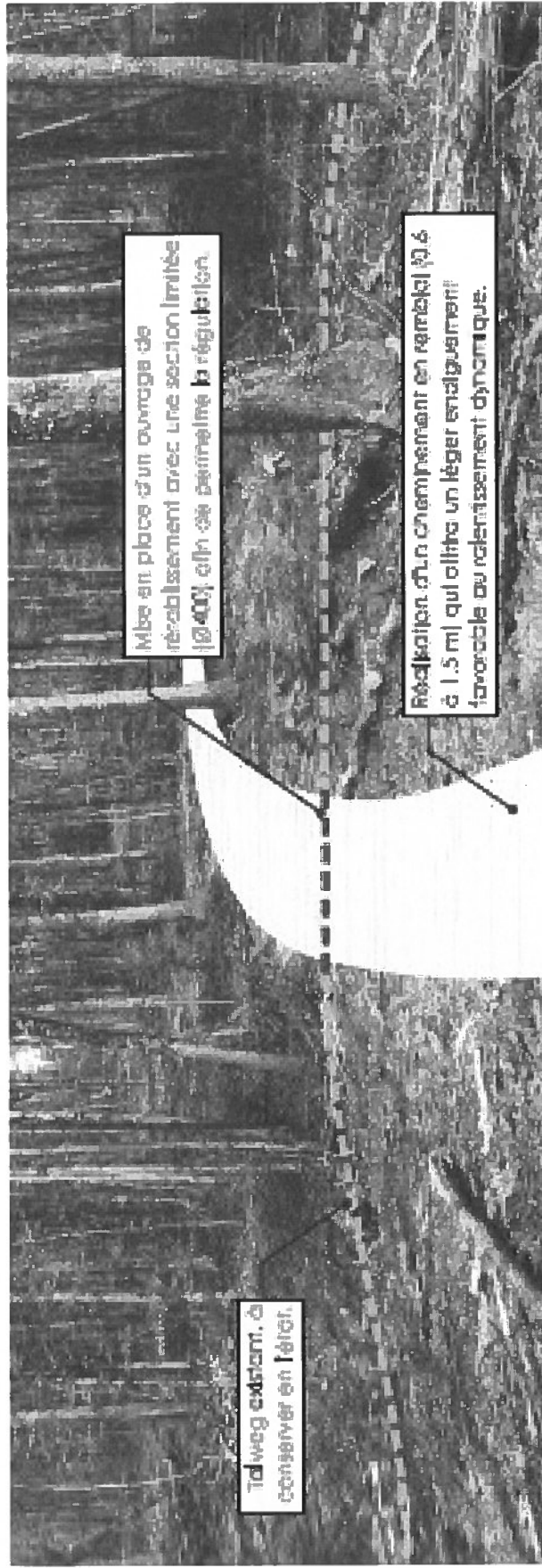
- La réalisation d'une zone d'écrêtement au lieu-dit les Grands Chemin/ Saint Sérotin ;



- La réalisation d'une zone d'écrêtement au lieu-dit les Grands Chemin/ Brannay ;



- La réalisation de zone d'étalement des eaux en milieu forestiers / Saint Sérotin et Brannay ;

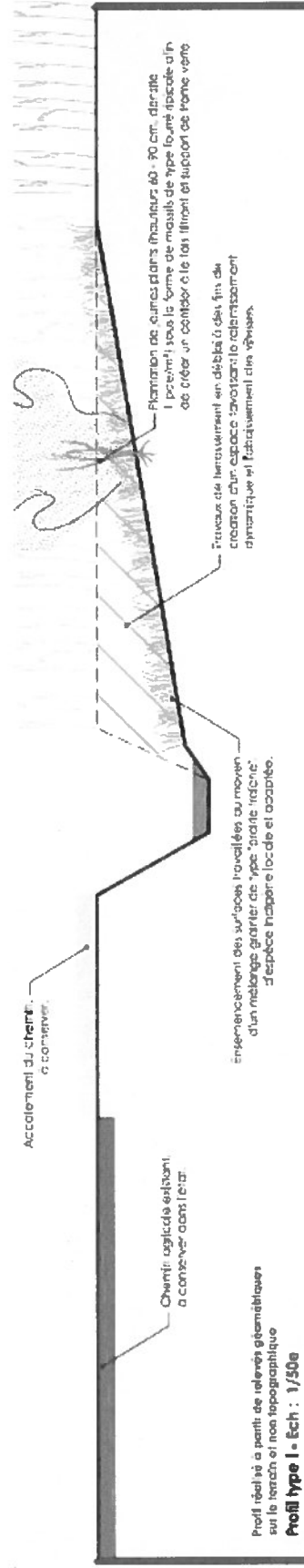


Td weg extrom. à conserver en l'état.

Mise en place d'un ouvrage de rétablissement avec une section limitée (0,40) afin de permettre la régulation.

Réalisation d'un cheminement en remblai (0,6 à 1,5 m) qui offre un léger enlèvement favorable au ralentissement dynamique.

- La restauration de ruisseau et fossés dans les emprises des bandes enherbées / Saint Sérotin et Lixy ;



Accroissement du chemin à conserver.

Chemin agricole existant à conserver dans l'état.

Enlèvement des surgoles travaillées au moyen d'un mélange granier de type "pièce ronde" d'espèce indigène locale et adaptée.

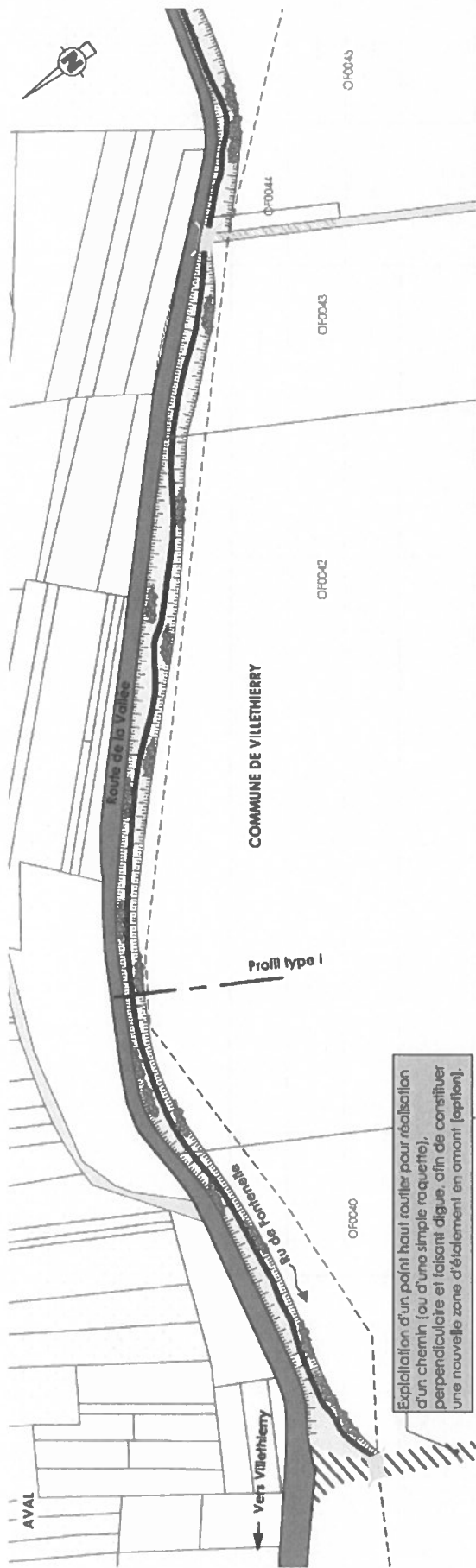
Travaux de terrassement en débâcle à la fin de la création d'un espace favorisant le ralentissement dynamique et facilitant le passage des poissons.

Plantation de jeunes plants (hauteurs 40 - 50 cm, diamètre 10 cm) avec la forme de maux de type "pièce ronde" afin de créer un corridor à la fois filtrant et support de faune verte.

Profil réalisé à partir de relevés géométriques sur le terrain et non topographique  
Profil type I - Ech : 1/50e

- La plantation de haies sur toutes les communes ;

- L'aménagement d'une partie du réseau d'eaux pluviales de Villethierry ;
- La mise à ciel ouvert de la canalisation de Fontenelle / Villethierry ;



Explication d'un point haut routier pour réalisation d'un chemin (ou d'une simple raquette), perpendiculaire et faisant digue, afin de constituer une nouvelle zone d'étalement en amont (option).

Évaluation des gains permis par les aménagements sur :											
Fiches d'aménagement	Commune(s) concernée(s)	Limitation de la sollicitation du bassin des Urstues	Réduction du risque d'inondation par débordement dans Fontenelle	Réduction du risque d'inondation par ruissellement dans Fontenelle	Réduction du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant de l'Orval	Augmentation du soutien d'étiage à l'échelle du bassin versant de l'Orval	Réduction des dysfonctionnements ou du surage AEP de Villethierry	Augmentation des capacités auto-épuration	Construction de milieux naturels supports de biodiversité	Recréation, prolongation, ou enrichissement de trame verte et bleue	Montant des travaux
Fiche 1a Réalisation d'une zone d'écrêtement au lieu-dit les Yvraies	Liry	+++	+++	/	+++	+++	+++	+++	+++	+	80 000 €
Fiche 1b Réalisation d'une zone d'écrêtement au lieu-dit les Grands Chemins	Saint Séroin	++	++	/	++	+	++	+++	+++	+	15 000 €
Fiche 2 Réalisation d'une zone d'écrêtement au lieu-dit les Grands Chemins	Branny	+++	+++	/	+++	++	+++	+++	+++	+	125 000 €
Fiche 3 Réalisation de zone d'écrêtement des eaux en milieu forestier*	Saint Séroin et Branny	++	++	/	+	+	+	/	/	/	Entre 5000 et 10000 € par site
Fiche 4 Restauration de ruisseau et fossés dans les emprises des bandes enherbées	Saint Séroin et Liry	++ OU /	++ OU /	/	+	/	++	++	++	++	Entre 25 000 et 50000 € selon les sites
Fiche 5 Piscination de noues	Toutes les communes	++	+	+++	+	/	++	++	++	+++	
Fiche 6 Aménagement d'une partie du réseau d'eaux pluviales de Villethierry	Villethierry	/	/	/	/	/	+++	/	/	/	15 000 €
Fiche 7 Mise à ciel ouvert de la Fontenelle (amont)	Villethierry	/	/	/	+	/	++	+++	++	+++	250 000 €
Fiche 8 Mise à ciel ouvert de la Fontenelle (médiane)	Villethierry	/	/	/	+	/	+++	+++	++	+++	300 000 €
Fiche 9 Mise à ciel ouvert de la Fontenelle (aval)	Villethierry	/	/	/	+	/	/	+++	++	+++	210 000 €

+++ Impacts très positifs

++ Impacts positifs modérés

+ Faibles impacts positifs

/ Absence d'impact positif



Le 12 avril 2022 une visite de terrain s'est tenue avec BIOTEC et les communes concernées.

La réalisation de ces aménagements nécessite une réflexion des collectivités :

- Seules les communes ont officiellement la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.. » indispensable pour réaliser des travaux de cette nature. A l'exception du SIVOM pour les aménagements directement liés au captage...
- Les aménagements sont situés sur des parcelles privées et dans différentes communes.

La 1ere étape peut consister à recenser les propriétaires des parcelles et les informer pour obtenir leurs accords...

Le coût de l'étude de BIOTEC, dont les prestations de topographie et de passage caméra :

coût étude HT	aide AESN 80%	reste à charge collectivité		Coût aide déduite par collectivité
35 329.00 €	28 263.20 €	7 065.80 €	2 355.27 €	1/3 CCYN
			3 768.43 €	2/3 CCGB 80%
			942.11 €	2/3 SIVOM dont 20%

### **BASSIN DE L'YONNE (les actions réalisées par le Syndicat Mixte Yonne Médian SMYM)**

#### **Bassin de l'Yonne Ru des salles :**

En 2023, le SMYM réalisera une étude de renaturation du ru des salles dont l'aménageant en zone humide d'une parcelle à proximité du Château de Nailly.

**Le SMYM intervient également auprès des communes comme Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour certaines problématiques de ruissellement et d'inondations.**

#### **Inondation Villeneuve la Dondagre**

Le SMYM est intervenu suite à des inondations situées route D63 au hameau de la Roserie pour visualiser les aménagements pouvant être réalisés.

#### **Appel à projet (AAP) Aménagement et restauration des berges du Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM)**

**Le SMYM a lancé du 3 janvier au 28 février 2022 un AAP.**

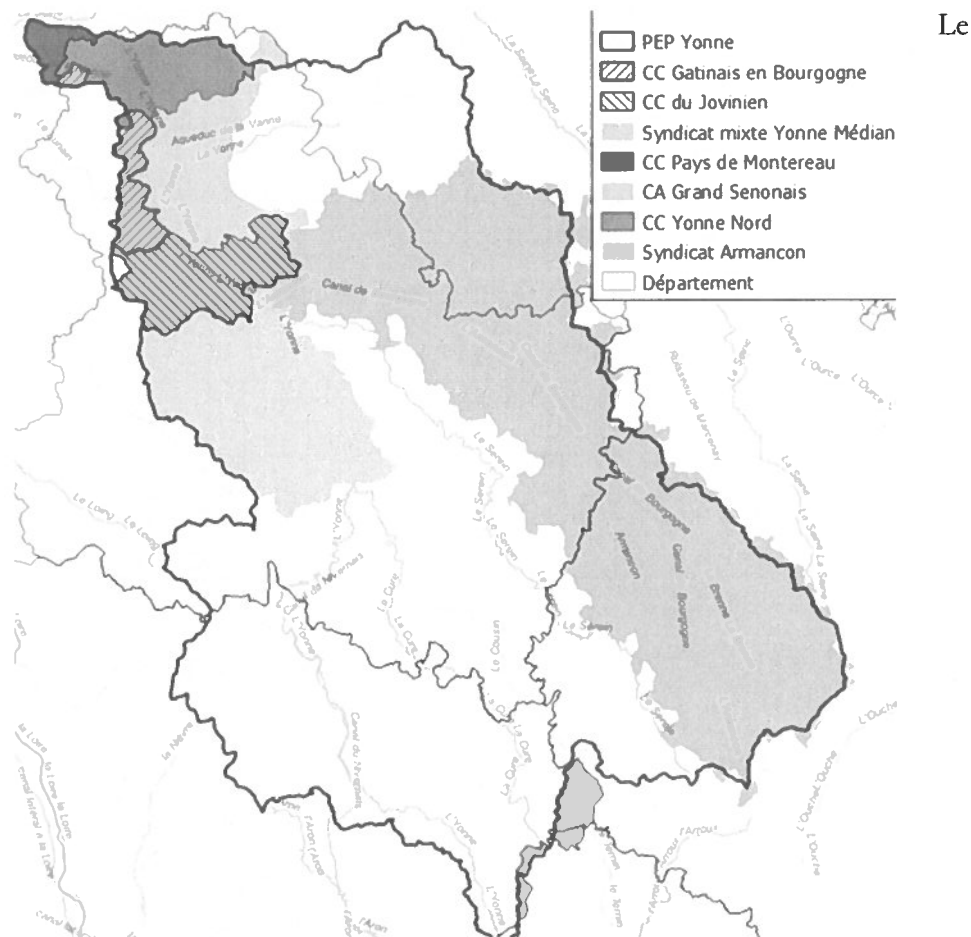
Il porte sur l'ensemble du territoire Yonne Médian. Il doit permettre aux propriétaires riverains volontaires et concernés de bénéficier de travaux d'aménagements (pose de clôtures, abreuvoirs, systèmes de franchissement de cours d'eau, gestion et plantation de la ripisylve), sous condition d'éligibilité.

Le SMYM a modélisé une carte ruissellement érosion.

L'EPAGE du Loing et le SMYM sont associés à la mise en place du PLUi du gâtinais.

## Le Programme d'Études Préalables (PEP) de l'Yonne pour lutter contre les inondations

Il a été officiellement validé le 23 septembre 2022 par le Préfet de l'Yonne.



programme d'actions comprend :

- 24 maîtres d'ouvrages dont des Syndicats Mixtes, des Collectivités, des Services de l'État et des Gestionnaires d'ouvrages ;

- Le Programme d'Études Préalables comprend 69 actions portées par 21 maîtres d'ouvrages. Certains ont un caractère obligatoire (réalisation/mise à jour de plans communaux de sauvegarde, accompagnement des communes dans la réalisation de campagnes d'information préventive obligatoire par exemple), d'autres issues du volontariat (modélisations hydrauliques, accompagnement des collectivités dans la pose de repères de crues par exemple).

- Un coût global prévisionnel est de 4 818 000 € ;

- Taux de subvention global des actions de près de 60 %.

### Les actions portées par le SMYM dans le PEP

Axe	Action	Montant
Axe n°1 : amélioration de la connaissance et du risque	Modélisation hydraulique des crues de faible intensité et des zones de confluences stratégiques	432 000
	Développement d'une culture commune liée au risque et aux rivières	55 000
	Étude de faisabilité d'élaboration d'un programme de pose repères de crues par les collectivités	45 000
Axe n°2 : surveillance, prévision des crues et des inondations	Étude de faisabilité de la densification, l'extension ou l'adaptation du réseau de surveillance existant	15 000
Axe n°4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Réaliser un état des lieux de la prise en compte du risque inondation et des leviers d'intégration dans les documents d'urbanisme et de planification (CC, PLU, PLU(i), SCOT)	15 000
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Analyse de la vulnérabilité à l'échelle du territoire pour les activités économiques, l'habitat, les ERP, les activités agricoles, le patrimoine culturel et les gestionnaires de réseaux	60 000
Axe n°6 : ralentissement des écoulements	Réalisation d'une étude des phénomènes de ruissellement et des zones d'expansion des crues sur le bassin versant du ru d'Ocques, proposition de travaux et mesures de gestion	120 000
Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques	Recensement et analyse des ouvrages hydrauliques présents sur le bassin de l'Yonne Médian, conformément au décret n°2015-526 du 12 mai 2015	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 actions</b>	<b>792 000 euros</b>

### Les actions portées par la CCGB dans le PEP

Action 1 n°1.7 relative à l'étude des axes d'écoulements des ruissellements sur les secteurs concernés sur le bassin versant de l'Yonne (2023-2025) ;	
L'objectif de cette action consiste à mieux appréhender l'aléa ruissellement sur le territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne. In fine, cette étude permettra d'identifier les axes d'écoulements prioritaires et préconisera des mesures d'adaptation.	
Montant : 80 000 € HT / 96 000€ TTC	Aide FPRNRM* 50%
Action 2 n°6.1 relative à la réalisation d'un avant-projet sommaire de travaux liés au ruissellement sur la commune de Bussy-le-Repos (2023-2025) ;	
L'objectif de cette action est de réaliser un avant-projet sommaire des travaux sur le secteur de Bussy le Repos liés au ruissellement afin d'obtenir les conditions d'éligibilité aux subventions et pouvoir effectuer les travaux dans le PAPI complet	
Montant : 60 000 € HT / 72 000€ TTC	Aide FPRNRM 50%
Action 3 n° 1.26 relative au développement d'une culture commune liée au risque et au fleuve (2023-2025) ;	
L'objectif de cette action consiste :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- à développer une culture commune liée au risque et cours d'eau à travers diverses activités et supports (expositions, balades, livrables, guides, jeux et outils numériques, classes d'eau, ...). Ces actions permettront d'améliorer globalement les connaissances sur le risque et participerons à l'appropriation du fleuve.</li> <li>- à développer et à renforcer le dispositif d'Information Acqureur Locataire (IAL) pour améliorer la prise en compte du risque inondation lors de la transaction de biens (acquisition et location) en zone inondable.</li> </ul>	
Montant : 25 000 € HT/ 30 000€ TTC	Aide FPRNRM 80%
Action 4 n°4.2 relative au partage d'expérience suite à l'intégration de l'aléa ruissellement lors de l'élaboration du PLUi (2023-2025).	

\* FPRNRM = fonds de prévention des risques naturels majeurs

Une étude sur les remontés de nappe pourra être présentée lors du PAPI complet (phase opérationnelle du PEP) à compter de 2025. L'objectif de cette action consistera à réaliser une étude des phénomènes de remontée de nappes sur Nailly qui est particulièrement soumis à ce type d'aléa. In fine, cette étude permettra d'améliorer la connaissance de ce type d'inondation et préconisera d'éventuelles mesures d'adaptation.

**Pour 2023 la CCGB engagera :**

- L'action 1 n°1.7 relative à l'étude des axes d'écoulements des ruissellements sur les secteurs concernés sur le bassin versant de l'Yonne (2023-2025) ;
- Action 3 n° 1.26 relative au développement d'une culture commune liée au risque et au fleuve (2023-2025)

**Cotisation de SMYM :**

Population théorique ( nb hab BV de l'Yonne)	Contribution en 2023
6 561	36 031€

Pour l'année 2023, la cotisation augmente, elle passe à 5,5 € par habitant soit un montant de 36 031 €.

Elle a été de 22 188,4 € soit 3,40 € / hab.

**5.1.19.1. La taxe GEMAPI**

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, a créé la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

La compétence GEMAPI à laquelle elle est liée comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- aménagement de bassin hydrographique ;
- entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- protection et restauration des milieux aquatiques.

Il s'agit d'une taxe facultative.

La CCGB détermine et vote un produit global attendu que DGFIP doit répartir entre les redevables.

Le produit de la taxe :

- est voté chaque année avant le 15 avril ;
- est fixé à 40 € par habitant au maximum ;
- est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence ;
- depuis 2021, Le produit GEMAPI est réparti entre les personnes physiques et morales assujetties à la TFPB, à la TFPNB et à la CFE mais également les contribuables qui restent assujettis à la TH et à la taxe sur les résidences secondaires.

Le conseil communautaire avait validé un produit de la taxe à 84 301 € € pour l'année 2022.

Le produit de cette taxe est arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant et est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de GEMAPI.

La réglementation prévoit que le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de GEMAPI.

Il est proposé de prendre un montant correspondant aux cotisations à l'EPAGE du Loing et au SMYM soit environ 73 000 €.

Monsieur le Président propose donc de fixer le montant de la taxe à 73 000 € au titre de l'année 2023 :

### **Délibération 2023-05-38**

#### Décision du Conseil communautaire

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 73 000 € pour 2023. Le produit de cette taxe servira à financer les seules dépenses afférentes à la gestion de la GEMAPI,

**DIT** que les montants seront inscrits au BP 2023,

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **GIDON (Le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles)**

L'association le GIDON du Gâtinais, intervient pour l'éradication des ragondins, dans le but de notamment préserver les berges des cours d'eau.

Elle contribue à la réduction de ragondins et rats musqués par le piégeage et le tir. Jusqu'à présent, la subvention apparaissait dans le budget GEMAPI. En 2023, la demande sera traitée par de la commission des subventions aux associations du mois de mars 2023.

Actuellement, ce sont des piégeurs et chasseurs bénévoles qui interviennent et sont indemnisés 2,5 €/ queue.

Bilan 2022 :

56 piégeurs et bénévoles

- 184 par tirs

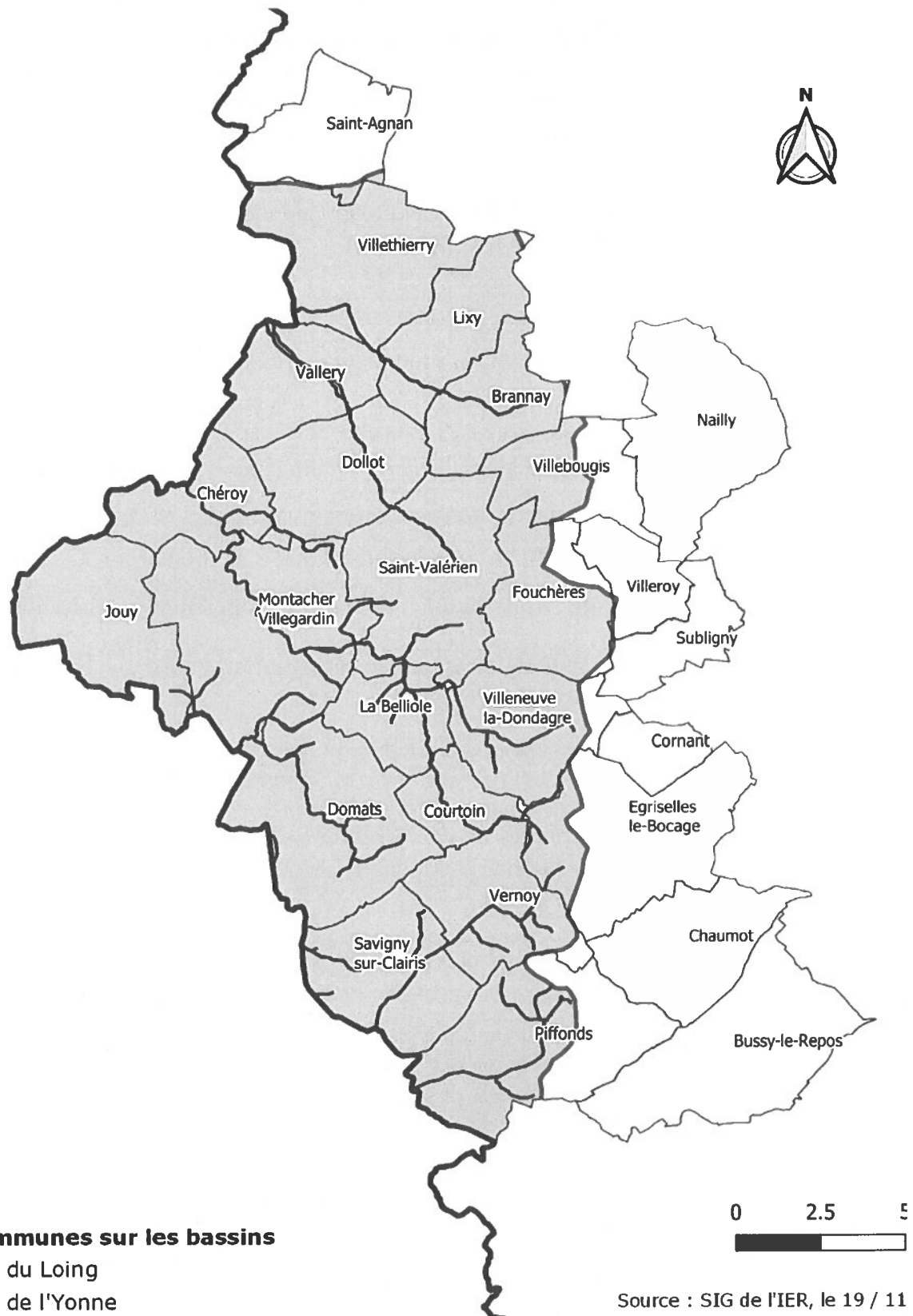
- 238 par piégeage

Soit un total de : 422 ragondins

Résultats des prises par commune :

Domats : 153, Courtoin : 29, La Belliole : 42, Fouchères : 6, Dollot : 36, Subligny : 4, Villeneuve la Dondagre : 35, Sérévillie : 37, Montacher : 2, St Loup d'Ordon : 13, Egriselles le bocage : 26, Lixy : 15, Chéroy : 13, Vernoy : 11.

# Répartition des communes de la CCGB, sur les bassins versants



Section de fonctionnement				
Dépenses	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Déficit antérieur reporté				
Chapitre 011 charges générales	7 700,00 €		7 700,00 €	impression guides programme études préalables
Chapitre 014 atténuation de produits	1 262,00 €	1 262,00 €	1 300,00 €	réduction impôt par le TP
chapitre 65 gestion courante	59 638,40 €	58 339,00 €	74 000,60 €	Adhésions Syndicat mixte et EPAGE
opérations d'ordre (amortissements)	9 407,40 €	9 407,40 €	11 282,40€	
<b>Total dépenses</b>	<b>78 007,80 €</b>	<b>69 008,40 €</b>	<b>94 283,00€</b>	

Recettes	BP 2022	CA 2022	BP 2023	explications
Chapitre 73 impôts et taxes	84 301,00 €	79 280,00 €	73 000,00€	
Chapitre 74 Dotations et participations	3 750,00 €	5 095,00 €	5 095,00€	
opérations d'ordre (subventions)	6 788,20 €	6 788,20 €	6 788,20 €	
<b>Total recettes</b>	<b>94 839,20 €</b>	<b>91 163,20 €</b>	<b>84 883,20 €</b>	

investissement GEMAPI	Dépenses		Recettes		Explications
	Réal 2022	BP 2023	Réal 2022	BP 2023	
Aménagement affluent Orval	9 375,00 €			8 882,20 €	
Etude Programme d'Etudes Préalables		49 000,00 €		48 000,00 €	suite études en 2024
opérations d'ordre	6 788,20 €	6 788,20 €	9 407,40 €	9 407,20 €	
<b>Totaux</b>	<b>16 163,20 €</b>	<b>55 788,20 €</b>	<b>9 407,40 €</b>	<b>66 289,40 €</b>	

## **5.2. Compte de gestion 2022 budget général**

**Délibération 2023-05-39**

**La délibération est annulée en l'absence du compte de gestion, non transmis par le trésor public à cette date.**

## **5.3. Compte administratif 2022, budget général**

**Délibération 2023-05-40:**

**La délibération est annulée en l'absence du compte de gestion, non transmis par le trésor public à cette date.**

## **5.4. Affectations de résultats 2022, budget général**

L'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31/12/22 (documents joints à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	603 244,70 €	5 402 456,57 €
Dépenses	558 643,04 €	5 411 131,06 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>44 601,66 €</b>	<b>-8 674,49 €</b>



## Résultat de Clôture

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	3 830 667,61 €	-8 674,49 €	3 821 993,12 €
<i>affectation du résultat 1068 en N-1</i>			
Section investissement	1 143 216,24 €	44 601,66 €	1 187 817,90 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R231-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

### Délibération 2023-05-41

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**CONSTATE** et **APPROUVE** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser dans le budget primitif 2023 détaillée comme suit :

L'excédent de fonctionnement de **3 821 993,12 €** est reporté dans son intégralité à l'article R002 « recettes » de la section de fonctionnement au budget primitif 2023 général,

L'excédent d'investissement de **1 187 817,90 €** est reporté à l'article R001 « recette » de la section d'investissement au budget primitif 2023 général

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### 5.5. Subventions aux associations

*Intervenant M JEAN-CHARLES*

L'enveloppe des subventions aux associations a été augmentée de 25% et a été portée à 35 860 €. Les subventions ont été attribuées selon des critères d'intérêt communautaire, à des associations essentiellement sportives ou culturelles.

Association de soins palliatifs du Sénonais (ASP)	350 €
Association Sportive de Domats Tennis de table (ASDTT)	1 500 €
Association Sportive du Collège de St Valérien	1 700 €
Football Club du Gâtinais en Bourgogne (FCGB)	1 500 €
Foyer des élèves du Collège de St Valérien	1 500 €
Les Amis des Jardins de Vallery	3 000 €
Musique et Spectacle en Gâtinais (MSG)	3 000 €
Rencontres Culturelles du Gâtinais en Bourgogne (RCGB)	6 500 €
Orchestre d'Harmonie du Gâtinais en Bourgogne (OHGB)	3 000 €
Centre de sauvegarde des oiseaux sauvages (CSOS89)	1 000 €
Asso Fil de Faire	500 €
Ecole de la deuxième chance	1 000 €
Terre des arts de la Bazine	2 500 €
Tennis club de St Valérien	1 400 €
ACOR Association Centre de l'Orval (Lixy)	3 000 €
Union Sportive du Plateau du Gâtinais (USPG)	
* Section Judo	2 380 €
* Section Handball	1 230 €
GatiRaid	800 €
<i>Total USPG</i>	<i>4 410 €</i>

<b>Total des subventions pour 2023</b>	<b>35 860 €</b>
----------------------------------------	-----------------

### 5.6. Vote des taux de fiscalité 2023

*Intervenant M JEAN-CHARLES*

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doit à nouveau être voté par les collectivités. La DGFIP a communiqué les bases et produits attendus en appliquant le dernier taux connu de 2020, soit 6,08 % pour la taxe d'habitation.

La CVAE va être supprimée sur 2 ans, et une compensation est attribuée.

Monsieur le Président propose aux délégués communautaires d'adopter les taux d'imposition pour l'année 2023 sans augmentation.

#### **Délibération 2023-05-42**

#### Décision du Conseil communautaire

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**ADOPTE** les taux d'imposition 2023, sans augmentation, comme suit :

2023	Base d'imposition prévisionnelle 2023	Taux	Produit attendu
Taxe foncière bâtie additionnelle	20 915 000	1,00 %	209 150 €
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 698 000	2,04 %	34 639 €
Taxe d'habitation additionnelle	4 075 458	6,08 %	247 788 €
CFE unique ou de zone	8 736 000	20,09 %	1 755 062 €
<b>Total</b>			<b>2 246 639 €</b>

**MANDATE** le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier, et communiquer cette décision à qui de droit.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### **5.7. Budget primitif 2023, budget général**

##### **Délibération 2023-05-43**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir constaté et approuvé la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 général, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** le budget primitif 2023 du Budget Général

En suréquilibre pour la section de fonctionnement :

- Dépenses : 6 803 536,42 €
- Recettes : 9 600 939,20 €

en équilibre pour la section d'investissement :

- Dépenses : 4 565 384,64 €
- Recettes : 4 565 384,64 €

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### **6. QUESTION DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et invite les conseillers et invités au repas à la salle des fêtes de Domats.

Le Président

Jean-François CHABOLLE  
Maire de Vallery



Le secrétaire de séance

David ROUSSEL  
Maire de Brannay

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Roussel', written over a horizontal line.

## Liste des délibérations examinées

### Séance du Conseil communautaire du 07 avril 2023

- 2023-05-01 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 03 février 2023 : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-02 Création de 3 postes suite à l'accèsion au grade supérieur par ancienneté **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-03 Commission « développement économique » : candidature de la commune de la Belliole : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-04 Création d'une commission thématique « transition environnementale » : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-05 Election des membres de la commission « transition environnementale » : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-06 Budget SPANC : approbation du compte de gestion 2022 : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-07 Budget SPANC : approbation du compte administratif 2022 : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-08 Budget SPANC : Affectations de résultats 2022 : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-09 Budget SPANC : Vote du budget primitif 2023 : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-10 DECHETS MENAGERS : Convention d'accès aux déchèteries de la CAGS : **adoptée avec : Approbation : 34, opposition : 0, abstention : 4 (Xavier ROSALIE, Jean-Luc HENRY, Bernadette DOUBLET, Laurent BOULMIER).**
- 2023-05-11 Budget DECHETS MENAGERS : approbation du compte de gestion 2022 : : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-12 : Budget DECHETS MENAGERS : approbation du compte administratif 2022 : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-13 : Budget DECHETS MENAGERS : Affectations de résultats 2022 : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-14 : Budget DECHETS MENAGERS : Vote du budget primitif 2023 : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-15 Budget ZAC 1 et 2 de Savigny : approbation du compte de gestion 2022 : : **délibération annulée suite à l'absence du compte de gestion**
- 2023-05-16 : Budget ZAC 1 et 2 de Savigny : approbation du compte administratif 2022 : **délibération annulée suite à l'absence du compte de gestion**
- 2023-05-17 : Budget ZAC 1 et 2 de Savigny : Affectations de résultats 2022 : **adoptée à l'unanimité**
- 2023-05-18 : Budget ZAC 1 et 2 de Savigny : Vote du budget primitif 2023 : **adoptée à l'unanimité**



2023-05-19 Budget ZA Aire de Villeroy : approbation du compte de gestion 2022 : : **délibération annulée suite à l'absence du compte de gestion**

2023-05-20 : Budget ZA Aire de Villeroy : approbation du compte administratif 2022 : **délibération annulée suite à l'absence du compte de gestion**

2023-05-21 : Budget ZA Aire de Villeroy : Affectations de résultats 2022 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-22 : Budget ZA Aire de Villeroy : Vote du budget primitif 2023 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-23 Budget ZA de Villeneuve-la-Dondagre : approbation du compte de gestion 2022 : : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-24 : Budget ZA de Villeneuve-la-Dondagre : approbation du compte administratif 2022 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-25 : Budget ZA de Villeneuve-la-Dondagre : Affectations de résultats 2022 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-26 : Budget ZA de Villeneuve-la-Dondagre : Vote du budget primitif 2023 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-27 Budget ZA du Bordeaux : approbation du compte de gestion 2022 : : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-28 : Budget ZA du Bordeaux : approbation du compte administratif 2022 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-29 : Budget ZA du Bordeaux : Affectations de résultats 2022 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-30 : Budget ZA du Bordeaux : Vote du budget primitif 2023 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-31 Budget ZA de Domats : approbation du compte de gestion 2022 : : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-32 : Budget ZA de Domats : approbation du compte administratif 2022 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-33 : Budget ZA de Domats : Affectations de résultats 2022 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-34 : Budget ZA de Domats : Vote du budget primitif 2023 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-35 : Contrat d'Objectif Territorial : convention de partenariat avec le Sivom du Gâtinais : **adoptée à l'unanimité**

2025-05-36 : Validation du Plan Climat : **adoptée à l'unanimité**

2025-05-37 : Plan Climat : priorisations du plan d'actions : **adoptée à l'unanimité**

2025-05-38 : Montant de la taxe GEMAPI pour 2023 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-39 : taux de fiscalité pour 2023 : **adoptée à l'unanimité**

2023-05-40 : Budget général : compte de gestion 2022 : **délibération annulée suite à l'absence du compte de gestion**

2023-05-41 : budget général : compte administratif 2022 : **délibération annulée suite à l'absence du compte de gestion**

2025-05-42 : Budget général : affectations de résultats 2022 : **adoptée à l'unanimité**

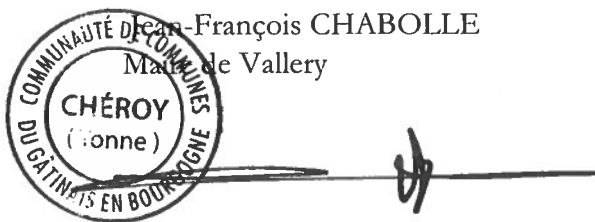
2025-05-43 : Budget général : budget primitif 2023 : **adoptée à l'unanimité**

Présents : David ROUSSEL, Dominique JEULIN, Sylvie GUILPAIN, Jean-Luc BOUGAULT, Valérie DARTOIS, Philippe DE NIJS, Monique JARRY, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Henri DE REVIERE, Bernadette DOUBLET, Laurent BOULMIER, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Etienne SEGUELAS, Fred JEAN-CHARLES, Béatrice HIMBRECHTS, Florence BARDOT, Patrice MAISON, Xavier ROSALIE, Jean-Luc HENRY, Claudine PASQUIER, Philippe DELION, Pierre PRUE, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON, Corinne PASQUIER, Jean-Claude BERNARD.

Le Président

Le secrétaire de séance

Jean-François CHABOLLE  
Maire de Vallery

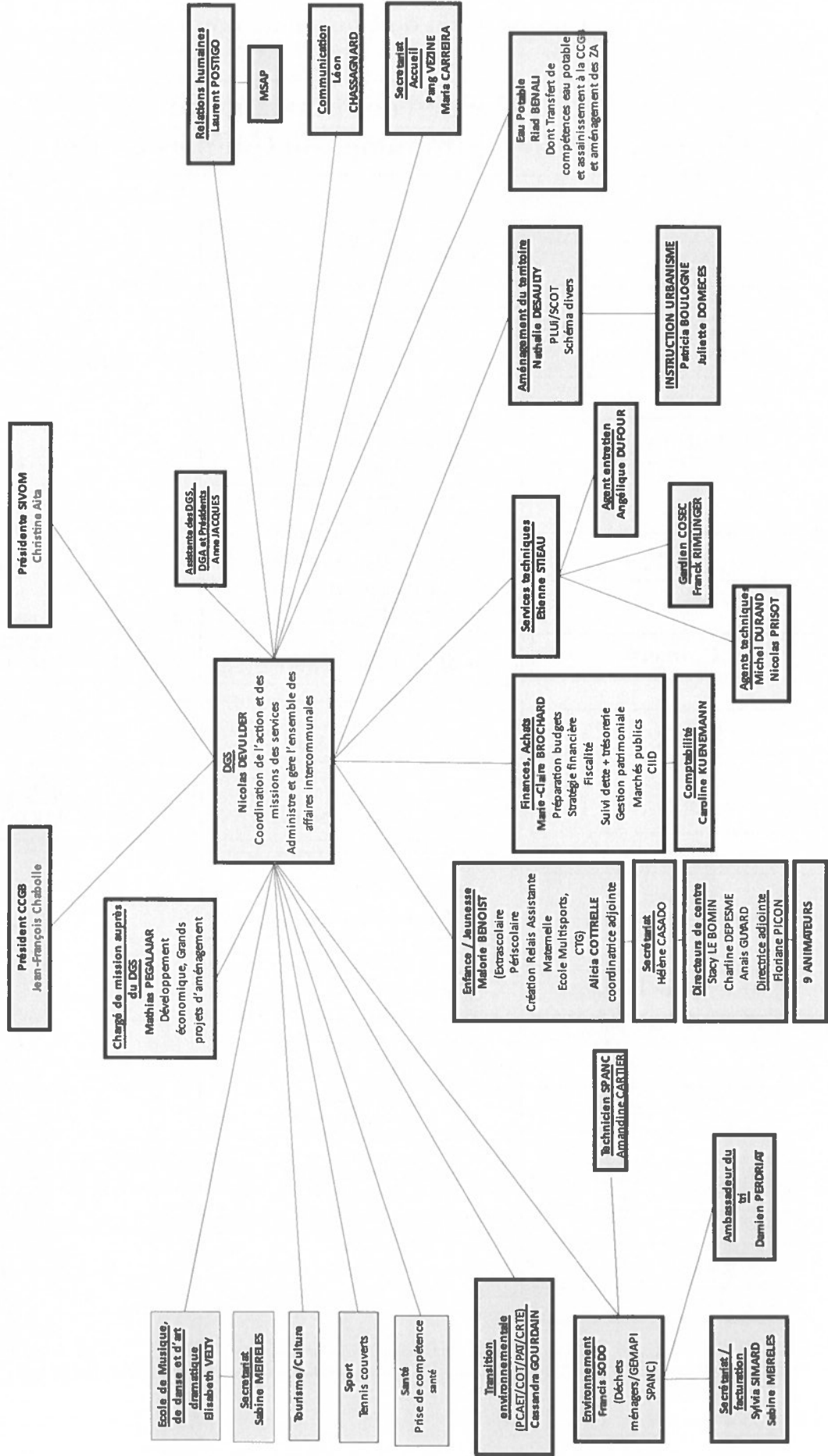


David ROUSSEL  
Maire de Brannay



# ANNEXES

## Organigramme du SIVOM et de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne



## Composition du Conseil communautaire

<h3 style="margin: 0;">Conseil communautaire</h3> <h3 style="margin: 0;">Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne</h3>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Brannay	<u>Titulaires :</u> M. David ROUSSEL* Mme Dominique JEULIN	
Bussy-le-Repos	<u>Titulaire :</u> Mme Séverine MAZATEAU*	<u>Suppléant :</u> M. Laurent ALBERT
Chaumot	<u>Titulaires :</u> Mme Sylvie GUILPAIN* M. Jean-Luc BOUGAULT	
Chéroy	<u>Titulaire(s) :</u> Mme Brigitte BERTEIGNE* Mme Valérie DARTOIS M. Philippe DE NIJS	
Cornant	<u>Titulaire :</u> Mme Monique JARRY*	<u>Suppléant :</u> Mme Nathalie ORIOLI
Courtoin	<u>Titulaire :</u> Mme Christine AITA*	<u>Suppléante :</u> Mme Danielle DUPON
Dollot	<u>Titulaire :</u> M. Jean-Jacques NOEL*	<u>Suppléant :</u> M. Gérard HONDERLIK
Domats	<u>Titulaires :</u> Mme Christelle NOLET* M. Henri DE REVIERE	
Egriselles -le-Bocage	<u>Titulaires :</u> M. Christian DESCHAMPS* Mme Bernadette DOUBLET	
Fouchères	<u>Titulaire :</u> M. Laurent BOULMIER*	<u>Suppléant :</u> M. Bruno COLIN
Jouy	<u>Titulaire :</u> Mme Nadia LEITUGA*	<u>Suppléant :</u> M. Gilles CARIOU
La Belliole	<u>Titulaire :</u> M. Loïc BARRET*	<u>Suppléant :</u> Mme Patricia PETTI
Lixy	<u>Titulaire :</u> M. Etienne SEGUELAS*	<u>Suppléante :</u> Mme Annie ROGER



Montacher-Villegardin	<u>Titulaires :</u> M. Fred JEAN-CHARLES* MME Béatrice HIMBRECHTS	
Nailly	<u>Titulaires :</u> MME Florence BARDOT* M. Patrice MAISON	
Piffonds	<u>Titulaires :</u> M. Xavier ROSALIE* M. Jean-Luc HENRY	
Saint-Agnan	<u>Titulaires :</u> M. Bruno CHEMIN* M. Jacky GUYON	
Saint-Valérien	<u>Titulaires :</u> M. Jérôme CORDIER* Mme Claudine PASQUIER M. Philippe DELION	
Savigny-sur-Clairis	<u>Titulaire :</u> Mme Louise CARTIER*	<u>Suppléant :</u> M. Pierre PRUE
Subligny	<u>Titulaire :</u> M. Gilbert GREMY*	<u>Suppléant :</u> M. Maxime BEAUCOURT
Vallery	<u>Titulaires :</u> M. Jean-François CHABOLLE* Mme Annie AMBERMONT	
Vernoy	<u>Titulaire :</u> M. Frédéric BOURGEOIS*	<u>Suppléant :</u> M. Henri GOUSSARD
Villebougis	<u>Titulaires :</u> M. Marcel MILACHON* M. Patrick PELISSIER	
Villeneuve-la-Dondagre	<u>Titulaire :</u> M. Jean-François ALLIOT*	<u>Suppléant :</u> M. Pascal POMPON
Villeroy	<u>Titulaire(s) :</u> M. Pierre-Eric MOIRON*	<u>Suppléant(e)s :</u> Mme Stéphanie QUESNEL
Villethierry	<u>Titulaire(s) :</u> Mme Corinne PASQUIER* M. Jean-Claude BERNARD	

\* Maire